

Rallye

Rapport annuel 2002

Sommaire

Message du Président	3
Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2002 et chiffres clés	4
RAPPORT DE GESTION	6
Faits marquants	7
Panorama des activités	8
Panorama financier	17
Évolutions et perspectives	21
Capital et actionariat	23
Conseil d'administration et direction générale – Gouvernement d'entreprise	25
Données sociales et environnementales	33
COMPTES CONSOLIDÉS	38
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ	80
Résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003	105
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2003	110
Résolutions à l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2003	114
Informations complémentaires	122

Société anonyme au capital de 111 603 672 euros
054 500 574 RCS Paris

Siège social :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
Téléphone : 01 44 71 13 73
Télécopie : 01 44 71 13 70
Internet : <http://www.rallye.fr>
E-mail : info@rallye.fr

Administration de la Société



CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Jean-Charles NAOURI

Président

André CRESTEY

Vice-Président

Didier CARLIER

Représentant de la société Foncière Euris

Jacques DUMAS

Pierre FERAUD

Jacques DERMAGNE

Jean-Marie GRISARD

Représentant de la société Finatis

Jean LÉVY

François de MONTAUDOUIN

Gilbert TORELLI



*De haut en bas :
Jean-Charles NAOURI
François de MONTAUDOUIN
Didier CARLIER*

CENSEUR ⁽¹⁾

Julien CHARLIER

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles NAOURI

Président Directeur Général

François de MONTAUDOUIN

Directeur Général Délégué

Didier CARLIER

Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BARBIER FRINAULT & Autres

Représenté par Michel LÉGER

KPMG Audit – Département de KPMG SA

Représenté par Gérard RIVIÈRE

(1) Renouvellements ou nominations proposés à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003.

Message du Président

En 2002, malgré un environnement perturbé, Rallye a réalisé des résultats satisfaisants qui reflètent la qualité et les bonnes performances de ses actifs. Le résultat d'exploitation a ainsi progressé de 13,5 % et le résultat net courant part du groupe^(*) de 49,9 %.

Casino, en particulier, a bénéficié de son positionnement alimentaire et multiformat, axé sur le discount et la proximité, qui lui confère une forte dynamique de chiffre d'affaires et de résultats. Son résultat d'exploitation, qui a été multiplié par 3 depuis 1997, s'est ainsi accru de 13,2 % en 2002 et sa capacité d'autofinancement a augmenté de 21 %. Par ailleurs, la croissance du résultat net part du groupe a été de 17,5 % en 2002, supérieure à 15 % pour la huitième année consécutive.

Dans la distribution d'articles de sport, la fusion de Go Sport et de Courir en décembre 2000 avait donné naissance au numéro 2 de ce secteur en France, Groupe Go Sport. L'année 2002 a permis de mesurer les premiers effets positifs de cette fusion : dynamisés par l'amélioration de la marge commerciale, le résultat courant s'est accru de 18,9 % et le résultat net de 16,3 %.

Ces performances conduisent le conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale le versement d'un dividende de 1,2 euro par action, en hausse de 50 %

par rapport à 2001. Rallye marque ainsi sa volonté de valoriser l'investissement de ses actionnaires et de récompenser leur confiance.

En 2003, Rallye devrait à nouveau connaître une croissance soutenue et rentable grâce à la qualité de ses actifs, bien placés pour continuer à générer une forte croissance organique de leur chiffre d'affaires et augmenter leur rentabilité. Casino bénéficiera de son positionnement sur des formats porteurs et du développement accru de la surface de vente des concepts les plus rentables. Groupe Go Sport, de son côté, devrait tirer parti de la relance de sa dynamique commerciale.

Casino et Groupe Go Sport pourront aussi compter sur l'implication de Rallye en tant qu'actionnaire majoritaire qui les aide dans le choix de leurs orientations stratégiques et les soutient dans leur développement.

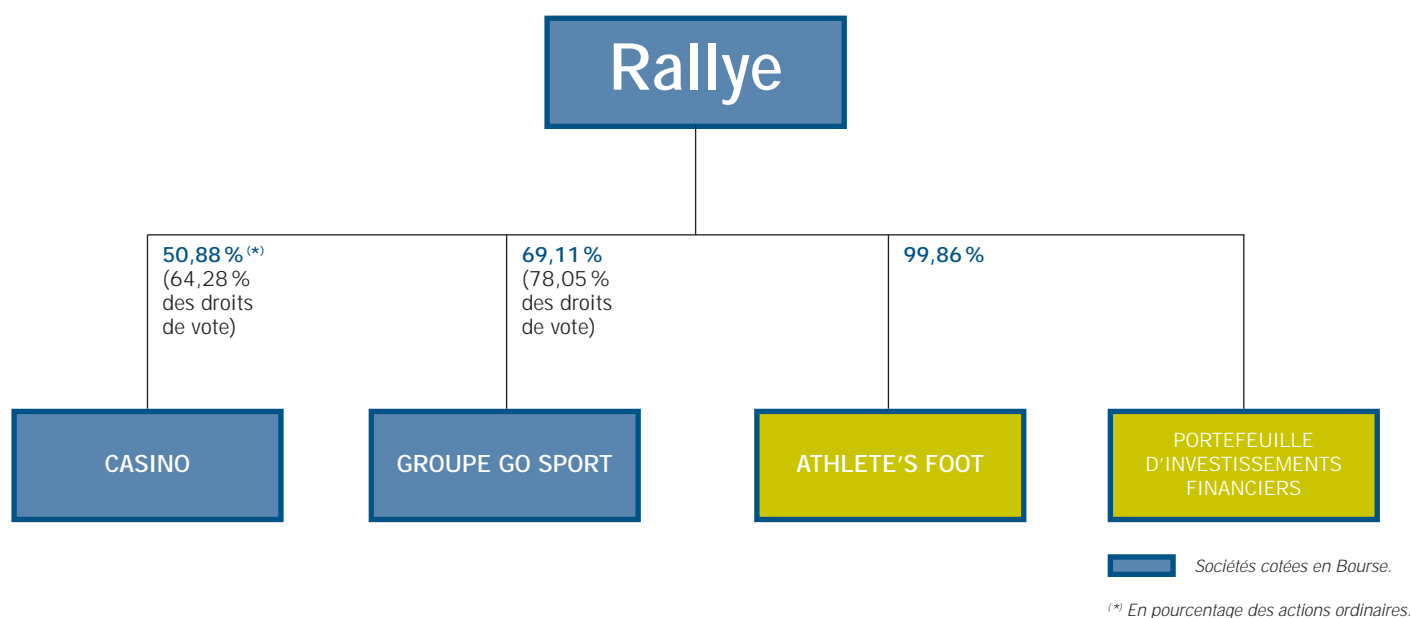
Enfin, cette année encore, rien ne sera possible sans l'expertise et la motivation des collaborateurs du Groupe, qui constituent des atouts essentiels. Je les en remercie et je souhaite qu'ensemble, nous poursuivions notre développement avec enthousiasme et détermination.

Jean-Charles NAOURI

() Résultat courant après impôts, résultats mis en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition.*

Organigramme simplifié du Groupe

au 31 décembre 2002

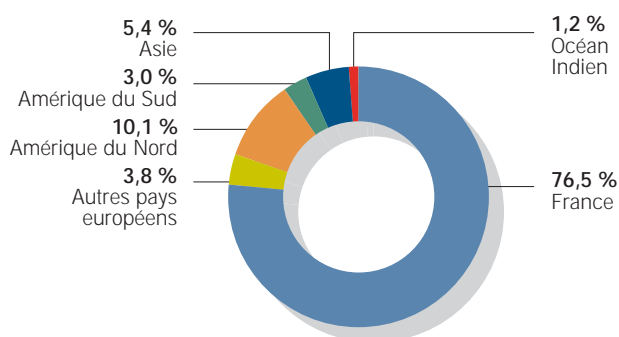


PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires HT	23 681	22 863	19 942
Résultat d'exploitation	954	841	626
Résultat courant	657	597	429
Résultat courant après IS	409	350	236
Résultat net	366	342	299
Résultat net – part du groupe	63	75	102
Résultat net – part du groupe par action	1,80 €	2,54 €	3,66 €
Marge brute d'autofinancement	923	831	575
Capitaux propres – part du groupe	854	1 626	1 302
Capitalisation boursière au 31 décembre	1 373	2 266	2 335
Effectifs moyens	122 040	113 444	107 805

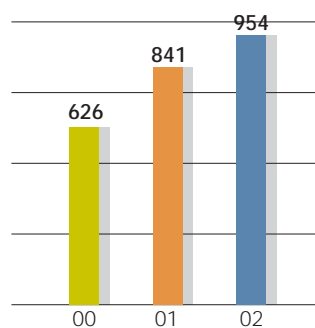
Chiffres clés

Chiffre d'affaires par zone géographique



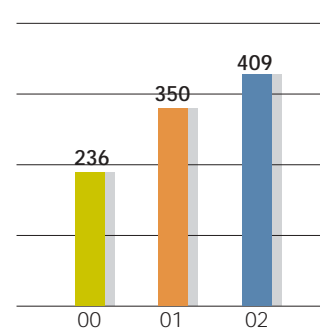
Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)

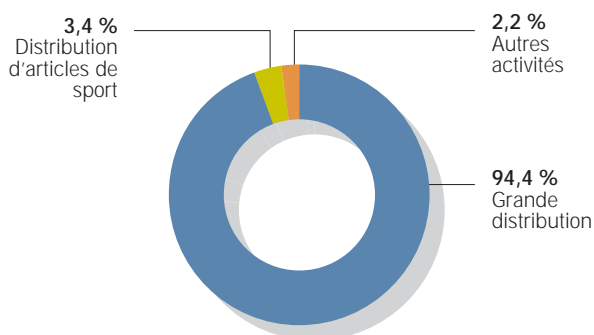


Résultat courant après IS

(en millions d'euros)

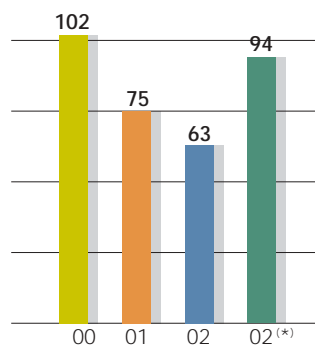


Chiffre d'affaires par activité



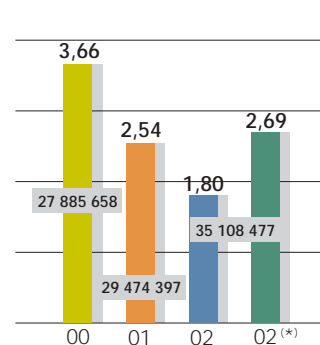
Résultat net, part du groupe

(en millions d'euros)



Résultat net, part du groupe, par action

(en euros)



■ Nombre moyen pondéré d'actions

(*) Retraité des provisions pour dépréciation des titres autodétenus Rallye (8,9 millions d'euros), provisions de la prime de remboursement des obligations convertibles à échéance 1^{er} janvier 2003 (8,4 millions d'euros) et de la prime de remboursement des obligations échangeables à échéance 2006 (13,8 millions d'euros).

Rapport de gestion



1 Géant en France 2 Courir en France 3 Petit Casino en France 4 Leader Price en France 5 Laurus aux Pays-Bas 6 Pão de Açúcar au Brésil
7 Go Sport en France 8 Monoprix en France.

Faits marquants

BONS RÉSULTATS DE CASINO EN 2002

La principale filiale de Rallye a continué à enregistrer des résultats en forte croissance, reflétant le bon positionnement de Casino à la fois alimentaire (85 % du chiffre d'affaires) et multiformat, axé sur les concepts porteurs : discount et proximité, qui lui confère une dynamique de chiffre d'affaires et de marge supérieure au marché. Le chiffre d'affaires hors taxes 2002 de Casino s'élève à 22,9 milliards d'euros, en hausse de 9,0% à taux de change constants, et le résultat d'exploitation progresse de 13,2% à 966 millions d'euros.

Le résultat net s'établit à 445,2 millions d'euros, en hausse de 17,5 %, soit une progression supérieure à 15% pour la huitième année consécutive.

PRISE DE PARTICIPATION STRATÉGIQUE DE CASINO DANS LAURUS

En juin 2002, Casino a pris une participation de 38,7 % dans le capital du second distributeur néerlandais, Laurus. Au prix de 0,9 euro par action, cette participation représente un investissement de 200 millions d'euros pour Casino. Avec une part de marché de 20%, Laurus est le second distributeur alimentaire des Pays-Bas, où ses 3 enseignes, Edah, Konmar et Super De Boer, réalisent un chiffre d'affaires de 4,2 milliards d'euros.

Casino bénéficie d'une option d'achat lui permettant de prendre le contrôle de Laurus à tout moment jusqu'en 2008.

AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ DE GROUPE GO SPORT

Deux ans après le rapprochement des sociétés Go Sport et Courir, les résultats 2002 de Groupe Go Sport traduisent les effets positifs de la fusion.

Le résultat d'exploitation progresse de 12,8 %, grâce à l'amélioration de la marge commerciale et à la diminution des frais d'exploitation. Le résultat net s'élève à 13,6 millions d'euros, en hausse de 16,3%.

OPRA RALLYE

En janvier 2002, Rallye a mis en œuvre une Offre publique de rachat d'actions (OPRA) qui lui a permis de restituer à ses actionnaires 300 millions d'euros par le rachat de 5 millions d'actions au prix de 60 euros. Cette opération s'est accompagnée d'une attribution gratuite de nouveaux bons de souscription A et B Rallye de maturité novembre 2003 et novembre 2005.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

MISE EN PLACE PAR RALLYE D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES POUR UN MONTANT DE 564,5 MILLIONS D'EUROS

- En janvier 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) d'échéance 1^{er} janvier 2008 pour un montant de 264,5 millions d'euros, soit 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros et servant un coupon de 3,75%. Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1 action Rallye pour 1 OCEANE à compter du 16 janvier 2003. Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation. Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.
- En avril 2003, Rallye a procédé à une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires Casino d'échéance 1^{er} juillet 2013 pour un montant de 300 millions d'euros, soit 3 750 000 obligations d'une valeur nominale de 80 euros et servant un coupon de 3,25%. Les obligations peuvent, à tout moment à partir du 27 octobre 2003, être échangées en actions ordinaires Casino à raison de 1 action ordinaire Casino pour 1 obligation. Le prix de remboursement des obligations à l'échéance est de 95,256 euros. Les obligations intègrent également des "puts investisseurs" à la valeur acquise le 1^{er} juillet 2008 et le 1^{er} juillet 2011 et une option de remboursement anticipé au profit de Rallye à partir du 1^{er} juillet 2006. Ces deux émissions répondent aux besoins de financement généraux de Rallye, dont le refinancement de l'obligation convertible arrivée à échéance en janvier 2003, et permettent au Groupe d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

PROLONGATION DES ACCORDS ENTRE CASINO ET GALERIES LAFAYETTE RELATIFS À MONOPRIX

En mars 2003, les groupes Galeries Lafayette et Casino ont signé un accord stratégique aménageant les accords conclus en mai 2000 relatifs à Monoprix. Ce nouvel accord prévoit le report de l'exercice de l'option de vente des Galeries Lafayette à 2006 et octroie à Casino une option d'achat lui permettant de prendre le contrôle de Monoprix à partir du 1^{er} avril 2009. Casino optimise ainsi sa flexibilité financière à moyen terme et s'assure à terme du contrôle de Monoprix.

CESSION PAR RALLYE DE SA PARTICIPATION DANS FONCIÈRE CÉZANNE MATIGNON

Début 2003, Rallye a cédé sa participation de 20 % dans Foncière Cézanne Matignon, foncière créée en partenariat avec la société Altaréa, pour un montant de 12 millions d'euros, réalisant ainsi une plus-value de 6,9 millions d'euros.

Panorama des activités

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses participations majoritaires dans les sociétés Casino, Groupe Go Sport et Athlete's Foot Group Inc.

- Casino, principal actif de Rallye, dont il représente plus de 95 % du chiffre d'affaires consolidé, est l'un des principaux groupes de distribution à dominante alimentaire en France et à l'étranger.
- Groupe Go Sport est une société spécialisée dans la distribution d'articles de sport. À travers ses trois enseignes Go Sport, Courir et Moviesport, Groupe Go Sport est le deuxième réseau intégré de distribution d'articles de sport en France.
- Athlete's Foot Group Inc., société spécialisée dans la distribution de chaussures de sport, est présent dans le monde entier à travers un réseau de succursales et de franchises.

Rallye gère également un portefeuille d'investissements financiers diversifiés, principalement en France et aux États-Unis, sous la forme de participations directes ou via des fonds spécialisés.

CASINO

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Casino s'est élevé à 22 857 millions d'euros en 2002, soit une hausse de 4,0 % par rapport à l'année précédente et de 9,0 % à taux de change constants.

À périmètre et taux de change constants, le Groupe affiche une croissance de 6,8 %.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du groupe Casino se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES						
(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Évolution 02/01 en %	Évolution 02/01 à taux de change constants	
France	17 512	16 514	14 511	+ 6,0 %	-	
International	5 345	5 470	4 561	- 2,3 %	+ 17,6 %	
- Amérique du Nord	2 203	2 244	2 091	- 1,8 %	+ 3,6 %	
- Pologne	873	818	636	+ 6,7 %	+ 12,1 %	
- Amérique latine	718	1 263	950	- 43,1 %	+ 26,6 %	
- Asie	1 289	1 145	884	+ 12,6 %	+ 16,2 %	
- Océan indien	262	-	-	ns	ns	
Total Groupe	22 857	21 984	19 073	+ 4,0 %	+ 9,0 %	

RÉSULTAT D'EXPLOITATION						
(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Évolution 02/01 en %	Évolution 02/01 à taux de change constants	
France	912	776	577	+ 17,5 %	-	
International	54	78	76	- 30,1 %	- 9,7 %	
- Amérique du Nord	18	36	32	- 50,1 %	- 47,3 %	
- Pologne	(24)	11	10	ns	ns	
- Amérique latine	13	4	11	x 3,1	x 6,9	
- Asie	31	26	23	+ 18,9 %	+ 18,6 %	
- Océan indien	16	-	-	ns	ns	
Total Groupe	966	854	653	+ 13,2 %	+ 15,0 %	



① Casino en France ② Franprix en France ③ Smart & Final aux États-Unis ④ Vival en France ⑤ Géant en France.



1 Logo Supermarché Casino 2 Franprix en France 3 Leader Price en France 4 Logo Petit Casino 5 Carte de fidélité Géant 6 Vival en France 7 Logo Eco Service 8 Casino en France.

Panorama des activités

■ France

La France représente 77 % du chiffre d'affaires et 94 % du résultat d'exploitation de Casino.

En 2002, le chiffre d'affaires réalisé en France s'est élevé à 17,5 milliards d'euros, en progression de 6,0 %.

Cette progression reflète le dynamisme des enseignes du Groupe, qui ont toutes vu leur chiffre d'affaires à magasins

comparables progresser plus vite que l'indice de la profession (FCD), ce qui, combiné à une politique d'ouverture dynamique, a permis au groupe de gagner des parts de marché dans tous les formats où il est présent.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES À MAGASINS COMPARABLES ET DES SURFACES DE VENTE PAR ENSEIGNE

	Variation du CA TTC à parc comparable	Variation de l'indice FCD	Variation des surfaces de vente	Croissance organique du CA ⁽¹⁾
Hypermarchés Géant	+ 2,4 %	+ 1,3 %	+ 2,7 %	+ 4,0 %
Supermarchés Casino	+ 3,6 %	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 3,8 %
Franprix	+ 2,3 %	+ 2,0 %	+ 5,3 %	} + 11,6 %
Leader Price	+ 6,9 %	+ 2,0 %	+ 6,9 %	
Monoprix	+ 2,3 %	+ 2,0 %	+ 1,9 %	+ 4,6 %
Supérettes	nc	nc	+ 5,8 %	+ 6,3 %

(1) Croissance organique = croissance à périmètre et taux de change constants.

Le résultat d'exploitation 2002 des activités de distribution en France s'établit à 911,7 millions d'euros, soit une progression de 17,5 %.

Cette forte croissance traduit l'accroissement significatif des marges dans toutes les enseignes et le succès du positionnement multiformat de Casino avec un développement

plus rapide des formats ayant la marge opérationnelle la plus élevée (Franprix/Leader Price et supérettes). Les enseignes de discount (Franprix/Leader Price) et de proximité (supermarchés Casino, Monoprix et supérettes) représentent ensemble plus des deux tiers du résultat d'exploitation du groupe en France.

MARGE D'EXPLOITATION PAR ENSEIGNE (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

	Hypermarchés Géant	Supermarchés Casino	Franprix Leader Price	Monoprix	Supérettes	Total France
2002	3,9 %	4,1 %	7,5 %	5,1 %	8,7 %	5,2 %
2001	3,8 %	3,3 %	6,8 %	3,9 %	7,7 %	4,7 %

– Le chiffre d'affaires hors taxes des hypermarchés a progressé de 4,0 % et le résultat d'exploitation s'est inscrit en hausse de 4,9 %. Géant est la seule enseigne d'hypermarchés à avoir gagné des parts de marché en 2002. Cette bonne performance traduit la poursuite du travail de "réalimentarisation" visant à accorder davantage de poids aux produits alimentaires, l'amélioration du positionnement tarifaire de l'enseigne et le succès de la carte de fidélité Géant qui, avec 1,2 million de porteurs à fin 2002, génère 40 % des ventes de l'enseigne.

– Les supermarchés Casino ont connu en 2002 une évolution de leur chiffre d'affaires hors taxes de 3,8 %, soutenue par l'amélioration du positionnement tarifaire des produits de la marque Casino et l'accroissement de la fidélité des clients à l'enseigne. Le résultat d'exploitation progresse de 26,6 % et s'accompagne d'une forte amélioration de la marge d'exploitation (4,1 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % en 2001), due principalement à l'amélioration de la productivité des points de vente et à la cession des unités à faible rentabilité.

Panorama des activités

- Avec un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation en hausse respectivement de 11,6 % et 23,5 %, les enseignes Franprix et Leader Price ont connu une nouvelle année de forte croissance. La bonne dynamique de chiffre d'affaires est le fruit d'une croissance à parc comparable élevée (respectivement + 6,9 % et + 2,3 % pour les enseignes Leader Price et Franprix) et d'une politique soutenue d'ouverture de magasins. La marge opérationnelle a continué à progresser et s'établit à 7,5 % du chiffre d'affaires, contre 6,8 % en 2001 et 5,8 % en 2000.
- En 2002, la contribution de Monoprix au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation de Casino a progressé respectivement de 4,6 % et 37,3 %. La poursuite du programme de rénovation et de transformation des magasins en "Citymarché", l'opération "Baisse des prix", ainsi que l'amélioration du mix produits et de l'offre, expliquent la forte amélioration de la rentabilité de l'enseigne.
- En 2002, le réseau de supérettes du groupe Casino a à nouveau fait preuve d'un grand dynamisme. Avec 161 ouvertures en 2002, les enseignes Petit Casino, Éco Service, Spar et Vival comptaient 4 256 magasins au 31 décembre 2002. Le chiffre d'affaires des supérettes a progressé de 6,3 % en 2002 et le résultat d'exploitation de 19,5 %. La marge opérationnelle déjà élevée a connu une nouvelle amélioration en 2002 à 8,7 % contre 7,7 % en 2001.
- Avec un chiffre d'affaires de 507,5 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 23,2 millions d'euros, le poids des autres activités de Casino (Cafétérias, Komogo, Imagica, Cdiscount et les Chais Beaucairois – ces derniers ayant été cédés en août 2002) est marginal. L'activité de supermarché en ligne, C-mescourses, a cessé en avril 2002.

■ International

Casino est présent dans 15 pays (France, Pologne, Pays-Bas, États-Unis, Argentine, Brésil, Colombie, Uruguay, Venezuela, Mexique, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Maurice et Madagascar). L'international représente 23 % du chiffre d'affaires et seulement 6 % du résultat d'exploitation de Casino. Cette faible contribution aux résultats du groupe explique l'impact limité des turbulences internationales sur les résultats de Casino. Le chiffre d'affaires en provenance des filiales étrangères consolidées par intégration globale ou proportionnelle s'élève à 5,3 milliards d'euros, en retrait de 2,3 %. La progression de 17,6 % du chiffre d'affaires à taux de change constants montre néanmoins le dynamisme commercial des enseignes

étrangères.

Le résultat d'exploitation consolidé généré par l'international s'élève à 54,3 millions d'euros, en recul de 30,1 %. L'impact défavorable des taux de change sur le résultat d'exploitation 2002 est de 15,8 millions d'euros.

- Les filiales sud-américaines ont connu une forte augmentation de leurs résultats. Leur contribution au résultat d'exploitation du Groupe a progressé de 4,2 millions d'euros à 12,9 millions d'euros.
- En Asie, le résultat d'exploitation a progressé de 18,9 % à 31,4 millions d'euros, reflétant les bons résultats enregistrés en Thaïlande.
- Vindémia, acquis en 2001, a contribué au résultat d'exploitation de Casino à hauteur de 15,6 millions d'euros, soit une marge d'exploitation de 6,0 %.
- En Pologne, dans un contexte économique particulièrement difficile, le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 23,5 millions d'euros. Un plan d'action vigoureux (assainissement des stocks, réduction des effectifs, revue des assortiments) a été mis en place et devrait produire des effets dès 2003.
- Aux États-Unis, le résultat d'exploitation de Smart & Final Inc. s'élève à 17,9 millions d'euros, en recul par rapport à l'année précédente. Les résultats sont pénalisés par les pertes enregistrées par l'activité de foodservice et par les magasins en Floride. Au Brésil et en Colombie, CBD et Exito, consolidés par mise en équivalence, ont contribué à hauteur de 23,9 millions d'euros au résultat net de Casino, contre 51 millions d'euros en 2001. Dans un contexte économique encore difficile, CBD a conforté sa place de leader.

■ Laurus

La prise de participation en juin 2002 de 38,7 % dans le capital de Laurus permet à Casino de mettre en place en Europe un relais de croissance important (Laurus a réalisé 4,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2002 aux Pays-Bas). La cession des activités non rentables en Espagne en fin d'année 2002 et en Belgique début 2003 a permis de recentrer Laurus sur son marché domestique. Au second semestre, les enseignes de Laurus aux Pays-Bas ont généré un résultat d'exploitation positif de 36 millions d'euros. La contribution de Laurus, consolidé par mise en équivalence depuis le 1^{er} juillet 2002, au résultat net 2002 de Casino est de 7,4 millions d'euros.



1 Leader Price en Pologne 2 Exito en Colombie 3 Edah aux Pays-Bas 4 Jumbo (Vindémia) à la Réunion 5 Géant en Pologne 6 Barateiro au Brésil 7 Big C en Thaïlande 8 Casino Cafétéria en France.

Panorama des activités

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2002 se comparent comme suit avec ceux des exercices précédents :

CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2002			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires HT	22 857	21 984	19 073
Résultat d'exploitation	966	854	653
Résultat courant	775	702	526
Résultat net			
– Total	522	443	365
– Part du groupe	445	379	315
Marge brute d'autofinancement	1 011	886	660
Investissements courants	956	920	989
Acquisitions	458	225	1 124

Les cours de bourse des actions ordinaires (AO) et des actions à dividende prioritaire (ADP) Casino ont évolué comme suit :

(en euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
AO Casino	70,75	86,65	107,40
ADP Casino	51,95	62,50	69,50

La capitalisation boursière de Casino s'élevait au 31 décembre 2002 à 7,4 milliards d'euros.

GROUPE GO SPORT

Groupe Go Sport, issue de la fusion des sociétés Courir et Go Sport en décembre 2000, est un groupe multiformat de distribution d'articles de sport.

En 2002, Groupe Go Sport a poursuivi le développement de son réseau avec l'ouverture de 20 magasins, dont notamment l'ouverture des premiers magasins Courir en Belgique.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au remodeling de 7 points de vente dont les magasins de la Défense et de Lyon République.

Ainsi, au 31 décembre 2002, Groupe Go Sport exploitait 322 points de vente, dont 181 à l'enseigne Courir, 131 à l'enseigne Go Sport et 10 à l'enseigne Moviesport.

Le chiffre d'affaires consolidé TTC de Groupe Go Sport pour l'année 2002 s'élève à 746,6 millions d'euros en progression de 1,2% par rapport à l'année précédente.

En France, les enseignes Courir et Moviesport affichent une progression de chiffre d'affaires de 12,1%, le chiffre d'affaires de l'enseigne Go Sport étant quasiment stable à -1,3%.

À l'international, qui ne représente que 5% du chiffre d'affaires de Groupe Go Sport, le chiffre d'affaires, en retrait de 12,1%, est pénalisé par les difficultés en Pologne et la fermeture du magasin Go Sport d'Anvers en Belgique.

La marge commerciale a poursuivi l'amélioration amorcée en 2001 pour s'établir à 284,7 millions d'euros, soit 44,9% du chiffre d'affaires hors taxes contre 44,4% en 2001.

Le résultat d'exploitation, qui s'établit à 27,1 millions d'euros, en hausse de 12,8%, reflète d'une part la progression de la marge, d'autre part la réduction des coûts d'exploitation.

Enfin, le résultat net part du groupe s'établit à 13,6 millions d'euros, soit +16,3% par rapport à 2001, et bénéficie de la réduction des charges financières liées à la diminution du besoin en fonds de roulement et à la maîtrise des investissements.

Les chiffres clés consolidés de l'exercice 2002 se comparent comme suit avec ceux des exercices précédents :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000 (pro forma)
Chiffre d'affaires HT	634,4	625,5	586,9
Résultat d'exploitation	27,1	24,0	31,6
Résultat courant	23,2	19,5	29,9
Résultat net	13,6	11,7	14,3
Marge brute d'autofinancement	35,2	33,1	35,4
Investissements nets	19,8	33,7	32,3

Le cours du titre Groupe Go Sport, coté au second marché, s'établissait au 31 décembre 2002 à 49,0 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 188 millions d'euros.

ATHLETE'S FOOT GROUP INC.

Athlete's Foot Group Inc. est une société américaine spécialisée dans la vente de chaussures de sport et de textile.

Le poids de cette activité dans le chiffre d'affaires 2002 de Rallye est inférieur à 1 %.

Après la fermeture de 84 succursales déficitaires en 2001, Athlete's Foot a procédé à la fermeture de 12 succursales en 2002. Le réseau de franchise, en revanche, a continué à se

développer avec l'ouverture de 88 magasins. Athlete's Foot comptait ainsi, au 31 décembre 2002, 175 succursales aux États-Unis et 545 franchisés dans le monde.

En 2002, malgré un premier semestre encourageant, Athlete's Foot est resté déficitaire en raison du ralentissement des ventes des succursales au second semestre.

L'activité de franchise, en revanche, a continué à progresser, avec des royalties en hausse de 9,6 %.

Les chiffres clés de l'exercice 2002 se comparent comme suit avec ceux des exercices précédents :

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires HT	172,1	208,7	247,9
Résultat d'exploitation	(16,2)	(16,5)	(22,7)
Résultat courant	(18,3)	(20,8)	(28,6)
Résultat net	(21,0)	(21,4)	(68,9)
Marge brute d'autofinancement	(15,0)	(15,0)	(23,6)
Investissements nets	2,5	1,3	13,8

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Rallye gère un portefeuille d'investissements financiers diversifiés d'un montant de 224 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Ce portefeuille est composé à 46 % d'investissements immobiliers, notamment aux États-Unis, à 28 % d'investissements dans des fonds secondaires, comme les fonds Lexington, à 11 % de participations dans des LBO, en

direct (Compteurs Schlumberger, Nexity) ou au travers de fonds spécialisés, comme Carlyle, PAI. Enfin, le reste du portefeuille est dédié à des participations diverses (Cdiscount, Lonestar...).

Les principales opérations intervenues depuis le 31 décembre 2001 sont la diminution des engagements dans l'immobilier, suite principalement à des distributions et la cession des actions CNIM pour 12 millions d'euros.



1 Courir en France 2 Logo Moviesport 3 Courir en France 4 Go Sport en France 5 Go Sport en France.

Panorama financier

COMPTES CONSOLIDÉS

■ Résultats

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à près de 23,7 milliards d'euros, en hausse de 3,6 % par rapport à l'exercice 2001. Cette évolution ne reflète que partiellement les performances des activités du Groupe du fait des variations des parités de change par rapport à l'euro, notamment en Amérique du Sud et en Pologne. L'impact des variations des taux de change en 2002 est de - 4,9 % sur le chiffre d'affaires, soit un peu plus de 1,1 milliard d'euros.

Les variations de périmètre qui résultent essentiellement de la consolidation du groupe Vindémia par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2002, de la consolidation de la société Devoto en intégration globale depuis le 30 juin 2002 et de la consolidation des sociétés Géant Carburants et Casino Carburants par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2002, expliquent à hauteur de 2,1 % la hausse du chiffre d'affaires consolidé.

À taux de change et périmètre comparables, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe aurait été de 6,3 %.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des 3 derniers exercices a été la suivante :

(en millions d'euros)	2002		2001		2000	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	22 350	94,4	21 555	94,3	18 715	93,8
Distribution d'articles de sport	817	3,4	859	3,8	856	4,3
Autres activités	514	2,2	449	1,9	371	1,9
Total	23 681	100,0	22 863	100,0	19 942	100,0

Le résultat d'exploitation progresse de 13,5 % à 955 millions d'euros. Les variations de périmètre se traduisent par une hausse du résultat d'exploitation de 1,5 %, compensée par l'impact de la variation des taux de change de - 1,8 %.

À taux de change et périmètre comparables, l'évolution du résultat d'exploitation du Groupe aurait été de 13,9 %. Cette forte progression organique du résultat d'exploitation est le reflet des bons résultats réalisés par Casino en 2002 au sein notamment des réseaux français.

La charge financière nette s'élève à 297 millions d'euros contre 244 millions d'euros en 2001, cette évolution résultant notamment de la constatation de provisions au titre des primes de remboursement des obligations convertibles et échangeables émises par Rallye en 1998 et 2001. Au 31 décembre 2002, le ratio de couverture des frais financiers est de cinq fois l'EBITDA (résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions).

Le résultat courant avant impôt atteint 657 millions d'euros sur l'exercice contre 597 millions d'euros en 2001, en hausse de 10 %.

Le résultat courant après impôts des sociétés intégrées est en progression de 17,2 % sur l'exercice à 409 millions d'euros.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence atteint 39 millions d'euros en 2002 contre 47 millions d'euros en 2001.

La charge d'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevée à 61 millions d'euros contre 73 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette diminution intègre principalement l'impact de la baisse des devises sud-américaines sur la valeur des écarts d'acquisition et de l'arrêt des activités e-commerce.

Le résultat net, part du groupe, s'établit à 63 millions d'euros contre 75 millions d'euros en 2001. Il intègre cette année l'incidence des provisions comptabilisées au titre des actions autodétenues affectées aux plans d'options d'achat d'actions Rallye et des primes de remboursement des obligations convertibles et échangeables pour un montant net s'élevant à 31 millions d'euros.

Panorama financier

Le groupe Rallye comptait pour l'exercice 2002 un effectif moyen de 122 040 personnes. Les effectifs moyens du Groupe se ventilaient par activité comme suit au cours des 3 derniers exercices :

	2002	%	2001	%	2000	%
Grande distribution	109 813	90,0	100 595	88,7	94 938	88,1
Distribution d'articles de sport	6 195	5,1	6 624	5,8	6 665	6,2
Autres activités	6 032	4,9	6 225	5,5	6 202	5,6
Total	122 040	100,0	113 444	100,0	107 805	100,0

La répartition des effectifs du Groupe par fonction est détaillée au niveau de la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Structure financière

Les capitaux propres, part du groupe, s'élèvent à 854 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1 626 millions d'euros au 31 décembre 2001, du fait notamment :

- du résultat, part du groupe, de l'exercice 2002, qui s'élève à 63 millions d'euros,
- des augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations convertibles en actions Rallye et de l'exercice de bons de souscription pour 33 millions d'euros,
- d'autres mouvements pour 30 millions d'euros correspondant principalement à la cession de titres d'autocontrôle, et en sens inverse :
- de la réduction de capital consécutive à l'OPRA de février 2002 pour un montant de 300 millions d'euros,
- de la constatation d'écarts de conversion négatifs pour 598 millions d'euros liée à l'évolution défavorable par rapport à l'euro des parités des monnaies de certaines filiales opérationnelles.

L'endettement financier net s'élève au 31 décembre 2002 à 5 953 millions d'euros. Il comprend 132 millions d'euros de dette obligataire échangeable en titres Casino qui, si la valeur boursière actuelle des titres sous-jacents se maintient jusqu'à l'échéance des obligations, sera échangée et l'endettement de Rallye sera réduit à due concurrence. L'endettement net "économique" du groupe Rallye au 31 décembre 2002, compte tenu des conditions de marché actuelles, s'élève donc à 5 821 millions d'euros dont 3 842 millions d'euros en provenance des filiales opérationnelles.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

■ Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 24 millions d'euros contre une perte de 16 millions d'euros au 31 décembre 2002.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2002 était de 38 personnes.

Le résultat financier de Rallye est un profit de 13 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre une perte de 85 millions d'euros au 31 décembre 2001. Il a enregistré sur l'exercice :

- les revenus et dividendes reçus des filiales et participations en provenance :
 - de la société Casino : 22 millions d'euros,
 - des autres sociétés : 59 millions d'euros,
- les produits et charges de la gestion de trésorerie du Groupe qui font apparaître un solde négatif de 13 millions d'euros, comprenant à hauteur de 11 millions d'euros la prime de remboursement de l'obligation convertible Rallye de maturité janvier 2003,
- les autres produits financiers nets pour 2 millions d'euros,
- les dotations nettes de reprises de provisions sur filiales pour un montant de 48 millions d'euros et qui concernent principalement la société Miramont Finance et Distribution, société détentrice de la participation dans Athlete's Foot,
- la dotation à la provision pour prime de remboursement de l'obligation échangeable en actions ordinaires Casino, émise en 2001 au titre de l'année 2002 pour 9 millions d'euros. Le résultat exceptionnel de 42 millions d'euros comprend des plus-values réalisées en 2002 sur cessions de titres de participations pour 65 millions d'euros diminuées principalement des dotations à la provision pour dépréciation des titres Rallye affectés aux plans d'options d'achat d'actions pour 11 millions d'euros et à la provision pour prime de remboursement, au titre de l'année 2001, de l'obligation échangeable en actions ordinaires Casino émise en janvier 2001 pour 8 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 32 millions d'euros contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2001.

■ Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 387 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1 519 millions d'euros au 31 décembre 2001 du fait notamment :

- des augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations convertibles en actions Rallye et de l'impact de l'exercice des bons de souscription d'actions pour 136 millions d'euros,
- du résultat de l'exercice 2002 qui s'élève à 32 millions d'euros, et en sens inverse :
- de la réduction de capital consécutive à l'OPRA pour un montant de 300 millions d'euros.

En janvier et février 2002, Rallye a procédé à une Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) qui a permis de restituer à ses actionnaires 300 millions d'euros par le rachat de 5 millions d'actions au prix unitaire de 60 euros.

Cette opération s'est accompagnée de l'attribution gratuite de nouveaux bons de souscription d'actions Rallye de maturité novembre 2003 et 2005.

En janvier 2003, Rallye a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros et une

durée de 5 ans (échéance le 1^{er} janvier 2008). Cette émission vise à renforcer à terme la structure financière de Rallye par création de fonds propres. Les fonds levés ont entre autres été affectés au refinancement de la dette de Rallye, notamment au titre de l'emprunt obligataire convertible émis en 1998 et arrivé à échéance le 1^{er} janvier 2003, dont le montant résiduel remboursé s'est élevé à 120 millions d'euros.

En avril 2003, Rallye a également procédé à une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires Casino pour un montant de 300 millions d'euros d'une durée de 10 ans et 2 mois (échéance 1^{er} juillet 2013). Cette émission permet à la Société d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Dans un souci d'amélioration de la lisibilité de son compte de résultat consolidé et afin de se conformer aux pratiques de place, la Société présente dorénavant l'impôt relatif aux activités courantes ainsi que le résultat exceptionnel net d'impôts.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2002 fait apparaître un bénéfice de 32 108 188,17 euros que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	32 108 188,17
Dotation à la réserve légale affectée à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(182 875,20)
Report à nouveau	52 414 164,35
Bénéfice distribuable	84 339 477,32
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(1 755 211,80)
Dividende	(44 641 468,80)
Solde affecté au report à nouveau	37 942 796,72

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,20 euro, assorti d'un avoir fiscal au taux de 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales et au taux de 10 % pour les autres.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 28 mars 2003 ; le solde, soit 0,40 euro par action, sera versé dès le 16 juin 2003.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seraient portés au compte "Report à nouveau".

Panorama financier

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux ainsi que les avoirs fiscaux qui leur étaient attachés sont les suivants :

(en euros)	2001	2000	1999
Dividende net	0,80	0,70	0,54
Avoir fiscal ⁽¹⁾	0,40	0,35	0,27

(1) Au taux de 50%.

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des 4 exercices précédents figure page 101 du présent rapport. Le montant des charges non déductibles fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 3 679,10 euros.

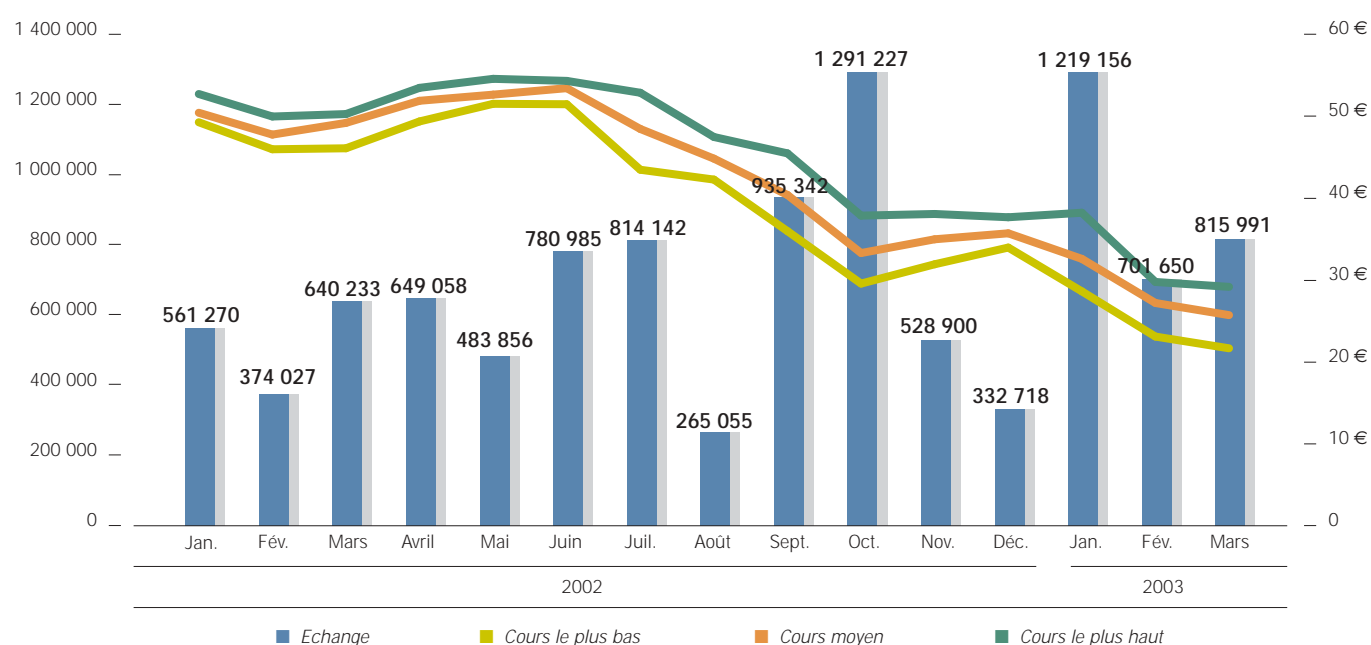
INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action Rallye est cotée au second marché de la Bourse de Paris.

Cours le plus haut (27/05/2002)	54,60 €
Cours le plus bas (11/10/2002)	29,60 €
Cours au 31/12/2002	36,91 €
Nombre de titres échangés en 2002	7 656 813
Montant des capitaux échangés en 2002	340,3 M €

Au 31 décembre 2002, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à près de 1,4 milliard d'euros.

Action Rallye : évolution mensuelle des cours de bourse en 2002 et début 2003



Évolutions et perspectives

■ Evolutions récentes

Au cours du 1^{er} trimestre 2003, le groupe Rallye a réalisé un chiffre d'affaires consolidé hors taxes de 5 475 millions d'euros, soit une baisse de 1,1 % par rapport au 1^{er} trimestre 2002. Hors effets de change défavorables, la progression du chiffre d'affaires aurait été de + 5,3 %.

CASINO

Casino, qui représente plus de 96 % du chiffre d'affaires de Rallye, a réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2003 un chiffre d'affaires de 5 298 millions d'euros en hausse de 5,6 % à taux de change constants et en recul de 0,9 % à taux de change courants.

- En France, le chiffre d'affaires a progressé de 5,2 % et reflète la poursuite d'une croissance organique soutenue alliant une bonne tenue de la progression des ventes à magasins comparables et les effets positifs des ouvertures/extensions. Au cours du 1^{er} trimestre 2003, la surface de vente s'est accrue de plus de 30 000 m² (dont 3/4 pour les formats les plus rentables que sont Franprix/Leader Price et Supérettes) et le développement des ouvertures devrait se poursuivre au cours des prochains mois pour atteindre, sur l'ensemble de l'année, l'objectif du Groupe de 139 000 m².
- À l'international (21 % du chiffre d'affaires consolidé de Casino), les ventes à taux de change constants (+ 6,9 %) reflètent principalement les bonnes performances en Amérique Latine. L'impact défavorable des taux de change, reste fort sur la période (- 25,4 %) et devrait se réduire progressivement notamment au second semestre.

La bonne dynamique des ventes et d'expansion des surfaces commerciales devraient se traduire par une montée en puissance de la croissance organique du chiffre d'affaires pour atteindre l'objectif annuel de plus de 6 %.

GROUPE GO SPORT

Au 31 mars 2003, le chiffre d'affaires hors taxes de Groupe Go Sport s'élève à 142 millions d'euros, en progression de 2,8 %. En France (94 % du chiffre d'affaires), le chiffre d'affaires progresse de 3,2 %, soutenu par les bonnes performances de l'enseigne Go Sport, dont le chiffre d'affaires progresse de 10,6 %.

Les événements majeurs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2002 sont mentionnés en page 7 dans la partie "Faits Marquants".

■ Perspectives

Rallye devrait continuer à bénéficier d'une croissance soutenue grâce à la forte croissance organique du chiffre d'affaires de ses filiales et à l'augmentation de leur rentabilité.

CASINO

Rallye est confiant dans le modèle de développement de Casino et dans son objectif, pour l'année 2003, de croissance organique de chiffre d'affaires supérieure à 6 % et de progressions de résultat d'exploitation et de résultat courant comparables à celles connues en 2002.

En France, Casino dispose d'un fort potentiel de croissance organique. En effet, la croissance du chiffre d'affaires à parc comparable, soutenue par le positionnement du groupe sur l'alimentaire et les formats porteurs, sera accompagnée d'un développement accru des surfaces de vente : plus de 500 000 m² additionnels entre 2003 et 2005 (soit une augmentation de 18 %).

Évolutions et perspectives

Plus de 60 % de la surface ouverte (320 000 m²) sera consacrée aux formats les plus rentables (Franprix/Leader Price et les supérettes), dont le développement plus rapide devrait permettre une nouvelle progression de la marge opérationnelle.

À l'international, les activités de Casino devraient connaître à terme un rebond significatif de leur contribution aux résultats consolidés du Groupe grâce au positionnement de n° 1 ou de n° 2 sur les principaux marchés où Casino est présent, aux effets bénéfiques des plans d'actions mis en place dans les pays qui connaissent aujourd'hui des difficultés et à des arbitrages d'actifs non stratégiques.

Enfin, Casino est confiant dans le potentiel de rentabilité de Laurus, désormais recentré sur son marché domestique, et dont la contribution au chiffre d'affaires du Groupe devrait à terme être de 4,5 milliards d'euros avec une marge opérationnelle proche de celle des supermarchés français.

GROUPE GO SPORT

Groupe Go Sport poursuivra son développement, avec l'ouverture d'une vingtaine de magasins, et devrait bénéficier d'un renforcement de sa dynamique commerciale.

La politique d'amélioration de la rentabilité et de renforcement des fondamentaux financiers menée en 2002 sera poursuivie en 2003.

Capital et actionnariat

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2002 à 111 603 672 euros divisé en 37 201 224 actions de nominal 3 euros.

Il s'établissait au 31 décembre 2001 à 116 805 696 euros divisé en 38 935 232 actions de nominal 3 euros.

L'évolution du capital social correspond :

- à la conversion d'obligations et à la création correspondante de 3 261 922 actions nouvelles pour un montant nominal global de 9 785 766 euros,
- à l'exercice de bons de souscription A et B et à la création consécutive de 4 070 actions nouvelles pour un montant nominal global de 12 210 euros,
- à l'annulation de 5 000 000 d'actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions et à la diminution correspondante du capital social de 15 000 000 euros.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2002, la société Foncière Euris détenait directement 59,33 % du capital et 77,68 % des droits de vote.

Les sociétés Soparin et L'Habitation Moderne de Boulogne, contrôlées par la société Rallye, détenaient à la même date respectivement 2 504 600 actions représentant 6,73 % du capital et 220 965 actions représentant 0,59 % du capital.

La société Rallye détenait également en propre 741 587 actions représentant 1,99 % du capital.

La société Foncière Euris contrôlait ainsi 68,86 % du capital.

Au 31 décembre 2002, la société HSBC Investment Bank Plc détenait 5,70 % du capital et 3,95 % des droits de vote.

Cette participation fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la société Foncière Euris exerçable à tout moment jusqu'au 15 décembre 2004.

Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2002, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

■ Bons de souscription d'actions

En février 2002, la société Rallye a émis et attribué gratuitement à ses actionnaires 34 507 263 bons de souscription A (BSA A) et 34 507 263 bons de souscription B (BSA B). L'exercice de la totalité de ces BSA donnera lieu, compte tenu de l'annulation des BSA attribués aux actions autodétenues, à la création de 4 847 292 actions nouvelles.

Les caractéristiques des BSA A et B sont les suivantes :

- 14 BSA A donneront le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription de :
 - 60 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2003,
 - à compter du 1^{er} juillet 2003 et jusqu'au 30 novembre 2003 : 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 60 euros et inférieur à 42 euros.
 - 14 BSA B donneront le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription de :
 - 65 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2005,
 - à compter du 1^{er} juillet 2005 et jusqu'au 30 novembre 2005 : 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 65 euros et inférieur à 45,5 euros.
- Au 31 décembre 2002, après exercice de 28 560 BSA A et 28 420 BSA B et création consécutive de 4 070 actions nouvelles, les 33 902 484 BSA A et les 33 902 624 BSA B existants sont susceptibles de donner lieu à la création de 4 843 222 actions nouvelles.

■ Obligations convertibles

Dans le cadre de l'Offre publique d'échange formulée en 1997 sur les titres de la société Casino, Guichard-Perrachon, la société Rallye a émis, le 26 février 1998, 7 786 814 obligations convertibles en actions Rallye de nominal 44,21 euros en faveur des actionnaires de la société Casino ayant apporté leurs titres à l'offre.

Ces obligations, convertibles à tout moment, sont venues à échéance le 1^{er} janvier 2003.

Au total, 5 324 250 obligations ont été converties, donnant lieu à la création de 5 584 620 actions Rallye.

Les obligations non converties, soit 2 462 564, ont été remboursées par la Société au prix unitaire de 48,63 euros soit un montant global de 119,8 millions d'euros.

■ Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes - OCEANE

Le 16 janvier 2003, la société Rallye a émis 6 011 362 OCEANE de valeur nominale unitaire 44,00 euros.

Ces obligations sont convertibles ou échangeables, à tout moment jusqu'au 19 décembre 2007, en actions Rallye à raison de 1 action pour 1 obligation, sous réserve d'ajustements éventuels.

■ Options de souscription et d'achat d'actions

Les assemblées générales extraordinaires du 23 juin 1994, du 26 février 1998 et du 6 juin 2001 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou

d'achat d'actions aux salariés et mandataires du Groupe. Il existait, au 31 décembre 2002, 742 130 options d'achat non exercées donnant droit d'acquérir 764 465 actions, qui correspondent aux plans suivants :

Dates d'attribution	29/07/1996	02/04/1998	06/04/1999	13/06/2000	06/04/2001	19/12/2001	11/04/2002
Nombre d'options	44 040	40 500	35 500	48 500	153 200	199 940	220 450
Nombre d'actions	47 269	42 120	36 920	50 440	159 328	207 938	220 450
Prix d'exercice ⁽¹⁾ (en euros)	25,14	46,61	52,20	55,12	55,00	48,91	49,71

(1) Les options sont attribuées au cours de bourse moyen sans rabais ni décote.

Les mandataires sociaux de la société Rallye sont titulaires de 182 380 options non exercées donnant droit d'acquérir 187 972 actions.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La Société a acquis, durant l'année 2002, 199 670 actions dans le cadre de l'attribution d'options aux mandataires et salariés, sur la base d'un cours moyen de 49,29 euros, soit un montant global y compris frais de négociation de 9,8 millions d'euros.

Elle a par ailleurs cédé, au cours du même exercice, 34 302 actions au titre de levées d'options d'achat d'actions, sur la base d'un cours moyen de 25,14 euros.

Au 31 décembre 2002, la Société détenait au total 741 587 actions en propre, au titre des plans d'options, représentant une valeur d'acquisition de 37,5 millions d'euros et une valeur nominale de 2,2 millions d'euros correspondant à 1,99 % du capital.

L'assemblée générale est appelée à statuer, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce sur le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions.

À ce titre, le conseil d'administration sera autorisé à acquérir des actions de la Société en vue notamment :

- de régulariser les cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'effectuer des achats ou des ventes, en fonction de la situation du marché, dans le cadre de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres de la Société,
- de les attribuer aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,

- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions existantes de la Société.

- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le nombre maximum d'actions dont la Société pourra faire l'acquisition dans le cadre de cette autorisation ne devra pas dépasser la limite de 10 % du capital social ; le prix d'achat maximum ne pouvant excéder 70 euros par action et le prix minimum de vente ne pouvant pas être inférieur à 20 euros. Ce programme d'achat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de Bourse, en application de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement n° 2000-06.

TITRES DE PARTICIPATION

Fin 2002, la société Rallye a cédé à la société Groupe Go Sport la totalité des actions Go Sport.com qu'elle possédait.

AUTORISATION D'ÉMETTRE DES OBLIGATIONS ET/OU DES TITRES DE CRÉANCE

Compte tenu de l'émission réalisée en avril 2003, il est proposé à l'assemblée de renouveler l'autorisation conférée au conseil d'administration de procéder à l'émission d'obligations et/ou de tous autres titres de créance, pour un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros, en devises ou en unités monétaires composites.

Conseil d'administration et direction générale

Gouvernement d'entreprise

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

■ Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. La durée des fonctions des administrateurs est d'une année. Ils sont nommés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Cependant, tout administrateur personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

■ Composition du conseil d'administration

À l'issue de l'assemblée générale du 4 juin 2003, le conseil d'administration comprendra 10 administrateurs dont les mandats sont renouvelables lors de ladite assemblée ainsi qu'un censeur :

- M. Jean-Charles NAOURI, Président Directeur Général,
- M. André CRESTEY, Vice-Président
- M. François de MONTAUDOUIN, Directeur Général Délégué,
- M. Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris,
- M. Jacques DERMAGNE,
- M. Jacques DUMAS,
- M. Pierre FERAUD,
- M. Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis,
- M. Jean LÉVY,
- M. Gilbert TORELLI,
- M. Julien CHARLIER, censeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002, le conseil d'administration de la société Rallye s'est réuni 8 fois. Le nombre moyen d'administrateurs présents au cours de ces réunions s'est élevé à 8,75 sur un total de 10 administrateurs, soit un taux de participation de 87,5%.

Le conseil d'administration a été amené, notamment à l'occasion de la mise en place de son règlement intérieur, à examiner la situation d'indépendance de ses membres au regard des recommandations formulées par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration de la société Rallye, laquelle est contrôlée à plus de la moitié en capital et à plus des trois quarts en droits de vote par la société Foncière Euris, est composé principalement – 7 membres sur 10 – de dirigeants et de responsables du Groupe choisis pour leur compétence, leur ancienneté et leur complémentarité.

Le conseil d'administration a constaté que 3 administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus des recommandations du rapport Bouton : MM. Jacques DERMAGNE, Jean LÉVY et Gilbert TORELLI, désignés et reconnus pour leur compétence, leur expérience ainsi que pour leur volonté de s'associer au développement du groupe Rallye. Le conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

■ Direction générale

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 juin 2002, a adopté le mode d'exercice moniste de la direction générale de la Société et à ce titre, a confirmé M. Jean-Charles NAOURI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

M. François de MONTAUDOUIN exerce les fonctions de Directeur Général Délégué depuis avril 1998.

M. Didier CARLIER est Directeur Général Adjoint depuis janvier 2002.

■ Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a établi un règlement intérieur ayant pour objet d'une part de regrouper, de préciser et de compléter, s'il y avait lieu, les différentes règles d'organisation qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, d'autre part d'intégrer les principes de "gouvernement d'entreprise" auxquels le conseil adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit ainsi le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein. Il prévoit aussi l'évaluation à intervalles réguliers par le conseil d'administration de son propre fonctionnement, conduite par le Président du conseil et par un autre administrateur.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par le règlement n° 90-08 de la Commission des opérations de Bourse relatives aux délits et manquements d'initiés, ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Le conseil d'administration a également mis en œuvre la recommandation de la Commission des opérations de Bourse n° 2002-01 du 22 janvier 2002 relative à la déclaration semestrielle par les mandataires sociaux des transactions qu'ils effectuent sur les titres des sociétés dont ils sont membres.

■ Jetons de présence du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée.

Le conseil d'administration répartit entre ses membres les jetons de présence, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe attribuée forfaitairement à chacun de ses membres,
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du conseil.

Une partie des jetons de présence est par ailleurs versée de manière forfaitaire aux membres des comités techniques.

Le montant global des jetons de présence versé aux administrateurs en juin 2002, au titre du mandat écoulé, s'est ainsi élevé à 228 063 euros dont 80 000 euros au titre des comités techniques

Conformément aux principes fixés par le règlement intérieur, chaque administrateur s'engage à détenir un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant équivalent à une année de jetons de présence.

■ Censeur

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. La durée de leur fonction est d'une année, renouvelable sans limitation de mandat.

Cependant, tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans. Les censeurs assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Le censeur perçoit une rémunération dont le montant et les modalités d'attribution sont identiques à celles des administrateurs.

M. Paul CAMOUS, nommé en qualité de censeur en 2002, cesse ses fonctions à l'occasion de l'assemblée générale du 4 juin 2003, laquelle sera appelée à se prononcer sur son remplacement par M. Julien CHARLIER.

NOMS, FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Tous les administrateurs actuellement en fonction ont été renouvelés ou nommés lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2002 pour une durée d'un an. L'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 est appelée à statuer sur le renouvellement de leur mandat pour une même durée.

■ M. Jean-Charles NAOURI

- Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.
- Date de première nomination en qualité de Président Directeur Général : 2 avril 1998.
- Date de naissance : 8 mars 1949.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Président Directeur Général de la société Rallye SA,
- Président de la société Groupe Euris SAS,
- Président du conseil d'administration des sociétés Euris SA et Finatis SA,
- Administrateur des sociétés CCF SA et Continuation Investments NV,
- Membre du conseil de surveillance des sociétés Casino, Guichard-Perrachon SA et Groupe Marc Ladreit de Lacharrière SCA,
- Associé gérant de la société Rothschild & Cie Banque SCA,
- Gérant de la SCI Penthièvre Seine,
- Censeur de la société Fimalac SA.

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Directeur Général des sociétés Euris SA et Finatis SA,
- Administrateur de la société Fimalac SA,
- Représentant de la société Euris SA, Président des sociétés Maignon Diderot SAS, Maignon Rousseau SAS et Maignon Voltaire SAS,
- Représentant de la société Maignon Voltaire SAS, Président de la société Maignon-Condorcet SAS,
- Représentant de la société Groupe Euris SA, Président des sociétés Artois-Loire SAS, Artois-Provence SAS et Artois-Savoie SAS,
- Représentant de la société Rallye SA, Président de la société Maignon Montparnasse SAS,
- Représentant de la société Maignon Montparnasse SAS, Président des sociétés Montech SAS, Montech Expansion SAS, Montparnet SAS, Montparnet Expansion SAS, Parantech SAS et Parantech Expansion SAS.

Nouveau mandat et fonction exercé depuis le 1^{er} janvier 2003

- Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly.

Nombre d'actions Rallye détenues : 310.

Le montant brut total des rémunérations et avantages versé par la Société à M. Jean-Charles NAOURI en 2002, s'élève à 15 245 euros ; le montant des jetons de présence versé par la Société en sa qualité d'administrateur, de président du Comité des nominations et des rémunérations et de membre du Comité d'audit, s'élève à 34 717 euros et celui versé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation à 60 980 euros.

■ M. André CRESTEY

- Date de première nomination au conseil d'administration : 14 août 1992.
- Date de première nomination en qualité de Vice-Président du conseil d'administration : 2 avril 1998.
- Date de naissance : 22 février 1939.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Vice-Président du conseil d'administration de la société Rallye SA,
- Président de la société Perifem SA,
- Administrateur des sociétés Rallye SA, Foncière Euris SA, Groupe Go Sport SA, Miramont Finance et Distribution SA, et IFLS,
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Mandat et fonction ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Administrateur de la société Matimmob 1 SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 33 664.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. André CRESTEY, en sa qualité d'administrateur et de président du Comité d'audit, s'élève à 25 971 euros, et celui versé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation à 83 500 euros.

■ M. François de MONTAUDOUIN

- Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.
- Date de première nomination en qualité de Directeur Général puis de Directeur Général Délégué : 2 avril 1998.
- Date de naissance : 7 septembre 1958.

Conseil d'administration et direction générale

Gouvernement d'entreprise

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Directeur Général Délégué de la société Rallye SA,
- Président Directeur Général de la société Athlete's Foot Marketing Europe – AFME SA,
- Administrateur des sociétés Rallye SA, Foncière Euris SA, First Britannia Mezzanine Capital BV, First Britannia Mezzanine NV et Société Privée de Conseil et de Gestion SA,
- Président des sociétés Athlete's Foot Group Inc., Genty Immobilier et Participations SAS, Kerrous SAS, Maignon Sablons SAS et Matimmob 1 SAS,
- Représentant permanent de la société Groupe Euris SAS au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA,
- Représentant de la société Kerrous SAS, Président de la société Syjiga SAS,
- Gérant de la SCI des Perrières et de la société Orbite SARL.

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Représentant permanent de la société Montparnet SAS au conseil d'administration de la société Groupe Directinet SA,
- Représentant de la société Rallye SA, Président de la société Maignon Montparnasse SAS,
- Représentant de la société Maignon Montparnasse SAS, Président des sociétés Montech SAS, Montech Expansion SAS, Montparnet SAS, Montparnet Expansion SAS, Parantech SAS et Parantech Expansion SAS.

Nombre d'actions Rallye détenues : 220.

Le montant brut total des rémunérations et avantages versé par la Société à M. François de MONTAUDOUIN, en 2002, s'élève à 369 162 euros ; le montant des jetons de présence versé par la Société en sa qualité d'administrateur et de membre du Comité d'audit s'élève à 18 717 euros et celui versé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation à 22 345 euros.

M. Paul CAMOUS

- Date de première nomination au conseil d'administration : 20 mars 1996.
- Date de naissance : 13 juillet 1922.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Censeur de la société Rallye SA,
- Administrateur des sociétés Autogrill France, Hôtel Negresco SA, Fondation Sophia Antipolis.

Mandat et fonction ayant pris fin en 2002

- Administrateur de la société Rallye SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 201.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Paul CAMOUS en sa qualité d'administrateur s'élève à 21 935 euros ; aucune autre rémunération ni avantage ne lui ont été versé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

M. Paul CAMOUS cesse ses fonctions de censeur à l'occasion de l'assemblée générale du 4 juin 2003.

■ M. Jacques DERMAGNE

- Date de première nomination au conseil d'administration : 5 juin 2002.
- Date de naissance : 28 novembre 1937.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Président du Conseil Économique et Social,
- Administrateur des sociétés Rallye SA et Unibail SA,
- Vice-Président et membre du conseil de surveillance de la société France Convention SA,
- Membre du conseil de surveillance des sociétés Cetelem SA, DMC SA, Devanlay SA et Optorg SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250.

■ M. Jacques DUMAS

- Date de première nomination au conseil d'administration : 19 juillet 1990.
- Date de naissance : 15 mai 1952.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Directeur des Affaires Juridiques de la société Groupe Euris SAS,
- Administrateur des sociétés Rallye SA, Groupe Go Sport SA et Carpinienne de Participations SA,
- Président Directeur Général de la société La Bruyère SA,
- Président de la société Alpérol SAS,
- Directeur Général de la société Parande Développement SAS,
- Représentant permanent de la société Parcade SAS au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA et de la société Groupe Euris SAS au conseil d'administration de la société Foncière Euris SA,
- Gérant de la SCI Cognacq Parmentier.

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Président du conseil d'administration de la société Matimmob 1 SA,
- Président des sociétés Les Buisnières SAS, Cobivia SAS, Kerrous SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Matignon Sablons SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Caly online SAS et Artois-Isère SAS,
- Représentant de la société Kerrous SAS, Président de la société Syjiga SAS,
- Représentant permanent de la société Athlete's Foot Group Inc. au conseil d'administration de la société Athlete's Foot Marketing Europe – AFME,
- Gérant des sociétés SCI Les Sables, SCI Les Îles Cordées et SCI Les Perrières,
- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Go Sport Espagne SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 7 218.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Jacques DUMAS en sa qualité d'administrateur s'élève à 10 717 euros et celui versé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation à 25 133 euros.

■ M. Pierre FERAUD

- Date de première nomination au conseil d'administration : 16 juin 1995.
- Date de naissance : 28 septembre 1940.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Administrateur de la société Rallye SA,
- Directeur de la société Parande SAS,
- Président Directeur Général de la société Foncière Euris SA,
- Président du conseil d'administration des sociétés Carpinienne de Participations SA et Marigny Belfort SA,
- Président des sociétés Matignon Marne La Vallée SAS et Marigny Expansion SAS,
- Représentant permanent de la société Groupe Euris SAS au conseil d'administration de la société Finatis SA, de la société Foncière Euris SA au conseil d'administration des sociétés Apsys International SA et Marignan Consultants SA, et au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA et de la société Foncière Cézanne Matignon SNC au conseil d'administration de Société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord SA,
- Représentant de la société Foncière Euris SA, Président des sociétés Centre Commercial de l'Île-Saint-Denis SAS, Marigny-Concorde SAS, Marigny-Élysées SAS, Marigny-Foncière SAS, Marigny-Participations SAS, Marigny-Valbréon SAS, Marigny-Tours SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Les Moulins SAS, Matignon Meylan SAS et Matignon Moselle SAS et gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Île-Saint-Denis Développement, SCI Mas de Las Serras, SCI Sofaret, SCI Touquet Plage et SCI Les Herbiers,
- Gérant des sociétés Centrum NS SARL, SCI Matignon Lannes, SNC Matignon Commerce et SNC Marigny Garonne,
- Représentant de la société Marigny-Élysées SAS, cogérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SCCV du Centre Commercial du Grand Argenteuil,
- Représentant de la société Marigny-Valbréon SAS, cogérant de la société d'Aménagement Valbréon,
- Représentant de la société Matignon Commerce SNC, cogérant des sociétés SNC Avenue Paul Langevin, SNC Collet Berger, SNC Foncière Cézanne Matignon, SCI Reims Buirette et SNC 166 à 176 rue de Paris,
- Représentant de la société Matignon Abbeville SAS, gérant des sociétés Centrum K SARL et Centrum J SARL.

Conseil d'administration et direction générale

Gouvernement d'entreprise

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Directeur Général des sociétés Carpinienne de Participations SA et Marigny Belfort SA,
- Représentant permanent de la société Artois-Loire SAS au conseil d'administration d'Euris SA,
- Représentant de la société Foncière Euris SA, Président de la société Marigny-Belfort SAS,
- Représentant permanent de la société Artois-Savoie SAS au conseil d'administration d'Euris SA,
- Représentant de la société Matignon Commerce SNC, cogérant des sociétés SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Alta Matignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie.

Nouveaux mandats et fonctions exercés depuis le 1^{er} janvier 2003

- Représentant permanent de la société Matignon Diderot SAS au conseil d'administration de la société Euris SA,
- Représentant de la société Foncière Euris SA, gérant de la société SCI Pont de Grenelle,
- Représentant de la société SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de la société SCI Alta Saint-Georges,
- Représentant de la société SNC Marigny Garonne, cogérant des sociétés SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Alta Matignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 337.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Pierre FERAUD en sa qualité d'administrateur s'élève à 10 717 euros et les rémunérations et autres avantages versés par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation se sont élevés à 310 888 euros.

■ M. Jean LÉVY

- Date de première nomination au conseil d'administration : 23 juin 1994.
- Date de naissance : 9 novembre 1932.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Administrateur des sociétés Rallye SA, Histoire d'Or SA, Institut Français du Libre Service, Groupe Zannier SA, Interparfums Inc. et Price-Minister SA,
- Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Président du conseil de surveillance de la société Escada Beauté Group SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 456.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Jean LÉVY en sa qualité d'administrateur et de membre du Comité d'audit s'élève à 27 942 euros ; aucune autre rémunération ni avantage ne lui ont été versés par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

■ M. Gilbert TORELLI

- Date de première nomination au conseil d'administration : 13 juin 2000.
- Date de naissance : 21 août 1936.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Administrateur des sociétés Rallye SA, le Portefeuille Diversifié SA et Victoire SA.
- Président du conseil d'administration de la société Finamex SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Gilbert TORELLI en sa qualité d'administrateur et de membre du Comité d'audit s'élève à 29 935 euros ; aucune autre rémunération ni avantage ne lui ont été versés par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

■ Société FINATIS SA

- Date de première nomination au conseil d'administration : 2 juin 1998.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Administrateur des sociétés Rallye SA et Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250.

Représentant permanent :

M. Jean-Marie GRISARD.
Date de naissance : 1^{er} mai 1943.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Représentant permanent de la société Finatis SA au conseil d'administration de la société Rallye SA,
- Secrétaire Général de la société Groupe Euris SAS,
- Président des sociétés Matignon Condorcet SAS, Matignon Diderot SAS, Matignon Rousseau SAS et Matignon Voltaire SAS,
- Directeur Général des sociétés Euris SA et Finatis SA,
- Administrateur des sociétés Finatis SA, Foncière Euris SA, Carpinienne de Participations SA, Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates, Green Street Investments International Ltd et Park Street Investments International Ltd,
- Représentant permanent de la société Euris SA au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA, de la société Groupe Euris SAS au conseil d'administration de la société Euris SA et de la société Foncière Euris SA au conseil d'administration de la société Marigny Belfort SA,
- Gérant de la société Frégatinvest SARL.

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Administrateur de la société Groupe Euris SA,
- Représentant permanent de la société Rallye SA au conseil d'administration de la société Matimmob 1 SA.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Jean-Marie GRISARD en sa qualité de représentant permanent de la société Finatis SA, administrateur, s'élève à 10 717 euros et celui versé par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation à 13 612 euros.

■ Société FONCIÈRE EURIS SA

- Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Administrateur des sociétés Rallye SA, Apsys International SA, Marignan Consultants SA et Marigny-Belfort SA,
- Président des sociétés Centre Commercial de l'Île-Saint-Denis SAS, Les Moulins SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Concorde SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny-Tours SAS, Marigny-Élysées SAS, Marigny-Participations SAS, Marigny-Valbréon SAS, Marigny-Foncière SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Meylan SAS et Matignon Moselle SAS,

- Membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA,
- Gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Île-Saint-Denis Développement, SCI Mas de Las Serras, SCI Sofaret, SCI Touquet Plage et SCI Les Herbiers.

Mandat et fonction ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Président de la société Marigny-Belfort SAS.

Nouveau mandat et fonction exercé depuis le 1^{er} janvier 2003

- Gérant de la SCI Pont de Grenelle.

Nombre d'actions Rallye détenues : 22 072 370.

Représentant permanent :

M. Julien CHARLIER.

Date de naissance : 10 novembre 1927.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA au conseil d'administration de la société Rallye SA,
- Président de la Société Générale d'Hôtellerie à Monaco,
- Administrateur de la Société des Bains de Mer à Monaco,
- Censeur de la société Euris SA.

Le montant des jetons de présence versé en 2002 par la Société à M. Julien CHARLIER en sa qualité de représentant permanent de la société Foncière Euris SA, administrateur, et de membre du Comité des nominations et des rémunérations, s'élève à 17 978 euros ; aucune autre rémunération ni avantage ne lui ont été versés par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

M. Julien CHARLIER cesse ses fonctions de représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003. Sa nomination en qualité de censeur est proposée à ladite assemblée.

■ M. Didier CARLIER

Date de naissance : 5 janvier 1952.

Mandats et fonctions exercés en 2002 et se poursuivant en 2003

- Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA,
- Président Directeur Général de la société Miramont Finance et Distribution SA,
- Président des sociétés Cobivia SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Parande SAS, Parcade SAS et Mermoz Kléber SAS,
- Administrateur de la société Athlete's Foot Group Inc.,
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV,
- Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI de Kergorju, SCI Les Sables et SCI Les Îles Cordées,
- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Maignon Neuilly SAS et Sybellia SAS, représentant permanent des sociétés Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de la société AFME SA et de la société Omnium de Commerce et de Participations au conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA,
- Représentant permanent de la société Groupe Go Sport SA au conseil d'administration de la société Go Sport Espagne.

Mandats et fonctions ayant pris fin en 2002 et début 2003

- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Maignon Meylan SAS, Maignon Moselle SAS et Parande Concorde SAS,
- Représentant permanent de la société Rallye SA au conseil d'administration de Matimmob 1 SA.

LES COMITÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations, qu'il a institués lors de sa réunion du 13 septembre 2000.

Les membres des comités sont désignés parmi les membres du conseil d'administration. Chaque comité est appelé à formuler des avis, des propositions et des recommandations.

À cet effet, il peut procéder ou faire procéder à toutes études permettant d'éclairer les délibérations du conseil d'administration. Les travaux réalisés par les comités font l'objet de comptes-rendus présentés au conseil d'administration.

■ Comité d'audit

MM. André CRESTEY, Président, Jean-Charles NAOURI, Jean LÉVY et François de MONTAUDOUIN sont membres de ce comité qui a pour mission notamment d'apporter son assistance au conseil d'administration lors de l'arrêté annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés. Il est chargé également d'examiner périodiquement les procédures de contrôle interne, et plus généralement d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le Groupe. Le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes. Il dispose également de la collaboration et de la participation des directions fonctionnelles du Groupe.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2002, en avril afin d'examiner les comptes au 31 décembre 2001 et en octobre, dans le cadre de l'arrêté des comptes du premier semestre 2002. Lors de ces réunions, les Commissaires aux comptes ont présenté aux membres du Comité d'audit leur rapport d'analyse comportant en particulier une revue de l'ensemble des opérations de consolidation.

■ Comité des nominations et des rémunérations

MM. Jean-Charles NAOURI, Président, Julien CHARLIER, et Gilbert TORELLI sont membres de ce comité qui a pour mission notamment d'examiner les modalités de fixation ainsi que les montants des rémunérations des mandataires sociaux. Il sera désormais également chargé d'examiner les propositions de candidature aux fonctions de mandataires sociaux. Le Comité des rémunérations s'est réuni une fois en 2002, afin d'examiner la rémunération fixe et variable du Directeur Général Délégué.

Données sociales et environnementales

L'activité de holding de la société Rallye n'a pas d'impact social et environnemental significatif au sens du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

Les principales filiales de Rallye, spécialisées dans la distribution alimentaire et d'articles de sport, sont amenées à gérer les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Elles ont inclus dans leur rapport de gestion une partie dédiée à la prise en compte de ces aspects.

Les principales données concernant Rallye et ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le détail des actions menées par Casino et Groupe Go Sport figure dans les rapports annuels de ces sociétés.

Pour Casino, les données présentées concernent uniquement les établissements intégrés de la société Casino Distribution France et pour Groupe Go Sport, l'ensemble des sociétés qu'elle consolide.

DONNÉES SOCIALES

(article 148-2 du décret du 23 mars 1967 modifié)

Les principaux indicateurs sociaux sont :

Indicateurs sociaux 2002	Unité	Holding Rallye	Principales filiales de Rallye Casino	Groupe Go Sport	Total ⁽³⁾
Effectif salarié au 31 décembre	nb	36	51 019	4 902	55 957
Embauches	nb	7	48 506	6 266	54 779
dont CDI	nb	3	12 964	2 990	15 957
Réduction d'effectifs	nb	2	2 029	323	2 354
dont licenciement pour motif économique	nb	-	102	8	110
Durée hebdomadaire du temps de travail	heures	35	34,1 ⁽¹⁾	35 ⁽²⁾	
dont salariés à temps complet	nb	35	29 493	3 011	32 539
dont salariés à temps partiel	nb	1	21 526	1 875	23 402
Absentéisme	nb jours	568	2 726 824	60 772	2 788 164
Masse salariale charges sociales incluses	millions d'euros	4,8	1 247,4	93,7	1 346
Répartition hommes/femmes	% de femmes	50 %	61 %	49 %	60 %
Nombre d'heures de formation	nb	638	379 558	14 516	394 712
Œuvres sociales	milliers d'euros	4	15 904	456	16 364

(1) Heures de travail effectives pour Casino Distribution France.

(2) Pour les filiales françaises.

(3) Le total ne comprend pas les données sociales de la société Athlete's foot, non cotée en France.

NB : Les sociétés intégrées Groupe Go Sport, Go Sport France, Go Sport International et Go Sport.com ont un exercice social qui court du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année suivante ; les autres sociétés du Groupe ont un exercice social calendaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. De ce fait, la totalité du nombre de salariés à temps complet + temps partiel n'est pas identique au total effectif.

■ Relations sociales

La qualité des relations sociales est une valeur importante pour Rallye et ses filiales qui s'engagent pour la non-discrimination au travail et l'égalité des chances.

Casino est ainsi partenaire du programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE (LUtTe Contre l'Ignorance et les DIscriminations au Travail et dans l'Entreprise) dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de service.

Casino s'est engagé depuis 1995 pour l'emploi des travailleurs handicapés. Après un premier accord d'entreprise pour le département de la Loire, Casino a étendu l'expérience au niveau national. Depuis 2000, Casino dépasse le quota de 6 % de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié, fixé par la loi de 1987.

■ Impact territorial des activités

Les magasins des filiales de Rallye contribuent au développement économique des zones où ils sont implantés, particulièrement dans les quartiers sensibles dans lesquels se trouvent 59 % des hypermarchés et 39 % des supermarchés de Casino.

Le service "Politique de la Ville – Insertion et Solidarité" de Casino veille à l'intégration des magasins dans les quartiers sensibles. Il est mobilisé autour de cinq axes prioritaires :

- la formation et la sensibilisation des employés aux problématiques des quartiers sensibles,
- l'accompagnement des projets de revitalisation de centre-ville, d'insertion, d'emplois de proximité,
- le renforcement de l'intégration des magasins dans les territoires urbains d'implantation,
- l'ajustement de l'offre commerciale avec les modes de vie et la demande des habitants,
- la sécurisation et la médiation sur certains sites grâce au développement d'actions permettant de retisser le lien social.

En 1993, Casino a signé une première convention avec le ministère de la Ville. En 2002, cette convention a été renouvelée et a pour principal objectif de recruter 250 personnes issues des quartiers prioritaires sur la période 2002–2006.

Grâce à une croissance ininterrompue depuis plusieurs années, Casino a permis, en France, la création nette de près de 4 500 emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) depuis 2000.

De son côté, Groupe Go Sport a créé de nombreux emplois occupés par des personnes de moins de 25 ans (80 % de ses effectifs), favorisant ainsi l'insertion professionnelle des jeunes.

■ Relations avec les associations – Œuvres sociales

Les filiales de Rallye mettent en pratique un engagement fort en matière de responsabilité sociale.

Casino a créé en 2001 l'association "Les écoles du soleil" qui a pour vocation de mener en France et à l'étranger des actions de soutien à caractère humanitaire et de solidarité pour l'éducation des enfants défavorisés.

En outre, les magasins participent chaque année à de nombreuses collectes alimentaires et s'impliquent dans des actions humanitaires ou de mécénat sur le plan local.

Groupe Go Sport s'est engagé dans le développement de l'activité physique et sportive en France pour lutter contre le diabète, les maladies cardio-vasculaires et l'obésité.

À ce titre, Groupe Go Sport soutient un programme de recherche parrainé par le ministère de la Santé dans les villes de Fleurbaix et Laventie (Pas-de-Calais) pour améliorer le mode de vie des Français et leur rapport avec l'alimentation et l'activité physique.

■ Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Les filiales de Rallye sont attentives à la qualité et aux conditions de fabrication des produits qu'elles achètent.

La centrale d'achats de Casino a mis en place, depuis 2000, un programme d'actions visant à promouvoir et contrôler le respect des droits de l'homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement.

Un comité d'éthique met en œuvre des actions concrètes sur la base d'une "Charte Éthique Fournisseurs" élaborée conformément aux principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail.

En 2002, la Charte Éthique est intégrée à la totalité des contrats de référencement conclus par Casino.

Les audits sociaux des sites de production non alimentaires engagés en 2001 se sont poursuivis en 2002 avec 33 audits en Chine, Indonésie, Bangladesh, Inde, Vietnam, Thaïlande, île Maurice, Turquie, Maroc et Portugal. Casino a pour objectif de réaliser 50 audits sociaux en 2003.

Groupe Go Sport fait signer par ses fournisseurs et sous-traitants un code de conduite portant d'une part sur le respect des droits de l'homme et de l'enfant, d'autre part sur le respect de la réglementation environnementale. La vérification du respect de ce code est faite lors de visites auprès des sous-traitants. Groupe Go Sport participe à la commission sur l'éthique créée au sein de la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport et des loisirs (FPS).

Données sociales et environnementales

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES
(article 148-3 du décret du 23 mars 1967 modifié)

Les principales conséquences environnementales identifiées concernent les activités de Casino.

Casino met en œuvre une politique continue de réduction des consommations d'eau et d'énergie, de gestion des déchets d'emballage et d'optimisation du transport de marchandises afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre :

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	Quantités 2002
Quantité totale de déchets de cartons produits	tonne	64 141
Quantité de déchets de cartons triés en vue d'une valorisation	tonne	35 000
Quantité de cartons économisés grâce aux efforts de gestion	tonne	9 730
Quantité de bois économisé grâce aux efforts de gestion	tonne	11 583
Consommation d'eau	m ³	1 612 180
Consommation d'électricité	MWh	951 489
Distance parcourue pour le transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins)	milliers de km	118 316
Emissions de CO ₂ liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins)	tonne eq. CO ₂	109 158

Les axes prioritaires de Casino pour 2003 concernent l'amélioration de la collecte des déchets en magasins et la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par le transport des marchandises, grâce à l'utilisation de camions plus performants.

Groupe Go Sport n'a pas identifié de risques majeurs ou significatifs sur l'environnement compte tenu de ses activités. Cependant, la société est attentive au choix des équipements concernant l'utilisation des ressources énergétiques, des fluides réfrigérants et veille à l'adaptation des contrats d'électricité en vue de diminuer les consommations d'énergie.

Groupe Go Sport encourage, auprès de ses prestataires, le transport des marchandises par voie ferrée et met en place un programme de recyclage des déchets (cartons, palettes, néons) et de collecte des piles usagées. Groupe Go Sport entreprend la mise en place d'un tableau de bord de suivi des indicateurs environnementaux les plus pertinents compte tenu de son activité.

Rallye

Éléments financiers et juridiques

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	1	4 142	130	4 012	4 050	3 937
Écarts d'acquisition	2	1 575	225	1 350	1 512	1 552
Immobilisations corporelles	3	6 781	2 661	4 120	4 274	4 072
Immobilisations financières	4	1 521	103	1 418	1 715	1 480
Total de l'actif immobilisé		14 019	3 119	10 900	11 551	11 041
ACTIF CIRCULANT						
Stocks	5	1 993	23	1 970	2 155	1 935
Créances clients et autres débiteurs	6	1 965	88	1 877	1 679	1 359
Valeurs mobilières de placement	7	2 233	108	2 125	1 284	768
Disponibilités	7	757		757	855	651
Total de l'actif circulant		6 948	219	6 729	5 973	4 713
Comptes de régularisation et assimilés	8	423		423	318	234
Total de l'actif		21 390	3 338	18 052	17 842	15 988

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	9	112	117	89
Primes et réserves	9	679	1 434	1 111
Résultat (part du groupe)	9	63	75	102
Capitaux propres du groupe		854	1 626	1 302
Intérêts minoritaires	9	2 558	3 115	2 571
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		3 412	4 741	3 873
Autres fonds propres				
Autres fonds propres	10	181	181	19
Provisions pour risques et charges	11	327	328	392
Dettes financières	12	8 835	7 523	7 033
Dettes d'exploitation	12	5 067	4 777	4 249
Autres dettes	12	198	249	370
Total des dettes		14 100	12 549	11 652
Comptes de régularisation et assimilés				
Comptes de régularisation et assimilés		32	43	52
Total du passif		18 052	17 842	15 988

Compte de résultat consolidé du groupe Rallye

(en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires hors taxes	14	23 681	22 863	19 942
Prix de revient des ventes	15	(17 410)	(16 894)	(14 906)
Marge commerciale		6 271	5 969	5 036
Autres produits et charges d'exploitation		(2 398)	(2 315)	(2 007)
Charges de personnel	16	(2 394)	(2 312)	(1 988)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(525)	(501)	(415)
Résultat d'exploitation	17	954	841	626
Résultat financier	18	(297)	(244)	(197)
Résultat courant avant impôts des sociétés intégrées		657	597	429
Impôts sur les activités courantes	20	(248)	(247)	(193)
Résultat courant après impôts des sociétés intégrées		409	350	236
Résultat exceptionnel après impôts des sociétés intégrées	19	(21)	18	50
Résultat des sociétés intégrées		388	368	286
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	21	39	47	67
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition		427	415	353
Amortissements des écarts d'acquisition	22	(61)	(73)	(54)
Résultat net de l'ensemble consolidé		366	342	299
Dont part du groupe		63	75	102
Dont intérêts minoritaires		303	267	197
<hr/>				
(en euros par action)	Notes	2002	2001	2000
Résultat net courant part du groupe, après dilution	23	2,27	1,72	1,78
Résultat net part du groupe, avant dilution	23	1,80	2,54	3,66
Résultat net part du groupe, après dilution	23	1,77	2,17	2,96
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	23	39 783 867	42 303 771	41 502 044

Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2002

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	388	368	286
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements et provisions ⁽¹⁾	641	466	463
+ / - Variation des impôts différés	(54)	14	(43)
– Plus-values de cession nettes d'impôts	(52)	(17)	(131)
Marge brute d'autofinancement	923	831	575
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	16	32	10
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
– Stocks nets	56	(233)	(133)
– Créances d'exploitation nettes	(153)	(665)	(283)
– Dettes d'exploitation	377	512	432
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	1 219	477	601
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 065)	(1 133)	(1 015)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	249	165	160
Acquisition d'immobilisations financières	(60)	(416)	(360)
Cession d'immobilisations financières	93	127	183
Incidences des variations de périmètre	(310)	(52)	(806)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1 093)	(1 309)	(1 838)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	–	(48)	(15)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(133)	(101)	(85)
Réductions/Augmentations de capital en numéraire et autres fonds propres	(299)	899	29
Incidence de la détention des actions d'autocontrôle ⁽²⁾	(111)	(43)	12
Émissions d'emprunts	3 795	3 132	2 272
Remboursements d'emprunts	(2 478)	(2 160)	(886)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	774	1 679	1 329
Incidences des variations de cours des devises (D)	(97)	5	45
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	803	852	137
Trésorerie d'ouverture (E)	1 741	889	752
Trésorerie de clôture (F)	2 544	1 741	889
Variation de trésorerie ⁽³⁾ (F-E)	803	852	137

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Dépréciation des actions d'autocontrôle classées en valeurs mobilières et impact sur la trésorerie du groupe des achats et ventes d'actions d'autocontrôle classées en variation des capitaux propres dans les comptes consolidés.

(3) La variation de trésorerie de l'exercice 2001 tient compte du reclassement de présentation pour un montant de 236 millions d'euros, principalement au titre d'actions propres précédemment classées en investissements.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du groupe Rallye sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France à l'exception des changements de méthode de présentation ci-dessous.

– Par dérogation, l'ensemble des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (investissements à plus ou moins longue échéance dans des sociétés sans intervention dans la gestion) est regroupé en résultat financier afin que toutes les variations constatées sur ces titres (provisions, cessions, remboursements de fonds assimilables à des cessions ou des dividendes) soient intégrées au même niveau du compte de résultat (incidence chiffrée en note 18).

– Les écarts d'acquisition calculés sur les acquisitions des filiales étrangères sont, à compter du 1^{er} janvier 2001, exprimés dans la devise du pays concerné et convertis au taux de change de cette même devise. Ils étaient auparavant exprimés en euros. Leurs amortissements des années antérieures sont retraités en conséquence. L'adoption de cette nouvelle méthode a conduit à majorer les capitaux propres du 1^{er} janvier 2001 de 40,4 millions d'euros et n'a pas d'impact significatif sur les résultats des exercices 2000 et 2001.

– Dans un souci d'amélioration de la lisibilité de son compte de résultat consolidé et afin de se conformer aux pratiques de place, la Société présente dorénavant l'impôt relatif aux activités courantes ainsi que le résultat exceptionnel net d'impôts. La ventilation de la charge d'impôt figure en notes 19 et 20.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes du groupe Monoprix, auparavant consolidés par mise en équivalence, sont intégrés proportionnellement depuis le 1^{er} juillet 2000. Cette évolution du périmètre n'ayant pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au sens de la recommandation de la Commission des opérations de Bourse, il n'est pas présenté d'états financiers pro forma.

APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 99-02

Au 1^{er} janvier 2000, la première application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés s'est traduite par l'alignement des règles précédemment appliquées par le Groupe avec les méthodes préférentielles préconisées par le règlement n° 99-02, à savoir la constatation de l'impôt différé sur la différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et notamment les écarts d'évaluation portant sur des actifs cessibles individuellement, le reclassement de la participation des salariés en frais de personnel, l'étalement des frais d'émission sur la durée des emprunts et la consolidation d'une société *ad hoc*.

L'adoption de ces nouvelles règles a conduit à un prélèvement de 91 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2000.

Le Comité de réglementation comptable (CRC), dans son Règlement n° 2000-06, a édicté de nouvelles règles concernant la détermination des passifs, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. Conformément à l'avis du 4 juillet 2001 du Comité d'urgence du Conseil national de comptabilité relatif à sa première application, le Groupe a réexaminé notamment la quote-part des écarts d'acquisition que les provisions pour restructuration, constituées lors de la première consolidation des sociétés acquises, avaient mécaniquement créés. L'application de ces nouvelles règles a minoré les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002 d'un montant de 16,2 millions d'euros. Une application rétrospective de ces règles sur les comptes au 31 décembre 2001 n'aurait pas eu d'effet significatif, ni sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2001, ni sur le résultat net de l'ensemble consolidé.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales et participations placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère Rallye (plus de 50 % des droits de vote) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable (droits de vote compris entre 20 et 50 %) sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés dont les titres ne sont détenus qu'en vue de leur cession ultérieure ou dont la consolidation ne modifierait pas de façon sensible les comptes du groupe Rallye ne sont pas consolidées.

méthodes comptables

au 31 décembre 2002

Les évolutions de périmètre au cours de l'exercice 2002 se caractérisent par :

- l'entrée au 1^{er} janvier de Casino Carburants, Kamili, Jaceli, Géant Carburants, SCI de l'Océan, Restauration Collective Casino, Géant Inversiones, Finovadis, Régie Média Trade, Géant Kredit et Vindémia ; au 1^{er} juillet de Marushka holding BV et Laurus ; au 1^{er} septembre de EMC distribution ;
- la sortie des sociétés Mariault, Médis et Socodelgrand, absorbées respectivement par Médis, Distribution Casino France et l'Immobilier Groupe Casino ainsi que la sortie des sociétés Sibal et Espace 49, dissoutes ;
- la cession des Chais Beaucairois le 31 août 2002 ;
- la déconsolidation de C'Online, C-mescourses, Caly online, Telemarket depuis le 1^{er} janvier 2002.

Ces variations de périmètre ne sont pas suffisamment significatives pour nécessiter l'établissement de comptes proforma.

Les sociétés Monoprix, Opéra, SCI Opéra, Distridyn, Far Eastern Géant, Anfilco, Géant Kredit, Régie Média Trade et Banque du groupe Casino sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle car le Groupe y exerce un contrôle conjoint.

Détenu à 33,34 % par Casino, le groupe Vindémia est consolidé selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les groupes Bourbon et Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de Vindémia.

Détenu à 38,72 % par Casino, le groupe Laurus est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

La société Finovadis, détenue majoritairement par une banque et à hauteur de 1 % par le Groupe, est une entité *ad hoc* structurée dans le cadre de la souscription d'un emprunt de 400 millions d'euros. Le contrôle résulte du fait que le Groupe bénéficie statutairement de la majorité des résultats de cette entité. Compte tenu des caractéristiques de la structure ainsi mise en place, la méthode de l'intégration globale est utilisée, le poste "Dettes financières consolidées" venant se substituer aux intérêts minoritaires théoriques.

Les sociétés King Cross Gdansk, Tulipan Lodz (sociétés immobilières en Pologne), Devoto (exploitation de supermarchés en Uruguay), Lanin et Larenco (holding en Uruguay) sont consolidées par la méthode globale à compter du 30 juin 2002 en raison de la prise de contrôle exclusif par le Groupe durant la

période, alors qu'elles l'étaient selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à cette date.

Une liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de l'exercice 2002 est présentée à la fin de cette annexe.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La consolidation est effectuée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002. Les sociétés entrant ou sortant du périmètre sont consolidées pour leur période d'appartenance au Groupe.

Les titres de la société Rallye détenus en autocontrôle viennent en réduction des réserves consolidées pour leur coût d'acquisition. Les éventuelles provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession constatées sur ces titres sont retraitées et imputées sur les réserves consolidées du Groupe pour leur montant net d'impôts.

Les frais d'acquisition des titres de participation consolidés sont incorporés dans le prix de revient des titres et viennent augmenter l'écart de première consolidation.

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino, consolidée en intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2001, sont élaborés selon le plan comptable des établissements financiers. Dans les comptes consolidés, leur classement suit le plan comptable général. Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en "Clients et créances rattachées", le refinancement des crédits à la clientèle en "Dettes d'exploitation" et les produits de l'activité crédit en "Chiffre d'affaires".

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La conversion des comptes exprimés en devises est pratiquée de la manière suivante :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture de l'exercice ;
- le compte de résultat et les flux de l'exercice sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de la différence entre le taux d'ouverture et le taux de clôture sur les capitaux propres ainsi que de la différence entre le taux moyen et le taux de clôture sur le

résultat de l'exercice et sur les flux de variation des capitaux propres sont inscrits au poste "Réserves consolidées" dans les capitaux propres. Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont portés en "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans les immobilisations incorporelles figurent, notamment, les écarts d'évaluation relatifs aux fonds de commerce, aux marques ainsi qu'aux emplacements commerciaux et aux parts de marché acquis.

L'affectation en valeur d'emplacements commerciaux et fonds de commerce résulte de l'application d'un ratio lié au chiffre d'affaires des magasins. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis compte tenu de la stabilité de leur valeur d'utilité et de la croissance généralement observée de leur valeur de marché.

Les parts de marché mesurent l'augmentation de la puissance d'achat du Groupe à la suite des rapprochements avec les sociétés acquises. Leur valeur bilantielle est égale à la capitalisation de l'amélioration annuelle des conditions d'achat. Les valeurs des parts de marché ne sont pas amorties.

Un examen de la valeur des immobilisations incorporelles est effectué régulièrement. L'indicateur économique de suivi de ces valeurs est, pour les fonds de commerce et les emplacements commerciaux, le chiffre d'affaires des branches de magasins acquis (hypermarchés, supermarchés, supérettes et cafétérias), et pour les parts de marché, le chiffre d'affaires des réseaux nouvellement constitués. Dans le secteur de la distribution, cet indicateur d'activité, simple et transparent dans sa mise en œuvre, est très représentatif de la rentabilité des réseaux de magasins. Une étude approfondie montrant la forte corrélation entre l'évolution des chiffres d'affaires et celle de la rentabilité est effectuée de façon régulière. Si le chiffre d'affaires de référence se détériore au-delà d'un seuil de 15 % et, dans certains cas, d'une franchise dans le temps, il est ponctuellement doté une provision dès le premier euro pour enregistrer cette dépréciation.

Dans les comptes de la filiale américaine Athlete's Foot Group Inc., les éléments incorporels affectés à des fonds

de commerce, précédemment amortis sur une durée de vingt ans, ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel au cours de l'exercice 2000 ramenant leur valeur nette comptable à zéro.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le cas dans l'exercice ou sur six ans au plus, les logiciels étant amortis sur trois ou six ans suivant leur durée prévisionnelle d'exploitation.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts de première consolidation constatés lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation et non affectés à un poste de l'actif immobilisé sont constatés en écarts d'acquisition.

Ils sont amortis sur une durée adaptée aux objectifs stratégiques de la prise de contrôle et à l'activité de la société acquise à compter de l'année de prise de participation. Une dépréciation peut être constatée le cas échéant, lorsque les cash-flows futurs diffèrent durablement de ceux attendus lors de l'acquisition. La valeur des écarts d'acquisition est vérifiée annuellement par comparaison avec la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés pendant la durée résiduelle d'amortissement.

L'écart d'acquisition inhérent aux actions Casino s'élève à 737 millions d'euros au 31 décembre 2002 et est amorti sur quarante ans. Outre l'évolution normale résultant de l'amortissement et des variations dans le pourcentage de détention du capital de Casino, il prend en compte les éléments suivants :

- en cas de rachat d'obligations échangeables en AO ou en ADP émises en 1998 lors de la prise de contrôle du groupe Casino, la différence négative entre la valeur de la contrepartie en actions Casino au jour du rachat et la valeur nominale des obligations échangeables émises en 1998 lors de la prise de contrôle du groupe Casino est inscrite en "Augmentation de l'écart d'acquisition",
- le résultat de cession relatif à l'échange des obligations échangeables, soit la différence entre la valeur nominale de l'OE et la valeur dans les comptes consolidés des titres remis à l'échange, est inscrit en "Variation de l'écart d'acquisition".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent pour leur valeur historique. Les frais d'acquisition et les frais financiers intercalaires supportés pendant la période de construction, pour leurs montants nets d'impôts, sont incorporés dans le prix de revient des immobilisations.

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation, après les corrections nécessaires pour la reconstitution des valeurs d'origine, le retraitement des opérations de crédit-bail et le retraitement des amortissements dérogatoires.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens :

NATURE DES BIENS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillage	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

CRÉDIT-BAIL

Les biens dont le groupe Rallye a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un "emprunt" inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées et par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres des sociétés non consolidées détenus par les sociétés du Groupe figurent sous la rubrique "Titres de participations" pour leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation ramène celle-ci à leur valeur actuelle si elle est inférieure. La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur valeur d'utilité pour le Groupe.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix de revient comprenant les ristournes de l'exercice et les frais d'approche et de logistique.

Les marges incluses dans les stocks sur les produits cédés entre sociétés du Groupe sont éliminées. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée si leur prix de vente probable est inférieur au prix de revient.

TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais liés à l'émission d'emprunts amortis sur une durée au plus égale à la durée de l'emprunt ainsi que les charges d'entrée en jouissance dans les magasins amorties sur la durée du bail.

PROVISIONS

Le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. Au titre de ces engagements, une provision pour charge figure dans les comptes consolidés. L'évaluation de cette provision, faite pour l'essentiel selon la méthode prospective, prend en compte les charges sociales y afférentes.

Certaines filiales américaines assurent à leurs employés certaines allocations de couverture de frais médicaux et d'incapacité.

Conformément aux normes comptables FAS 106 et FAS 112, une provision est constituée pour couvrir ces charges, tant pour les personnes en retraite que pour celles appelées à la prendre.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente, notamment sur les matériels électroménager, télévision, hi-fi, vidéo, vendus avec garantie, la société Casino enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année du montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, restaurants, entrepôts et usines, et diverses prestations (coopération commerciale, loyer, etc.).

FRAIS AVANT OUVERTURE ET APRÈS FERMETURE DES MAGASINS

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges d'exploitation l'année où l'ouverture ou la fermeture intervient, à l'exception de ceux exposés à l'occasion de la mise en conformité du parc de magasins des sociétés dans lesquelles le Groupe prend une participation. Dans ce dernier cas, ils font l'objet d'une provision lors de l'entrée dans le périmètre.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du Groupe.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les sociétés mères Rallye, Casino et Groupe Go Sport forment avec la majorité de leurs filiales des groupes fiscaux ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Le cumul des impôts sociaux représente l'impôt dû par les sociétés mères, en tant que sociétés têtes de groupe, ainsi que celui dû par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable, pour les éléments d'actifs, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Les impôts différés ont été comptabilisés selon une approche bilantielle et sont actualisés, lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs. En particulier, les impôts différés sur les écarts existant entre la valeur des terrains figurant au bilan et leur valeur fiscale ont été actualisés sur une durée illimitée, ces actifs n'étant pas destinés à sortir du patrimoine du Groupe. Il s'agit là du principal effet significatif de l'actualisation. Le calcul de la fiscalité différée est effectué suivant la méthode du report variable et intègre l'incidence des contributions additionnelles d'impôt sur les sociétés.

Les actifs d'une entreprise acquise ne pouvant être cédés individuellement (parts de marché) ou n'étant pas destinés à être vendus séparément (emplacements commerciaux, terrains, etc.) ne font pas l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés. De même, l'avis n° 2002-E du 18 décembre 2002 du Comité d'urgence du Conseil national de comptabilité prévoit que l'élimination des résultats de cessions internes, et par analogie les plus-values en sursis d'imposition sur les titres de participation d'entreprises consolidées ne peuvent plus donner lieu à comptabilisation d'impôts différés. L'application de cette disposition génère une créance latente nette d'impôt d'un montant non significatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Le Groupe utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux.

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *prorata temporis*.

ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Baisse du cours des devises étrangères

Au 31 décembre 2002, le Groupe a procédé à la conversion des états financiers de ses filiales étrangères en utilisant les taux de change en vigueur à cette date. L'évolution défavorable par rapport à l'euro des parités des monnaies de certaines filiales a conduit à un prélèvement sur les capitaux propres de 1 282 millions d'euros, essentiellement composé des montants suivants par pays :

(en millions d'euros)	
Argentine	229
Brésil	465
Pologne	134
Uruguay	121
Venezuela	137

Les opérations de conversion se traduisent ainsi par une dépréciation mécanique de la valeur des actifs des filiales concernées ainsi que des écarts d'acquisition constatés lors de leur première consolidation.

Il n'existe pas, en l'état, d'autres éléments d'appréciation qui pourraient remettre en cause la stratégie à long terme du Groupe et, par voie de conséquence, l'évaluation des actifs investis hors de France, en particulier les immobilisations incorporelles dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2002 s'élève à 1 121 millions d'euros (immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition, y compris la quote-part détenue dans les sociétés consolidées par mise en équivalence).

Opérations financières

La société Rallye a réalisé en janvier 2002 une Offre publique de rachat d'actions (OPRA). Cette offre a permis de restituer aux actionnaires de Rallye la somme de 300 millions d'euros par le rachat de 5 millions d'actions au prix unitaire de 60 euros.

Cette opération s'est accompagnée, début janvier 2002, d'une attribution gratuite de bons de souscription A et B d'actions Rallye de maturité novembre 2003 et novembre 2005.

L'exercice de la totalité des 34 507 263 bons de souscription A (BSA A) et 34 507 263 bons de souscription B (BSA B) donnerait lieu à la création de 4 847 292 actions nouvelles après annulation des bons correspondant aux actions propres.

Les caractéristiques des BSA A et B sont les suivantes :

- sous réserve d'ajustements prévus, 14 BSA A donneront le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription de 60 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2003, à compter du 1^{er} juillet 2003 et jusqu'au 30 novembre 2003 à un prix correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 60 euros et inférieur à 42 euros.
- sous réserve d'ajustements prévus, 14 BSA B donneront le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription de 65 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2005, à compter du 1^{er} juillet 2005 et jusqu'au 30 novembre 2005 à un prix correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 65 euros et inférieur à 45,5 euros.

Au 31 décembre 2002, l'attribution de droits de vote doubles et l'annulation de 1 306 027 actions à dividende prioritaire par Casino ont augmenté la part de Rallye à 49,44 % du capital et 64,28 % des droits de vote de Casino contre respectivement 49,40 % et 58,75 % au 31 décembre 2001.

Événements postclôture

En janvier 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros.

Cette émission permet notamment à Rallye de refinancer l'obligation convertible émise en 1998 et arrivée à échéance en janvier 2003 dans des conditions équivalentes et de permettre à terme un renforcement de ses fonds propres.

Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et servant un coupon de 3,75 %.

Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1 action Rallye pour 1 OCEANE. Le nombre maximum d'actions Rallye pouvant être émises dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 011 362 actions.

Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation.

Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

En avril 2003, la société Rallye a procédé à une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires Casino pour un montant de 300 millions d'euros d'échéance dix ans et deux mois, soit le 1^{er} juillet 2013. Les 3 750 000 obligations émises de valeur nominale 80 euros portent intérêt au taux de 3,25 % l'an.

Ces obligations peuvent, à tout moment à compter du 27 octobre 2003, être échangées en actions ordinaires Casino à raison de 1 action ordinaire pour 1 obligation.

Le prix de remboursement est à l'échéance de 95,256 euros par obligation.

La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006, les porteurs d'obligations, quant à eux, bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1^{er} juillet 2008 et 2011.

Cette émission permet à la Société d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

Commentaires sur le contenu des comptes

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Concessions, brevets, marques	150	132	46
Parts de marché	965	965	967
Fonds de commerce et emplacements commerciaux	2 875	2 914	2 933
Autres immobilisations incorporelles	152	146	103
Valeur brute	4 142	4 157	4 049
Amortissements	(130)	(107)	(112)
Valeur nette	4 012	4 050	3 937

1.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 1999	3 316	(122)	3 194
Augmentations	99	(24)	75
Diminutions	(23)	1	(22)
Variations de périmètre, de change et transferts	657	33	690
Au 31 décembre 2000	4 049	(112)	3 937
Augmentations	106	(33)	73
Diminutions	(96)	55	(41)
Variations de périmètre, de change et transferts	98	(17)	81
Au 31 décembre 2001	4 157	(107)	4 050
Augmentations	120	(32)	88
Diminutions	(12)	5	(7)
Variations de périmètre, de change et transferts	(123)	4	(119)
Au 31 décembre 2002	4 142	(130)	4 012

1.3 Répartition par activité et zone géographique des actifs incorporels

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2002	Total 2001	Total 2000
France	3 326	44	68	18	3 456	3 395	3 330
Autres pays européens	92	1	-	-	93	87	76
Amérique du Nord	55	1	-	-	56	62	72
Amérique du Sud	90	-	-	-	90	182	257
Océan Indien	44	-	-	-	44	-	-
Asie	273	-	-	-	273	324	202
Total étranger	554	2	0	0	556	655	607
Total 2002	3 880	46	68	18	4 012	4 050	3 937
Total 2001	3 918	44	70	18		4 050	
Total 2000	3 809	45	69	14			3 937

NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2002			2001 Valeurs nettes	2000 Valeurs nettes
	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Valeurs nettes		
Casino	737	77	660	670	636
Médis	32	20	12	16	20
Libertad	26	5	21	56	81
CBD	263	33	230	347	372
Monoprix	279	34	245	257	270
Géant Polska	47	6	41	50	44
Devoto	24	3	21	49	53
Telemarket	-	-	-	-	13
Laurus	24	1	23	-	-
Lanin	36	1	35	-	-
Autres	107	45	62	67	63
Total	1 575	225	1 350	1 512	1 552

L'écart d'acquisition Casino a évolué comme suit au cours de l'exercice 2002 :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2002	729	(59)	670
Acquisitions de titres	8	–	8
Amortissements	–	(18)	(18)
Au 31 décembre 2002	737	(77)	660

Les écarts d'acquisition s'amortiront comme suit au cours des trois prochains exercices :

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2002	Dotations 2003	Dotations 2004	Dotations 2005	Valeurs nettes au 31/12/2005	Durée d'amortissement
Casino	660	20	20	20	600	40 ans
Médis	12	3	3	3	3	10 ans
Libertad	21	1	1	1	18	20 ans
CBD	230	13	13	13	191	20 ans
Monoprix	245	14	14	14	203	20 ans
Géant Polska	41	2	2	2	35	20 ans
Devoto	21	1	1	1	18	20 ans
Laurus	23	1	1	1	20	20 ans
Lanin	35	2	2	2	29	20 ans
Autres	62	7	7	7	41	
Total	1 350	64	64	64	1 158	

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Terrains	695	708	657
Constructions	2 925	2 955	2 911
Autres immobilisations corporelles	3 161	3 042	2 575
Valeur brute	6 781	6 705	6 143
Amortissements	(2 661)	(2 431)	(2 071)
Valeur nette	4 120	4 274	4 072

3.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 1999	5 194	(2 130)	3 064
Augmentations	863	(395)	468
Diminutions	(123)	46	(77)
Variations de périmètre, de change et transferts	209	408	617
Au 31 décembre 2000	6 143	(2 071)	4 072
Augmentations	817	(452)	365
Diminutions	(149)	96	(53)
Variations de périmètre, de change et transferts	(105)	(5)	(110)
Au 31 décembre 2001	6 706	(2 432)	4 274
Augmentations	821	(460)	361
Diminutions	(205)	107	(98)
Variations de périmètre, de change et transferts	(541)	124	(417)
Au 31 décembre 2002	6 781	(2 661)	4 120

L'augmentation des immobilisations corporelles en 2002 provient de la société Casino à hauteur d'un montant de 811 millions d'euros se décomposant entre les investissements réalisés en France pour 598 millions d'euros et à l'international pour 213 millions d'euros.

Ces investissements résultent de :

- la poursuite de la politique de rénovation et d'ouverture de magasins en France avec notamment l'ouverture de trois hypermarchés ;
- l'ouverture de 47 Leader Price en Pologne, de 4 Leader Price en Argentine, d'un hypermarché au Venezuela, d'un hypermarché à Taïwan, de 4 hypermarchés et de 4 Leader Price en Thaïlande

et des investissements nécessaires pour les ouvertures prévues en 2003 et les années suivantes.

La diminution des immobilisations corporelles provient essentiellement de la cession par Casino de sites fermés et de mises au rebut suite aux rénovations des magasins.

3.3 Répartition par activité et zone géographique des actifs corporels

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2002	Total 2001	Total 2000
France	2 292	82	72	21	2 467	2 233	2 161
Autres pays européens	744	6	–	–	750	849	687
Amérique du Nord	218	28	–	–	246	297	269
Amérique du Sud	211	–	–	–	211	510	563
Océan Indien	71	–	–	–	71	–	–
Asie	375	–	–	–	375	385	392
Total étranger	1 619	34	0	0	1 653	2 041	1 911
Total 2002	3 911	116	72	21	4 120	4 274	4 072
Total 2001	4 042	127	73	32		4 274	
Total 2000	3 849	120	74	29			4 072

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Laurus	198	-	-
Feu vert	36	36	30
CBD	410	660	690
Exito	138	202	187
Asinco	23	15	9
Autres sociétés	5	2	20
Titres mis en équivalence	810	915	936
Titres de sociétés non consolidées	181	180	103
Autres immobilisations financières	530	683	471
Valeur brute	1 521	1 778	1 510
Dépréciations	(103)	(63)	(30)
Valeur nette	1 418	1 715	1 480

4.2 Variations des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Ouverture	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Laurus	-	7	-	191	198
Feu vert	36	-	-	-	36
CBD	660	21	(4)	(267)	410
Exito	202	3	(5)	(62)	138
Asinco	15	11	(4)	1	23
Autres sociétés	2	(3)	-	6	5
Total	915	39	(13)	(131)	810

4.3 Comptes abrégés de l'exercice 2002 des principales sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	Exito	CBD	Laurus
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	21	180	151
Immobilisations corporelles	529	1 008	464
Immobilisations financières	60	73	80
Actif immobilisé	610	1 261	695
Valeurs réalisables et disponibles	229	1 214	479
Total de l'actif	839	2 475	1 174
PASSIF			
Capitaux propres du Groupe	566	984	75
Intérêts minoritaires	1	-	-
Situation nette totale	567	984	75
Autres fonds propres	-	-	-
Provisions	-	266	122
Dettes	272	1 225	977
Total du passif	839	2 475	1 174

4.4 Titres de sociétés non consolidées

Ces sociétés sont exclues du périmètre de consolidation de l'exercice 2002 pour essentiellement deux raisons :

- elles n'ont pas un patrimoine ou une activité significatifs au regard de l'image fidèle ;
- le Groupe détient moins de 20 % de participation et n'exerce pas, sur elles, d'influence notable.

(en millions d'euros)	%	Valeur des titres		
		de détention	Brut	Net
France			159	114
Boidis SA	99,76 %		4	4
Caly on Line SAS	100,00 %		95	58
Dechrist Holding SA	100,00 %		3	3
Exim SA	34,00 %		2	2
Hyper 19 GIE	93,30 %		4	4
Neree SAS	100,00 %		22	22
Nocedel SA	99,99 %		5	5
PLMP SA	34,00 %		2	2
Autres sociétés	-		22	14
International			22	13
Sun Resort	100,00 %		8	8
Wordwide Retail Exchange	5,51 %		10	2
Autres sociétés	-		4	3
Total			181	127

4.5 Autres immobilisations financières

En octobre 2001, le Groupe a conclu avec un établissement financier un accord aux termes duquel il se trouve titulaire d'une option d'achat d'un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. L'option d'achat peut être exercée à tout moment pendant une durée de cinq ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, et pour autant que Cora approuve la transaction envisagée ou qu'il n'existe pas de dispositions contractuelles entre le Groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme des cinq années, le Groupe n'a pas agi dans ce sens, il sera procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions. En contrepartie de l'option ainsi accordée, le Groupe se porte financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel devait être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le Groupe s'oblige à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur normative de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celle-ci lui étant en revanche acquis.

Le paiement de l'option à l'établissement financier fait l'objet de versements étalés dans le temps qui viendraient s'ajouter, dans le cas où l'option serait exercée, au prix de revient des titres, ou bien participer au résultat des enchères dans l'hypothèse inverse. Le montant total actualisé des sommes décaissées au titre de l'option et des frais accessoires, si le processus devait aller au terme des cinq ans, s'élève à 252 millions d'euros.

Le traitement comptable appliqué consiste à inscrire le montant actualisé des sommes versées dans un compte d'immobilisations financières à l'actif du bilan au fur et à mesure de leur versement. Au 31 décembre 2002, le montant enregistré à ce titre s'élève à 110 millions d'euros. La différence entre le montant total théorique de 252 millions d'euros et les sommes effectivement décaissées est montrée en engagements hors-bilan, de même que la valeur notionnelle de 850 millions d'euros contractuellement attribuée au sous-jacent (cf. note "engagements hors bilan").

La valeur économique du bloc de 42,39 % d'actions aussi bien que celle de l'option font l'objet de tests de dépréciation périodiques susceptibles, en cas d'évolution défavorable, d'entraîner la constatation de provisions pour tout ou partie des sommes versées.

Par ailleurs, le Groupe détient 162 millions d'euros de titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

4.6 Répartition par activité et zone géographique des actifs financiers

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2002	Total 2001	Total 2000
France	328	8	4	166	506	741	428
Autres pays européens	219	–	–	–	219	21	24
Amérique du Nord	47	–	–	68	115	54	90
Amérique du Sud	563	–	–	4	567	891	917
Asie	5	–	–	4	9	8	21
Océan Indien	2	–	–	–	2	–	–
Total étranger	836	0	0	76	912	974	1 052
Total 2002	1 164	8	4	242	1 418	1 715	1 480
Total 2001	1 341	6	4	364		1 715	
Total 2000	1 165	7	3	305			1 480

NOTE 5 – STOCKS

(en millions d'euros)	2002			2001	2000
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Casino Groupe	1 808	22	1 786	1 956	1 722
Athlete's Foot Group Inc.	34	–	34	48	65
Groupe Go Sport	149	1	148	148	144
Divers	2	–	2	3	4
Total	1 993	23	1 970	2 155	1 935

Les stocks sont principalement constitués de marchandises.

NOTE 6 – CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Créances clients et comptes rattachés	702	725	769
Créances de l'activité de crédit	237	205	-
Dépréciations clients et comptes rattachés	(38)	(31)	(24)
Dépréciations de l'activité de crédit	(17)	(15)	-
Total	884	884	745
Autres créances	966	705	542
Sociétés apparentées	60	116	92
Dépréciations	(33)	(26)	(20)
Créances clients et autres débiteurs	1 877	1 679	1 359
Dont part à plus d'un an en valeur brute ⁽¹⁾	81	64	11

(1) La part des échéances à plus de cinq ans est négligeable.

En 2002, la société Distribution Casino France a cédé un portefeuille de créances à une banque dans le cadre de la Loi Dailly pour un montant de 283,9 millions d'euros. La créance correspondante est classée en disponibilité. Cette cession a été acceptée par la banque avec un recours à hauteur de 83,9 millions d'euros qui ont été conservés par la banque à titre de gage espèces.

NOTE 7 – TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
FCP - SICAV et divers	1 772	971	567
Actions en propre	353	313	201
Valeurs mobilières de placement	2 125	1 284	768
Disponibilités	757	855	651
Concours bancaires courants	(338)	(398)	(294)
Trésorerie nette	2 544	1 741	1 125

La valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est sensiblement identique à leur valeur nette comptable. Les actions détenues en propre correspondent principalement aux actions de sociétés du Groupe détenues dans le cadre de plans d'achat d'actions et de la régularisation des cours et sont valorisées au cours de bourse. Les actions détenues en propre ont été dépréciées à hauteur de 102 millions d'euros.

NOTE 8 – COMPTES DE RÉGULARISATION

8.1 Impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Variations	Au 31 décembre
Différences temporaires	85	(82)	3
Déficits fiscaux reportables	45	(24)	21
Retraitements de consolidation	27	33	60
2000	157	(73)	84
Différences temporaires	3	(11)	(8)
Déficits fiscaux reportables	21	27	48
Retraitements de consolidation	60	24	84
2001	84	40	124
Différences temporaires	(8)	7	(1)
Déficits fiscaux reportables	48	35	83
Retraitements de consolidation	84	22	106
2002	124	64	188

Les impôts différés, dont le recouvrement est jugé probable, sont calculés en prenant pour base le taux normal d'imposition des bénéficiaires pour les sociétés opérationnelles et le taux de fiscalisation des plus-values à long terme pour le groupe fiscal Rallye. Le montant des pertes fiscales 2002 non activées conformément au principe de prudence s'élève à 53,1 millions d'euros.

8.2 Autres comptes de régularisation

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Charges constatées d'avance	141	132	84
Charges à répartir sur plusieurs exercices	56	42	33
Prime de remboursement des obligations	14	7	6
Autres comptes de régularisation	24	13	27
Total	235	194	150

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

Principales variations	Capital	Primes	Écarts de conversion	Titres de la société consolidante	Réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 1999	85	827	47	(35)	205	1 129	2 165	3 294
Augmentations de capital	4	63	-	-	-	67	291	358
Dividendes distribués	-	-	-	-	(14)	(14)	(81)	(95)
Écarts de conversion	-	-	20	-	-	20	24	44
Changement de méthode 99-02	-	-	-	-	(69)	(69)	(22)	(91)
Réévaluation Monoprix	-	-	-	-	55	55	51	106
Titres d'autocontrôle	-	-	-	9	-	9	-	9
Divers mouvements	-	-	-	-	3	3	(54)	(51)
Résultat consolidé 2000	-	-	-	-	102	102	197	299
Au 31 décembre 2000	89	890	67	(26)	282	1 302	2 571	3 873
Augmentations de capital	28	392	-	-	-	420	374	794
Dividendes distribués	-	-	-	-	(48)	(48)	(102)	(150)
Écarts de conversion	-	-	(94)	-	-	(94)	(93)	(187)
Variation de détention	-	-	-	-	-	-	170	170
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(40)	-	(40)	(68)	(108)
Divers mouvements	-	-	-	-	11	11	(4)	7
Résultat consolidé 2001	-	-	-	-	75	75	267	342
Au 31 décembre 2001	117	1 282	(27)	(66)	320	1 626	3 115	4 741
Augmentations de capital	10	126	-	-	-	136	-	136
Réduction de capital	(15)	(285)	-	-	-	(300)	-	(300)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(129)	(129)
Écarts de conversion	-	-	(598)	-	-	(598)	(684)	(1 282)
Variation de détention	-	-	-	-	-	-	(8)	(8)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(78)	-	(78)	(56)	(134)
Divers mouvements	-	-	-	-	5	5	17	22
Résultat consolidé 2002	-	-	-	-	63	63	303	366
Au 31 décembre 2002	112	1 123	(625)	(144)	388	854	2 558	3 412

La variation de capital en 2002 résulte principalement de la conversion d'obligations convertibles pour 136 millions d'euros et de l'Offre publique de rachat d'actions de 300 millions d'euros.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

Cette rubrique comprend d'une part un prêt subordonné à durée indéterminée de 19 millions d'euros contracté par le groupe Monoprix, son remboursement étant sous contrôle

exclusif de l'émetteur et d'autre part l'émission par la société Nesitic d'Obligations subordonnées à durée indéterminée (OSDI) pour un montant de 162 millions d'euros, leur remboursement étant sous le contrôle exclusif de l'emprunteur.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Variations	Au 31 décembre
Impôts différés passif	16	9	25
Provisions pour risques fiscaux	10	(1)	9
Provisions pour restructuration des réseaux	22	(2)	20
Provisions pour restructuration	13	44	57
Provisions pour couverture sociale Casino USA	19	2	21
Provisions pour service après-vente	22	2	24
Provisions pour retraite	44	19	63
Provisions pour passage à l'euro et à l'an 2000	8	7	15
Provisions pour litiges divers	-	23	23
Provisions pour risques et charges diverses	105	30	135
2000	259	133	392
Impôts différés passif	25	10	35
Provisions pour risques fiscaux	9	-	9
Provisions pour restructuration des réseaux	20	(14)	6
Provisions pour restructuration	57	(46)	11
Provisions pour couverture sociale Casino USA	21	3	24
Provisions pour service après-vente	24	-	24
Provisions pour retraite	63	5	68
Provisions pour passage à l'euro	15	(13)	2
Provisions pour litiges divers	23	(3)	20
Provisions pour risques et charges diverses	135	(6)	129
2001	392	(64)	328
Impôts différés passif	35	7	42
Provisions pour risques fiscaux	9	-	9
Provisions pour restructuration des réseaux	6	(4)	2
Provisions pour restructuration	11	(6)	5
Provisions pour couverture sociale Casino USA	24	(3)	21
Provisions pour service après-vente	24	2	26
Provisions pour retraite	68	(13)	55
Provisions pour passage à l'euro	2	(2)	0
Provisions pour litiges divers	20	-	20
Provisions pour prime de remboursement	-	17	17
Provisions pour risques et charges diverses	129	1	130
2002	328	(1)	327

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES

12.1 Ventilation des emprunts et dettes financières par nature et échéance

(en millions d'euros)	Société émettrice	Taux d'intérêt	Échéances	2002	2001	2000
Emprunt obligataire convertible en actions Rallye, 02/1998 ⁽¹⁾	Rallye	3 %	2003	115	203	258
Emprunt obligataire convertible en actions HMB, 06/2000	HMB	–	2006	150	150	150
Emprunt obligataire échangeable contre des AO Casino, 02/1998 ⁽²⁾	Rallye	4,50 %	2005	92	93	275
Emprunt obligataire échangeable contre des ADP Casino, 02/1998 ⁽³⁾	Rallye	4,50 %	2005	39	46	117
Emprunt obligataire 60,9 millions d'euros, 06/1998 ⁽⁴⁾	Rallye	1 %	2005	61	61	61
Emprunt obligataire 152,4 millions d'euros, 07/1998	Rallye	⁽⁸⁾	2003	152	152	152
Emprunt obligataire 300 millions d'euros, 03/1999	Rallye	4,625 %	2006	300	300	300
Emprunt obligataire échangeable contre des AO Casino, 06/2001 ⁽⁵⁾	Rallye	3,25 %	2006	460	460	–
Emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions, 06/1996 ⁽⁶⁾	Casino	4,50 %	2001	–	–	527
Zéro coupon, 05/1993 ⁽⁷⁾	Casino	–	2003	13	25	36
Emprunt obligataire 304,9 millions d'euros, 05/1998	Casino	5 %	2003	305	305	305
Emprunt obligataire 228,7 millions d'euros, 06/1998	Casino	⁽⁹⁾	2001	–	–	229
Emprunt obligataire 22,9 millions d'euros, 07/1998	Casino	⁽⁹⁾	2001	–	–	23
Emprunt obligataire 400 millions d'euros, 03/1999	Casino	⁽¹⁰⁾	2001	–	–	400
Emprunt obligataire 500 millions d'euros, 07/1999	Casino	4,75 %	2006	500	500	500
Emprunt obligataire 550 millions d'euros, 04/2000	Casino	5,88 %	2005	550	550	550
Emprunt obligataire 550 millions d'euros, 09/2000	Casino	⁽¹¹⁾	2003	550	550	550
Emprunt obligataire 200 millions d'euros, 10/2000	Casino	⁽¹²⁾	2002	–	200	200
Emprunt obligataire 46 millions d'euros, 10/2000	Casino	⁽¹³⁾	2002	–	46	46
Emprunt obligataire 9 millions d'euros, 11/2000	Casino	⁽¹⁴⁾	2003	9	9	9
Emprunt obligataire 20 millions d'euros, 02/2001	Casino	⁽¹⁵⁾	2003	20	20	–
Emprunt obligataire 50 millions d'euros, 03/2001	Casino	⁽¹⁶⁾	2002	–	50	–
Emprunt obligataire 1 100 millions d'euros, 03/2001	Casino	6 %	2008	1 100	1 100	–
Emprunt obligataire 9,2 millions d'euros, 11/2001	Casino	⁽¹⁷⁾	2003	9	9	–
Emprunt obligataire 700 millions d'euros, 02/2002	Casino	6 %	2012	700	–	–
Emprunt obligataire 30 millions d'euros, 04/2002	Casino	⁽¹⁸⁾	2005	30	–	–
Emprunt obligataire 400 millions d'euros, 06/2002	Casino	5,45 %	2009	400	–	–
Emprunt obligataire 10,18 millions de dollars US, 11/2002	Casino	5,92 %	2009	10	–	–
Emprunt obligataire 254 millions de dollars US, 11/2002	Casino	6,46 %	2011	255	–	–
Emprunt obligataire 500 millions d'euros, 12/2002	Casino	5,88 %	2007	500	–	–
Autres emprunts obligataires convertibles	–	–	–	145	173	206
Intérêts courus sur emprunts obligataires	–	–	–	197	165	165
Emprunts auprès des établissements de crédit	–	–	–	1 579	1 738	1 445
Dettes en crédit-bail et locations de longue durée	–	–	–	213	166	171
Concours bancaires courants	–	–	–	338	398	294
Dettes bancaires et assimilées				8 792	7 469	6 969
Dettes financières diverses				43	54	64
Total des emprunts et dettes financières				8 835	7 523	7 033
Échéances						
– à moins d'un an				2 149	1 548	2 177
– entre un et cinq ans				4 157	4 734	3 858
– à plus de cinq ans				2 529	1 241	998

- (1) Emprunt obligataire convertible (OC) à raison de 1,07 action Rallye pour 1 obligation, remboursable au plus tard le 1^{er} janvier 2003 à 110 % du nominal. Le montant nominal de l'émission s'élève à 344 millions d'euros. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2002 est 2 368 180 OC.
- (2) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 340,3 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire le 1^{er} janvier 2005 et assortie d'une option d'échange, exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} janvier 2005 contre 1,17 action ordinaire Casino existant en portefeuille. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2002 est 1 554 791.
- (3) Emprunt obligataire échangeable contre des actions à dividende prioritaire Casino (OEADP) émis par la société Rallye pour un montant de 122,6 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire le 1^{er} janvier 2005 et assortie d'une option d'échange, exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} janvier 2005 contre 1,48 action à dividende prioritaire Casino existant en portefeuille. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2002 est 663 452.
- (4) La valeur de remboursement est indexée sur l'action ordinaire Casino ; cet emprunt obligataire émis en juin 1998 a fait l'objet d'un échange de conditions d'intérêt comprenant l'incidence de l'indexation de la valeur de remboursement. Après cette opération, la rémunération de l'emprunt obligataire est établie sur la base de l'EURIBOR 3 mois.
- (5) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 460 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire le 30 juin 2006 et assortie d'une option d'échange, exerçable au gré du porteur du 31 janvier 2003 jusqu'au 30 juin 2006 contre 1,0196 action ordinaire Casino existant en portefeuille. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2002 est 3 382 353.
- (6) Emprunt (OBSA) d'un montant de 526,9 millions d'euros et amorti en totalité le 12 juillet 2001.
- (7) Casino SA a émis, dans le cadre d'un placement privé sur le marché euro-obligataire, dix séries d'obligations à Zéro coupon senior, émises à un prix global de 92,8 millions d'euros et dont les échéances de remboursement s'échelonnent annuellement du 27 mai 1994 au 27 mai 2003. Chaque série est composée de 184 titres d'un nominal et d'une valeur de remboursement unitaire de 76 224,51 euros.
- (8) EURIBOR 3 mois + 0,35 %
- (9) EURIBOR 3 mois + 0,14 %
- (10) EONIA 3 mois + 0,30 %
- (11) EURIBOR 3 mois + 0,45 %
- (12) EURIBOR 3 mois + 0,25 %
- (13) EURIBOR 3 mois + 0,24 %
- (14) LIBOR 3 mois GBP + 0,39 %
- (15) EURIBOR 3 mois + 0,34 %
- (16) EURIBOR 3 mois + 0,1875 %
- (17) LIBOR 3 mois + 0,20 %
- (18) EURIBOR 3 mois + 0,37 %

Les dettes financières sont libellées en monnaies de la zone euro pour 96 %, en dollars US pour 3 % et en zlotys pour 1 %.

12.2 Précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari-passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé.

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

- Rallye : dans le cadre de lignes bancaires confirmées et de financements structurés, Rallye s'est engagé à respecter certains ratios financiers (EBITDA consolidé/frais financiers nets consolidés, dette financière nette consolidée/capitaux propres consolidés et actifs nets réévalués/dette financière nette) aux dates d'arrêtés jusqu'à l'échéance des contrats.
- Casino : les lignes bancaires confirmées à moyen terme et le placement privé réalisé en 2002 aux États-Unis contiennent

une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect, à la date d'arrêtés de l'un des ratios financiers suivants : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé, dette financière nette consolidée/fonds propres consolidés et actifs incorporels consolidés/fonds propres consolidés.

Les lignes bancaires confirmées à court terme ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

- Groupe Go Sport : dans le cadre de lignes bancaires confirmées, Groupe Go Sport s'est engagé à respecter à la date d'arrêtés les ratios financiers suivants : endettement net consolidé/capitaux propres consolidés et endettement net consolidé/capacité d'autofinancement consolidée.

Les lignes bancaires sont par ailleurs assorties de clauses juridiques (*pari-passu*, défaut croisé et dans certains cas *negative pledge*). Ces ratios et clauses juridiques sont respectés au 31 décembre 2002.

12.3 Risque de taux

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts obligataires	1 350,9	3 740,2	1 523,8	6 614,9
Emprunts bancaires	1 756,6	250,7	-	2 007,3
Crédits-baux	127,0	82,9	2,7	212,6
Total dette	3 234,5	4 073,8	1 526,5	8 834,8
VMP	2 124,7	-	-	2 124,7
Disponibilités	757,5	-	-	757,5
Total actif	2 882,2	-	-	2 882,2
Position nette avant gestion	352,3	4 073,8	1 526,5	5 952,6
Hors-bilan	2 764,0	(1 399,3)	(1 364,7)	0,0
Swap payeur taux fixe	4 225,8	(2 861,1)	(1 364,7)	0,0
Swap emprunteur taux fixe	(1 345,0)	1 345,0	-	0,0
Options	(116,8)	116,8	-	0,0
Position nette après gestion	3 116,3	2 674,5	161,8	5 952,6

Position nette à renouveler à moins d'un an ⁽¹⁾	3 001,3
Variation de 1 %	30,0
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0,93
Variation des frais financiers	27,9
Charges financières 2002	294,9
Impact variation frais financiers/charges financières	9,46 %

(1) Position nette des tombées d'emprunts au 31 décembre 2002.

12.4 Endettement financier net

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dettes financières	8 835	7 523	7 033
Valeurs mobilières de placement	(2 125)	(1 312)	(769)
Disponibilités	(757)	(855)	(651)
Endettement net	5 953	5 356	5 613
- dont à taux fixe	3 136	2 831	1 682
- dont à taux variable	2 817	2 525	3 931

12.5 Dettes d'exploitation et autres dettes

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dettes d'exploitation	5 067	4 777	4 249
Autres dettes	198	249	370
Total	5 265	5 026	4 619
- dont à moins d'un an	5 202	4 971	4 616
- dont à plus d'un an	63	55	3

NOTE 13 – INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Terrains	49	44	49
Amortissements	(2)	(2)	(2)
	47	42	47
Constructions	323	279	363
Amortissements	(199)	(185)	(191)
	124	94	172
Matériels	485	446	403
Amortissements	(322)	(291)	(263)
	163	155	140
Immobilisations financées en crédit-bail	334	291	359

NOTE 14 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition par activité et zone géographique du chiffre d'affaires.

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Divers	Total 2002	Total 2001	Total 2000
France	17 004	600	289	226	18 119	17 119	15 079
Autres pays européens	873	34	–	–	907	858	668
Amérique du Nord	2 203	183	–	–	2 386	2 478	2 360
Amérique du Sud	718	–	–	–	718	1 263	950
Asie	1 289	–	–	–	1 289	1 145	885
Océan Indien	262	–	–	–	262	–	–
Total étranger	5 345	217	0	0	5 562	5 744	4 863
Total 2002	22 349	817	289	226	23 681	22 863	19 942
Total 2001	21 555	859	291	158		22 863	
Total 2000	18 715	856	283	88			19 942

Le chiffre d'affaires Grande distribution (groupe Casino) représente environ 94 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires du groupe Casino progresse de 4 %. Les variations des taux de change ont altéré ce chiffre d'affaires de 4,96 %.

L'impact des variations de périmètre se traduit par une augmentation de 2,2 % du chiffre d'affaires hors taxes du groupe Casino. À taux de change et périmètre comparables, l'évolution du chiffre d'affaires de Casino aurait été de + 6,8 %.

NOTE 15 – PRIX DE REVIENT DES VENTES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Achat de marchandises	17 435	17 016	14 997
Variation de stocks	(25)	(122)	(91)
Prix de revient des ventes	17 410	16 894	14 906

NOTE 16 – PERSONNEL

Effectif moyen salarié ⁽¹⁾	2002	2001	2000
France	79 001	75 776	71 408
Europe hors France	9 083	8 071	8 218
Amérique du Nord	7 000	7 052	7 755
Amérique latine	12 609	11 287	9 940
Asie	12 880	11 258	10 484
Océan Indien	1 467	–	–
Total Groupe	122 040	113 444	107 805
– dont cadres et agents de maîtrise	15 478	14 430	13 021
– dont employés	102 026	94 396	90 198
– dont gérants mandataires	4 536	4 618	4 586

(1) Dont sociétés intégrées proportionnellement.

9 220 7 425 –

Les rémunérations allouées aux dirigeants de la société Rallye s'élèvent à 1 million d'euros au titre de l'exercice 2002.

NOTE 17 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Répartition par activité et zone géographique du résultat d'exploitation.

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2002	Total 2001	Total 2000
France	892	27	20	(22)	917	813	574
Autres pays européens	(24)	(1)	–	–	(25)	(20)	12
Amérique du Nord	18	(16)	–	–	2	18	6
Amérique du Sud	13	–	–	–	13	4	11
Asie	31	–	–	–	31	26	23
Océan Indien	16	–	–	–	16	–	–
Total étranger	54	(17)	0	0	37	28	46
Total 2002	946	10	20	(22)	954	841	626
Total 2001	844	5	20	(28)		841	
Total 2000	643	4	20	(41)			626

NOTE 18 – RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Produits financiers des participations	14	35	19
Revenus des autres créances	11	5	3
Autres produits financiers nets	47	178	205
Reprises (dotations) nettes aux provisions	(17)	(47)	(18)
Intérêts des emprunts bancaires et obligataires	(352)	(415)	(406)
Résultat financier	(297)	(244)	(197)

Les produits financiers des participations représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

Les autres produits financiers nets comprennent notamment les escomptes obtenus des fournisseurs pour paiement comptant ou accéléré pour un montant de 22 millions d'euros en 2002 et des moins-values d'un montant de 5,4 millions d'euros désormais présentées en résultat financier suite au changement de méthode de présentation des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité portefeuille.

NOTE 19 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat de cessions d'actifs	57	16	127
Dépréciation de la marque et restructuration Athlete's Foot Inc.	-	-	(50)
Réorganisation Groupe Go Sport	-	-	(7)
Dépréciation des actions détenues en propre	(85)	-	-
Dépréciations d'actifs	(6)	(24)	(28)
Arrêt d'activités de commerce électronique	(6)	-	-
Charges exceptionnelles de l'activité Food Service	(6)	-	-
Prime de remboursement OE 2001-2006	(8)	-	-
Autres produits (charges) exceptionnels nets	(15)	15	(11)
Impôt	48	11	19
Résultat exceptionnel	(21)	18	50

Le résultat exceptionnel 2002 enregistre principalement des charges relatives :

- à l'activité food service de l'entité américaine Smart & Final pour 6,1 millions d'euros,
- à la fin de l'activité de la société C-mescourses (e-commerce) pour 5,5 millions d'euros,
- à la dépréciation des actions détenues en propre pour 85 millions d'euros,
- à une provision de 8 millions d'euros au titre de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino émis en 2001 pour un montant de 460 millions d'euros.
- à la dépréciation de l'écart d'acquisition et des emplacements commerciaux concernant l'activité à Taiwan pour 11,1 millions d'euros.

Le résultat de cession d'actifs concerne en particulier les plus-values générées par les cessions des galeries commerciales Casino d'Angers pour 33,3 millions d'euros et de Pau pour 17,4 millions d'euros, et la cession des Chais Beaucairois pour 8,9 millions d'euros ainsi qu'une moins-value réalisée sur la cession des titres Vitago pour 9,9 millions d'euros.

L'impôt sur le résultat exceptionnel correspond essentiellement à un profit de 50 millions d'euros, principalement constitué par l'économie d'impôt relative à la moins-value réalisée à l'occasion de l'annulation des titres de la société Telemarket intégralement provisionnée dès le 31 décembre 2001, par l'économie d'impôt sur le mali de dissolution des sociétés de commerce électronique et par l'économie d'impôt sur l'apport des titres Libertad.

NOTE 20 – IMPÔTS SUR LES ACTIVITÉS COURANTES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat courant de l'ensemble consolidé avant impôts	657	597	429
Charge d'impôt théorique ⁽¹⁾	(233)	(217)	(162)
Pertes non activées ou activées à un taux réduit	(26)	(30)	(32)
Écart de taux France/Étranger	(2)	6	4
Autres opérations diverses	13	(6)	(3)
Impôt effectivement constaté	(248)	(247)	(193)
Taux d'impôt effectif	37,71 %	41,46 %	44,96 %
Résultat courant de l'ensemble consolidé après impôts	409	350	236

(1) 35,43 % pour 2002, 36,43 % pour 2001 et 37,76 % pour 2000.

NOTE 21 – QUOTE-PART DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Monoprix	-	-	3
Feu vert	1	1	1
CBD	21	42	50
Exito	3	9	14
Laurus	7	-	-
Autres sociétés	7	(5)	(1)
Total	39	47	67

NOTE 22 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Casino	(20)	(20)	(16)
Médis	(3)	(3)	(3)
Libertad	(2)	(5)	(4)
CBD	(15)	(18)	(18)
Monoprix	(14)	(14)	(7)
Devoto	(3)	(3)	(2)
Caly on line	-	(2)	(1)
Autres	(4)	(8)	(4)
Total	(61)	(73)	(55)

NOTE 23 – RÉSULTAT NET PAR ACTION

23.1 Résultat net, part du groupe avant dilution

	2002	2001	2000
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	63	75	102
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	35 108 477	29 474 397	27 885 658
Résultat net part du groupe, par action (en euros)	1,80	2,54	3,66

23.2 Résultat net, part du groupe après dilution

	2002	2001	2000
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	63	75	102
Économie de frais financiers sur :			
– émission d'OC 98	–	5	6
– émission de BSA 98	–	16	21
– émission de BSA 02	9	–	–
Incidence fiscale ⁽¹⁾	(2)	(4)	(6)
Résultat net, part du groupe retraité (en millions d'euros)	70	92	123
Nombre moyen pondéré d'actions	35 108 477	29 474 397	27 885 658
Actions à créer en provenance des :			
– OC 98	–	4 028 832	4 348 739
– BSA 98	–	8 800 542	9 267 647
– BSA 02	4 675 390	–	–
Nombre d'actions retraité	39 783 867	42 303 771	41 502 044
Résultat net part du groupe, par action après dilution (en euros)	1,77	2,17	2,96

(1) Au taux de 20,20% en 2002, 20,77% en 2001 et 21,53% en 2000.

23.3 Résultat net courant, part du groupe après dilution

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat courant après impôts des sociétés intégrées	409	350	236
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	39	47	67
Amortissements des écarts d'acquisition	(61)	(73)	(54)
Intérêts minoritaires	(303)	(267)	(197)
Résultat net courant, part du groupe avant dilution	83	57	52
Economie de frais financiers sur :			
– émission d'OC 98	–	5	6
– émission de BSA 98	–	16	21
– émission de BSA 02	9	–	–
Incidence fiscale ⁽¹⁾	(2)	(4)	(5)
Résultat net courant, part du groupe après dilution	90	73	74
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	39 783 867	42 303 771	41 502 044
Résultat net courant, part du groupe, par action (en euros)	2,27	1,72	1,78

(1) Au taux de 20,20% en 2002, 20,77% en 2001 et 21,53% en 2000.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

24.1 Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Cautions et garanties bancaires reçues	6,4	4,8	1,0
Créances assorties de garanties	96,9	34,7	59,8
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 619,2	1 614,9	1 814,6
Total des engagements reçus	2 722,5	1 654,4	1 875,4
Cautions et garanties données	68,4	213,6	282,3
Sûretés réelles accordées ⁽¹⁾	9,2	20,9	1,2
Réserve de crédit autorisée à la clientèle ⁽²⁾	712,1	684,8	–
Mobilisation de créances commerciales	83,9	157,7	140,8
Autres engagements donnés	75,3	27,4	28,0
Total des engagements donnés	948,9	1 104,4	452,3
Instruments de couverture de taux – montant nominal ⁽³⁾	10 994,0	9 143,4	3 728,1
Swaps de taux	8 108,6	3 913,5	3 037,5
Future Rate Agreement	–	500,0	190,6
Floor	600,0	774,4	–
Cap	1 268,7	3 131,1	500,0
Collar	366,7	674,4	–
Swaption	650,0	150,0	–
Swaps et achats de devises	297,4	287,7	319,3
Autres engagements réciproques	127,3	211,9	265,5
Total des engagements réciproques	11 418,7	9 643,0	4 312,9

- (1) Les sûretés réelles accordées concernent un portefeuille de titres de placement nanti au profit de la Banque de France, et une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la Province de Cordoba.
- (2) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 712,1 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment.
- (3) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture. Leur valeur de marché s'élevait à environ 240 millions d'euros au 31 décembre. Il n'existe pas d'instruments de couverture de transactions futures.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.

Au 31 décembre 2002, 1 819 112 actions ordinaires et 981 914 actions à dividende prioritaire Casino étaient séquestrées afin de servir les demandes d'échange des obligations échangeables en actions ordinaires et en actions à dividende prioritaire et 26 634 580 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

Informations complémentaires

- Un contrat d'échange (*equity swap*) d'un montant nominal de 100 millions d'euros a été conclu en décembre 2002 entre la société Al pétrol, filiale à 100 % de Rallye, et la société HSBC Bank Plc. Cette opération financière pourra donner lieu à l'acquisition par HSBC Bank Plc d'actions ordinaires (AO) ou d'actions à dividende prioritaire (ADP) Casino sur demande d'Al pétrol.

Dans le cadre de ce contrat d'échange :

Al pétrol bénéficie d'une option d'achat consentie par HSBC Bank Plc portant sur des ADP et des AO Casino, aux prix déterminés sur la base de leur cours officiel de clôture respectif au jour de Bourse qui précède celui de l'exercice de l'option d'achat. Aux termes de cette option d'achat, le nombre total des AO Casino susceptibles d'être acquises par Al pétrol ne pourra pas excéder 1 300 000. Cette option d'achat pourra être levée pendant toute la durée du contrat d'échange, soit au plus tard le 16 décembre 2007.

Al pétrol a consenti à HSBC Bank Plc une option de vente sur des ADP Casino, le prix des ADP Casino étant déterminé sur la base du cours officiel de clôture des ADP Casino le jour de

Bourse qui précède celui de l'exercice de l'option de vente. Cette option de vente pourra, sous certaines conditions, être levée pendant toute la durée du contrat d'échange, soit au plus tard le 16 décembre 2007.

Le contrat d'échange comprend une faculté de chargement et de déchargement partiel ou total à l'initiative d'Al pétrol et à tout moment. Le contrat d'échange peut donc rester non chargé au gré d'Al pétrol sans limitation de durée. Au 31 décembre 2002, le mécanisme n'est pas chargé et il n'existe donc aucun impact sur les comptes d'Al pétrol et les comptes consolidés de Rallye clos au 31 décembre 2002.

Au 31 décembre 2002, les 1 300 000 AO Casino représentent 1,2 % du capital de Casino, Guichard-Perrachon.

Les titres à charger dans l'Equity Swap peuvent être achetés par HSBC Bank Plc soit auprès de Rallye ou de l'une de ses filiales, soit sur le marché.

Les ressources financières levées par Rallye peuvent ainsi s'élever au maximum à 100 millions d'euros.

- La société Al pétrol a mis en place en novembre 2002 un financement structuré de 100 millions d'euros d'une durée de quatre ans comportant un système d'options croisées portant sur des actions ordinaires Casino. L'exercice des options peut entraîner le versement par Al pétrol, en complément de la rémunération du prêt, d'une somme comprise entre 0 et 15 millions d'euros selon le cours de l'action ordinaire Casino à l'échéance du contrat.
- Les sociétés Kerrous et HMB, filiales à 100 % de Rallye, ont mis en place en juillet 2002 un financement structuré de 112,5 millions d'euros d'une durée de cinq ans comportant un système d'options croisées portant sur des actions ordinaires Casino. L'exercice des options peut entraîner, en complément de la rémunération du prêt, le versement d'une somme comprise entre 0 et 1,7 million d'euros selon le cours de l'action ordinaire Casino à l'échéance du contrat.

24.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
CVG émis à l'occasion de l'OPE Monoprix ⁽¹⁾	212,0	233,2	233,2
Total des engagements donnés	212,0	233,2	233,2
Equity swap Deutsche Bank/Cora ⁽²⁾	992,1	1 032,0	–
Promesses d'achats d'actions ⁽³⁾	2 399,5	2 502,8	1 708,8
Monoprix ^(3.1)	847,8	1 129,8	1 046,9
Franprix/Leader Price ^(3.2)	893,2	659,4	497,8
Vindemia ^(3.3)	330,2	253,9	–
Disco ^(3.4)	100,1	114,3	82,9
Exito ^(3.5)	129,0	182,0	–
Autres ^(3.6)	99,2	163,4	81,2
Autres engagements réciproques	–	78,2	27,0
Total des engagements réciproques	3 391,6	3 613,0	1 735,8

(1) 4 240 324 certificats de valeur garantie (CVG) émis à l'occasion de l'Offre publique d'échange sur les actions Monoprix. La somme de 212,0 millions d'euros correspond à l'engagement maximum pour les 2 458 875 CVG restant en circulation au 4 avril 2003, et au prix d'acquisition des 1 781 449 CVG rachetés par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2003. Ces CVG confèrent aux bénéficiaires la garantie du paiement de la différence entre 100 euros et le cours de référence ajusté^(*) de l'action Casino dans la limite de 55 euros par action et ce jusqu'au 30 juin 2003. Leur valeur de marché était de 32,00 euros au 31 décembre 2002.

(*) Cours de référence ajusté : moyenne pondérée par les volumes journaliers des cours de clôture de l'action pendant les trente jours de Bourse précédant le 16 juin 2003, ajusté d'un coefficient de 1,0196.

(2) Au 31 décembre 2002, l'engagement hors bilan résultant du mécanisme d'option d'achat des titres de la société holding du groupe Cora s'élève à 992,1 millions d'euros. La valeur de l'option d'achat, exerçable à tout moment et portant sur des titres d'une société non cotée, est comprise entre 225 et 275 millions d'euros, compte tenu toutefois des limites de l'exercice de valorisation dans les circonstances présentes, tenant en particulier à l'engagement du Groupe quant à la valeur minimale de 850 millions d'euros notamment en l'absence de paramètres de marché.

(3) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3.1) Monoprix : le 20 mars 2003, les groupes Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat dans Monoprix. Conformément aux engagements pris en 2000, une Offre publique de retrait sera déposée au prix de 249 euros par action, soit un engagement pour la part Casino de 12,1 millions d'euros. Le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2008. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé soit d'un prix par action indexé^(*) soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert.

Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de douze mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majoré d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisés prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat, elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

(3.2) Franprix/Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat et de vente, pour la plupart réciproques, courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

(3.3) Vindemia : promesses d'achat et de vente réciproques sur 66,67 % du capital. La première option de vente dont bénéficie le groupe Bourbon concerne 36,67 % des titres de la société et est exerçable à compter d'avril 2004, tandis que la deuxième porte sur 30 % et est exerçable à compter d'avril 2007. Chaque option est exerçable pendant une durée de deux ans et demi, et son prix est fonction des résultats opérationnels de la société. Sur la base des résultats de l'exercice 2002, les prix de ces deux options s'élèvent respectivement à 200,9 et 129,4 millions d'euros.

(3.4) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 50 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels de la société, avec un prix minimum de 87,9 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(3.5) Exito : les actionnaires de référence bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 52,88 % du capital. L'exercice de cette option est conditionnée par la détention par Casino du contrôle de la société ou la capacité par Casino de désigner plus de la moitié des membres du conseil d'administration.

(3.6) Les autres promesses d'achat accordées concernent une promesse d'achat accordée par Monoprix à Galeries Lafayette pour 33,7 millions d'euros exerçable jusqu'au 31 janvier 2008 et une promesse d'achat accordée par Casino à Hyparlo pour 65,6 millions d'euros exerçable du 31 janvier au 31 mars 2005.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de promesses de vente portant sur 9 % des titres de la société Banque du Groupe Casino, exerçables à compter du 30 décembre 2005, et sur 12,28 % du capital de Laurus exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2008.

24.3 Échéancier des obligations contractuelles

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes financières	8 622,4	2 108,3	4 029,0	2 485,1
Obligations en matière de location-financement	212,6	41,2	128,1	43,3
Obligations contractuelles figurant au bilan	8 835,0	2 149,5	4 157,1	2 528,4
Contrats de location simple	1 646,2	332,6	846,7	466,9
Promesses d'achat d'actions irrévocables ⁽¹⁾	2 399,5	1 017,5	1 253,0	129,0
Total	12 880,7	3 499,6	6 256,8	3 124,3

(1) Les options de vente d'actions accordées par le Groupe et exerçables à tout moment sont classées à moins d'un an. Compte tenu de leurs périodes d'exercice longues, il est peu probable qu'elles soient exercées à court terme. Les engagements concernant Exito, conditionnés à la prise de contrôle de cette société par Casino, sont classés à plus de cinq ans.

NOTE 25 – COURS DES DEVICES

	Taux au début de l'exercice	Taux moyen de l'exercice	Taux à la fin de l'exercice
Dollar US	1,135	1,058	0,954
Zloty polonais	0,286	0,260	0,249
Peso argentin	0,712	0,336	0,282
Peso uruguayen	0,082	0,049	0,035
Dollar taiwanais	0,032	0,031	0,027
Baht thaïlandais	0,026	0,025	0,022
Peso colombien (pour 1000)	0,485	0,419	0,333
Real brésilien	0,490	0,359	0,269
Bolivar vénézuélien (pour 1000)	1,489	0,895	0,686
Forint hongrois	0,004	0,004	0,004

NOTE 26 – RISQUE DE CHANGE

Les opérations effectuées par les filiales internationales du Groupe sont pour l'essentiel libellées dans leur devise fonctionnelle, à l'exception de quelques importations quand les pratiques commerciales l'imposent. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de change. Au 31 décembre 2002, la seule position en devise est un actif net de 64 millions de dollars US.

La sensibilité des capitaux propres à une évolution de – 10% des taux des devises fonctionnelles du Groupe serait la suivante par pays :

Argentine	– 17,9
Brésil	– 66,0
Colombie	– 15,8
États-Unis	– 30,5
Pologne	– 85,1
Taiwan	– 10,7
Thaïlande	– 28,2
Uruguay	– 13,1
Venezuela	– 11,8

NOTE 27 – RISQUE SUR ACTION

Au 31 décembre 2002 le Groupe détient 5 128 592 actions Casino, 741 587 actions Rallye et 57 539 actions Groupe Go Sport comptabilisées en valeurs mobilières de placement (cf. note 7-Trésorerie nette). La sensibilité du résultat à une baisse de 10% du cours des actions, après prise en compte du prix d'attribution des options consenties aux dirigeants et salariés du Groupe, est la suivante :

(en millions d'euros)

Valeur comptable	456,0
Valeur de marché	392,0
Provision pour dépréciation	– 102,0
Sensibilité à une baisse de 10% du cours	– 31,7

Liste des sociétés consolidées

au 31 décembre 2002

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Grande distribution			
Acos SNC	France	49,84 %	IG
Adéquat SNC	France	49,84 %	IG
Balcadis	France	49,84 %	IG
Groupe Anfilco (Disco)	Uruguay	24,92 %	IP
Groupe Asinco SA	France	49,84 %	IG
Baud SA	France	34,89 %	IG
Béguines (Les) SCI	France	49,84 %	IG
Bonuela	Venezuela	49,84 %	IG
Bourg en Bresse SCI	France	47,90 %	IG
Groupe Big C PCL	Thaïlande	31,54 %	IG
Cash Corse	France	49,84 %	IG
Casino Carburants	France	49,84 %	IG
Casiband	France	4,98 %	IG
Casino, Guichard-Perrachon SA	France	49,84 %	IG
Casino Services	France	49,84 %	IG
Casino Vacances	France	49,84 %	IG
Casino USA Inc.	États-Unis	49,71 %	IG
Cativen	Venezuela	29,08 %	IG
Groupe CBD	Brésil	13,69 %	MEQ
Codim 2 SA	France	49,84 %	IG
Groupe Cogefisd	France	29,90 %	IG
Comacas	France	49,84 %	IG
Devoto	Uruguay	47,36 %	IG
Dinetard SCI	France	49,84 %	IG
Distribution Casino France	France	49,84 %	IG
Distribution Leader Price SNC	France	34,89 %	IG
Distridyn	France	24,92 %	IP
Domy Towarowe Casino	Pologne	49,84 %	IG
Dourioux (Le) SCI	France	49,84 %	IG
EMC	France	49,84 %	IG
Easydis	France	49,84 %	IG
Espace Gdansk	Pologne	49,84 %	IG
Espace Lodz	Pologne	49,84 %	IG
Espace Park	Pologne	49,84 %	IG
Franprix Holding	France	34,89 %	IG
Fidis 2 SNC	France	49,84 %	IG
Finovadis	France	0,50 %	IG
Géant Carburants	France	49,84 %	IG
Groupe Exito	Colombie	14,54 %	MEQ
Groupe Feu vert SA	France	18,94 %	MEQ
Hyper Rocade 2 SNC	France	49,84 %	IG
Groupe Figeac	France	29,90 %	IG
Far Eastern Geant	Taiwan	24,92 %	IP
Floréal SA	France	49,84 %	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Géant Argentina	Argentine	49,84 %	IG
Géant Polska	Pologne	49,84 %	IG
Germinal SNC	France	49,74 %	IG
Hestia SNC	France	49,84 %	IG
Jaceli	France	49,84 %	IG
Kamili	France	49,76 %	IG
Kerbernard SCI	France	49,00 %	IG
King Cross Gdansk	Pologne	49,84 %	IG
Lanin	Uruguay	47,36 %	IG
Larenco	Uruguay	49,84 %	IG
Laurus	Pays-Bas	19,30 %	MEQ
Leader Price Holding SA	France	34,89 %	IG
L'Immobilière Groupe Casino	France	49,84 %	IG
Leader Price Argentina	Argentine	49,84 %	IG
Leadis	France	34,89 %	IG
Libertad	Argentine	49,84 %	IG
Lion de Toga 2 SNC	France	49,84 %	IG
Magasins Jean SA	France	99,78 %	IG
Messidor SNC	France	49,74 %	IG
Minimarché	France	34,89 %	IG
Groupe Monoprix	France	24,60 %	IP
Nazairdis	France	49,84 %	IG
Nésitic	France	49,25 %	IG
Opéra SAS	France	24,92 %	IP
Pacam	France	49,84 %	IG
Poretta	France	49,84 %	IG
Prodis	France	49,84 %	IG
RMC 2	France	49,84 %	IG
Retail Leader Price	France	34,89 %	IG
Régie Média Trade	France	24,92 %	IP
RLP Investissement SA	France	34,89 %	IG
Océan	France	49,84 %	IG
Saowanee	Thaïlande	49,84 %	IG
SCI Opéra	France	24,92 %	IP
Sédifrais SA	France	32,17 %	IG
Semafrac	France	49,84 %	IG
Serca SA	France	49,84 %	IG
Servamsur	Argentine	49,84 %	IG
Smart & Final Inc. – SFI	États-Unis	29,81 %	IG
Société Générale de Logistique SA	France	34,89 %	IG
Groupe Sofigep	France	29,16 %	IG
Sodico	France	49,84 %	IG
Soderip	France	49,84 %	IG
Spice 2000	Brésil	49,84 %	IG
Sudéco SA	France	49,84 %	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Sudis 2 SNC	France	49,84 %	IG
Thor SNC	France	49,84 %	IG
TPLM SARL	France	49,84 %	IG
Tulipan Lodz	Pologne	49,84 %	IG
Tulipan Park	Pologne	49,84 %	IG
Unigros 2 SNC	France	49,84 %	IG
Uranie SA	France	49,84 %	IG
Vindémia	Océan Indien	16,62 %	IP
Holdings			
Alpétrol SAS	France	99,78 %	IG
Bergsaar BV	Pays-Bas	49,84 %	IG
La Bruyère	France	33,92 %	MEQ
Clearfringe Ltd	Grande-Bretagne	99,78 %	IG
Cobivia SA	France	99,78 %	IG
Coboop BV	Pays-Bas	49,84 %	IG
Cuersup	France	49,78 %	IG
Euristates Inc.	États-Unis	21,98 %	MEQ
Géant Foncière BV	Pays-Bas	49,84 %	IG
Géant Holding BV	Pays-Bas	49,84 %	IG
Géant International BV	Pays-Bas	49,84 %	IG
Gelase SA	Belgique	49,84 %	IG
HMB SAS	France	99,78 %	IG
Kerrous SAS	France	99,78 %	IG
Marushka Holding BV	Pays-Bas	49,84 %	IG
Matignon Tours SA	France	59,87 %	IG
Matignon Montparnasse SAS	France	99,78 %	IG
Matignon Neuilly SAS	France	96,79 %	IG
Miramont Finance & Distribution SA	France	99,78 %	IG
Montparnet SAS	France	94,89 %	IG
Montech SAS	France	99,78 %	IG
OCP SAS	France	96,69 %	IG
Pachidis SA	France	49,84 %	IG
Paglop	France	49,84 %	IG
Parande SAS	France	99,78 %	IG
Parande Développement	France	94,85 %	IG
Parande Ventures	États-Unis	98,78 %	IG
Parantech SAS	France	99,78 %	IG
Parantech Expansion SAS	France	96,02 %	IG
Parcade SAS	France	99,78 %	IG
Plesia SA	France	49,84 %	IG
Segisor SA	France	49,84 %	IG
Smilodon SA	France	49,84 %	IG
Soparin SA	France	96,69 %	IG
Sybellia SAS	France	96,69 %	IG
Syjiga SAS	France	99,78 %	IG
Tevir	France	49,84 %	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Nouvelles Activités			
Banque Casino	France	25,42 %	IP
Géant Inversiones	Uruguay	49,84 %	IG
Casino Entreprise SAS	France	49,84 %	IG
Imagica SA	France	49,84 %	IG
Komogo SA	France	49,84 %	IG
Cdiscount	France	34,42 %	IG
Screeny Media	France	18,98 %	MEQ
Géant Kredit	Pologne	25,02 %	IP
Immobilier			
Buissières (Les) SAS	France	68,96 %	IG
Genty Immobilier SAS	France	95,75 %	IG
Iles Cordées (Les) SCI	France	99,78 %	IG
Kergorju SCI	France	99,78 %	IG
Matignon Commerce	France	38,30 %	MEQ
Matignon Marne La Vallée SA	France	99,78 %	IG
Matignon Meylan SAS	France	99,78 %	IG
Matignon Moselle SAS	France	99,78 %	IG
Matignon Sablons SA	France	99,78 %	IG
Matimmob 1 SA	France	99,78 %	IG
Périaz SCI	France	99,78 %	IG
Perrières (Les) SCI	France	99,78 %	IG
Sables (Les) SCI	France	62,36 %	IG
Sivigral SCI	France	39,91 %	MEQ
Restauration			
Casino Cafétéria SAS	France	49,84 %	IG
Restauration Collective Casino	France	49,84 %	IG
Distribution d'articles de sport			
Athlete's Foot Group Inc.	États-Unis	99,64 %	IG
Athlete's Foot Marketing Europe SA	France	99,64 %	IG
Club Sports Diffusion	Belgique	68,87 %	IG
Delort Sports SARL	France	68,96 %	IG
Courir France SAS	France	68,96 %	IG
Go Sport France SAS	France	68,96 %	IG
Go Sport Hongarie	Hongrie	68,96 %	IG
Go Sport International SAS	France	68,96 %	IG
Go Les Halles SNC	France	68,95 %	IG
Go Sport Polska	Pologne	69,10 %	IG
Go Sport.com	France	68,96 %	IG
Grand Large Sport SAS	France	68,96 %	IG
Groupe Go Sport	France	68,96 %	IG
Limpert Investments BV	Pays-Bas	68,96 %	IG

IG : Intégration Globale.

IP : Intégration Proportionnelle.

MEQ : Mise en équivalence.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires
de la société Rallye,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rallye relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe décrivant les règles et méthodes comptables qui expose :

- un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture ;
- le changement de présentation du compte de résultat.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 25 avril 2003

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & Autres
Michel Léger

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	1	0,2	0,2	-	-	0,1
Immobilisations corporelles	1	1,1	0,4	0,7	0,5	0,6
Immobilisations financières	2 - 6	1 151,5	261,5	890,0	1 021,2	1 018,6
Total de l'actif immobilisé		1 152,8	262,1	890,7	1 021,7	1 019,3
ACTIF CIRCULANT						
Créances	3 - 6	1 777,7	26,9	1 750,8	1 924,6	1 574,5
Valeurs mobilières de placement	3 - 6	545,6	15,0	530,6	741,5	403,7
Disponibilités		0,2	-	0,2	-	0,1
Total de l'actif circulant		2 323,5	41,9	2 281,6	2 666,1	1 978,3
Charges constatées d'avance	4	1,8	-	1,8	-	0,1
Primes de remboursement des obligations	4	0,3	-	0,3	0,4	0,5
Charges à répartir	4	3,9	-	3,9	-	-
Écarts de conversion	4	4,9	-	4,9	2,7	-
Total de l'actif		3 487,2	304,0	3 183,2	3 690,9	2 998,2

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		111,6	116,8	89,5
Primes d'émission		1 123,4	1 282,2	889,6
Réserves		119,7	143,5	106,0
Acompte sur dividende		-	(30,7)	-
Résultat de l'exercice		32,1	6,8	56,5
Total des capitaux propres	5	1 386,8	1 518,6	1 141,6
Provisions pour risques et charges	6	28,7	5,2	4,0
DETTES				
Emprunts et dettes financières	7	1 705,3	1 918,7	1 689,3
Dettes d'exploitation		11,7	13,3	4,6
Autres dettes	8	50,0	233,9	158,5
Total des dettes		1 767,0	2 165,9	1 852,4
Produits constatés d'avance		-	-	0,2
Écarts de conversion		0,7	1,2	-
Total du passif		3 183,2	3 690,9	2 998,2

Compte de résultat de la société Rallye

(en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Chiffres d'affaires hors taxes		1,6	1,8	1,3
Autres achats et charges externes		(18,3)	(17,1)	(11,4)
Impôts et taxes		(0,7)	(0,7)	(0,5)
Charges de personnel		(5,3)	(5,2)	(4,6)
Reprises (dotations) nettes aux amortissements et provisions	1 - 6	5,9	5,5	(34,5)
Autres charges nettes de gestion courante		(7,0)	(0,2)	(0,1)
Résultat d'exploitation	9	(23,8)	(15,9)	(49,8)
Produits financiers		168,1	140,2	105,4
Charges financières		(155,3)	(225,6)	(96,1)
Résultat financier	10	12,8	(85,4)	9,3
Résultat courant avant impôts		(11,0)	(101,3)	(40,5)
Reprises (dotations) nettes sur provisions exceptionnelles		(22,8)	0,4	1,1
Autres produits exceptionnels nets		64,8	91,8	94,6
Résultat exceptionnel	11	42,0	92,2	95,7
Impôts sur les bénéfices	12	1,1	15,9	1,3
Résultat net		32,1	6,8	56,5

Tableau des flux de trésorerie de la Société

au 31 décembre 2002

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	32,1	6,8	56,5
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements et provisions ⁽¹⁾	80,0	126,1	61,0
– Plus-values de cession nettes d'impôts	(64,8)	(94,8)	(94,8)
Marge brute d'autofinancement	47,3	38,1	22,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
– Stocks nets	–	–	–
– Créances d'exploitation nettes	79,9	(129,7)	(13,8)
– Dettes d'exploitation	(32,9)	25,0	14,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	94,3	(66,6)	23,0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,2)	–	(0,3)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	–	–
Acquisition d'immobilisations financières	(9,8)	(473,1)	(109,1)
Cession d'immobilisations financières	149,3	156,9	22,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	139,3	(316,2)	(87,4)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	–	(51,2)	(14,8)
Augmentations de capital en numéraire	0,3	407,6	30,6
Remboursement de capital	(300,0)	–	–
Émissions d'emprunts	10,9	493,5	303,6
Remboursements d'emprunts	(79,4)	–	(2,8)
Avances en comptes courants en faveur des filiales de la Société	(64,7)	(157,5)	251,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(432,9)	692,4	64,8
Variation de trésorerie (A+B+C)	(199,3)	309,6	0,4
Trésorerie d'ouverture (D)	312,2	2,6	2,2
Trésorerie de clôture (E)	112,9	312,2	2,6
Variation de trésorerie (E-D)	(199,3)	309,6	0,4

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été élaborés et présentés conformément au Code de commerce, aux principes et méthodes définis par le règlement n° 99-03 du Comité de réglementation comptable relatif au plan comptable général 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 ainsi qu'en tenant compte des dispositions du Règlement du CRC 2000-06 relatif aux passifs, applicable à compter du 1^{er} janvier 2002. L'application de ces dernières dispositions n'a pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice, tant au niveau des capitaux propres d'ouverture que du résultat de l'exercice écoulé.

Par dérogation, l'ensemble des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (investissements à plus ou moins longue échéance dans des sociétés sans intervention dans la gestion) est regroupé en résultat financier afin que toutes les variations constatées sur ces titres (provisions, cessions, remboursements de fonds assimilables à des cessions ou des dividendes) soient intégrées au même niveau du compte de résultat.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque

la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'usage est appréciée en fonction de la situation nette, de l'évolution de la rentabilité, de la valeur d'utilité de la filiale et de la valeur de négociation de la participation. Les cours de bourse, lorsqu'il s'agit de participations cotées, constituent un élément d'appréciation s'ils sont significatifs. Une dépréciation de l'éventuel compte courant avec cette filiale ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les primes de remboursement dont le versement est certain sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée de vie des emprunts obligataires auxquels elles se rapportent. À partir de cet exercice, les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

Les écarts de conversion enregistrent l'actualisation au cours de clôture des créances et dettes en devises. Une provision pour risques et charges est éventuellement comptabilisée si cette actualisation représente une perte potentielle pour la Société.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent une provision pour redressement fiscal correspondant à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure et une provision pour perte de change. Au titre des engagements de retraite, une provision est calculée selon la méthode prospective en tenant compte des charges sociales y afférentes.

La prime de remboursement conditionnelle d'emprunts obligataires peut faire l'objet d'une provision dès lors que son versement devient probable. Son montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Dans le cadre de ce régime, Rallye intervient comme organisme collecteur de l'impôt sur les sociétés auprès des filiales et devient seule redevable de cet impôt auprès du Trésor Public.

et méthodes comptables

au 31 décembre 2002

Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôts qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément et la société Rallye prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe si elle avait payé elle-même son impôt et l'impôt dû à raison du résultat fiscal d'ensemble.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *prorata temporis*.

FAITS MARQUANTS

La société Rallye a réalisé en janvier 2002 une Offre publique de rachat d'actions (OPRA). Cette offre a permis de restituer aux actionnaires de Rallye la somme de 300 millions d'euros par le rachat de 5 millions d'actions au prix unitaire de 60 euros.

Cette opération s'est accompagnée, début janvier 2002, d'une attribution gratuite de bons de souscription A et B d'actions Rallye de maturité novembre 2003 et novembre 2005.

L'exercice de la totalité des 34 507 263 bons de souscription A (BSA A) et 34 507 263 bons de souscription B (BSA B) donnerait lieu à la création de 4 847 292 actions nouvelles après annulation des bons correspondant aux actions propres.

Les caractéristiques des BSA A et B sont les suivantes :

- sous réserve d'ajustements prévus, 14 BSA A donneront le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription de 60 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2003, à compter du 1^{er} juillet 2003 et jusqu'au 30 novembre 2003 à un prix correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 60 euros et inférieur à 42 euros.
- sous réserve d'ajustements prévus, 14 BSA B donneront le droit de souscrire une action Rallye, au prix de souscription

de 65 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2005, à compter du 1^{er} juillet 2005 et jusqu'au 30 novembre 2005 à un prix correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 65 euros et inférieur à 45,5 euros.

En janvier 2003, la société Rallye a procédé à une émission d'Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros. Cette émission permet notamment à Rallye de refinancer l'obligation convertible émise en 1998 et arrivée à échéance en janvier 2003 dans des conditions équivalentes et de permettre à terme un renforcement de ses fonds propres.

Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et servant un coupon de 3,75 %.

Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1 action Rallye pour 1 OCEANE. Le nombre maximum d'actions Rallye pouvant être émis dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 011 362 actions.

Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

En avril 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations échangeables en actions ordinaires Casino pour un montant de 300 millions d'euros d'échéance dix ans et deux mois, soit le 1^{er} juillet 2013. Les 3 750 000 obligations émises de valeur nominale 80 euros portent intérêt au taux de 3,25 % l'an.

Ces obligations peuvent, à tout moment à compter du 27 octobre 2003, être échangées en actions ordinaires Casino à raison de 1 action ordinaire pour 1 obligation. Le prix de remboursement est à l'échéance de 95,256 euros par obligation.

La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006, les porteurs d'obligations, quant à eux, bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1^{er} juillet 2008 et 2011. Cette émission permet à la Société d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

Commentaires sur le contenu de certains postes

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2	0,2
Amortissements	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Valeur nette	0,0	0,0	0,1
Terrains	0,1	0,1	0,1
Constructions	0,4	0,2	0,2
Autres immobilisations corporelles	0,6	0,6	0,6
Valeur brute	1,1	0,9	0,9
Amortissements	(0,4)	(0,4)	(0,3)
Valeur nette	0,7	0,5	0,6
Immobilisations nettes	0,7	0,5	0,7

1.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2000	0,9	(0,4)	0,5
Augmentations	0,4	(0,2)	0,2
Diminutions	(0,2)	0,2	-
Au 31 décembre 2000	1,1	(0,4)	0,7
Augmentations	0,0	(0,2)	(0,2)
Diminutions	-	-	0,0
Au 31 décembre 2001	1,1	(0,6)	0,5
Augmentations	0,3	(0,1)	0,2
Diminutions	(0,1)	0,1	0,0
Au 31 décembre 2002	1,3	(0,6)	0,7

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

2.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Titres de participations	1 123,0	1 206,5	1 101,4
Dépréciations	(261,5)	(213,8)	(83,0)
Valeurs nettes	861,5	992,7	1 018,4
Autres immobilisations financières	28,5	28,6	0,2
Dépréciations	–	(0,1)	–
Valeurs nettes	28,5	28,5	0,2
Immobilisations financières	890,0	1 021,2	1 018,6

2.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2000	921,3	(55,5)	865,8
Augmentations	257,6	(27,6)	230,0
Diminutions	(77,3)	0,1	(77,2)
Au 31 décembre 2000	1 101,6	(83,0)	1 018,6
Augmentations	192,7	(131,1)	61,6
Diminutions	(59,2)	0,2	(59,0)
Au 31 décembre 2001	1 235,1	(213,9)	1 021,2
Augmentations	–	(51,2)	(51,2)
Diminutions	(83,6)	3,6	(80,0)
Au 31 décembre 2002	1 151,5	(261,5)	890,0

Les principaux mouvements de l'exercice 2002 correspondent au reclassement interne au groupe Rallye de titres Casino et à des cessions de titres dans le cadre de contrats de financement.

NOTE 3 – ACTIF CIRCULANT

3.1 Montant et échéance des créances

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Créances de l'actif immobilisé	0,2	0,2	0,2
Créances de l'actif circulant	1 750,8	1 924,6	1 574,5
Valeurs nettes	1 751,0	1 924,8	1 574,7

Les créances de l'actif circulant représentent principalement les avances en compte courant réalisées par la société Rallye auprès de ses filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an et elles comprennent des produits à recevoir pour un montant de 1 million d'euros.

3.2 Valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Actions Casino	394,4	401,3	395,7
Actions propres	37,5	28,6	9,3
Divers	113,7	322,2	9,6
Valeurs brutes	545,6	752,1	414,6
Dépréciations	(15,0)	(10,6)	(10,9)
Valeurs nettes	530,6	741,5	403,7

Les actions Casino classées en valeurs mobilières de placement correspondent aux actions ordinaires et aux actions à dividende prioritaire séquestrées afin de servir les demandes d'échange des Obligations échangeables en actions ordinaires et en actions à dividende prioritaire. Au 31 décembre 2002 et après constatation des échanges et reclassements des exercices précédents, elles sont composées de :

- 1 819 112 actions ordinaires après échange de 3 032 012 Obligations échangeables Rallye émises en 1998 dont 2 487 au titre de l'année 2002 ;
- 2 627 378 actions ordinaires et 1 642 538 bons de souscription d'actions Casino destinés à couvrir les actions susceptibles d'être remises contre les obligations échangeables Rallye émises en 2001 ;
- 981 914 actions à dividende prioritaire après échange de 1 291 564 obligations échangeables Rallye émises en 1998 dont 113 081 au titre de l'année 2002.

Au 31 décembre 2002, les 741 587 actions détenues en propre sont destinées à servir les plans d'achat d'actions et sont évaluées sur la base du cours de bourse. Le poste "Divers" comprend principalement des placements de trésorerie à court terme. La valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est sensiblement identique à leur valeur nette comptable.

3.3 Trésorerie nette

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeurs mobilières de placement diverses	113,7	322,2	9,6
Dépréciations	(0,2)	(6,8)	(6,4)
Valeurs nettes	113,5	315,4	3,2
Disponibilités	0,2	–	0,1
Découverts bancaires	(0,8)	(3,2)	(0,7)
Trésorerie nette	112,9	312,2	2,6

NOTE 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Charges constatées d'avance	1,8	0,1	0,1
Frais d'émission d'emprunts	4,1	–	–
Amortissements	(0,2)	–	–
Valeurs nettes	3,9	0,0	0,0
Primes de remboursement des obligations	0,4	0,5	0,6
Amortissements	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Valeurs nettes	0,3	0,4	0,5
Écarts de conversion	4,9	2,7	–
Comptes de régularisation et assimilés	10,9	3,2	0,6

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement. La durée résiduelle d'amortissement des primes de remboursement est de trois ans et celle des frais d'émission de cinq ans.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

5.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Capital social	111,6	116,8	89,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 123,4	1 282,2	889,6
Réserve légale	11,0	10,7	7,8
Réserves réglementées	56,3	54,3	39,1
Autres réserves	–	–	6,5
Report à nouveau	52,4	78,5	52,6
Acompte sur dividende	–	(30,7)	–
Résultat de l'exercice	32,1	6,8	56,5
Total	1 386,8	1 518,6	1 141,6

5.2 Évolution

L'évolution des capitaux propres au cours des trois derniers exercices s'analyse de la manière suivante :

Suite à l'Offre publique de rachat d'actions réalisée en février 2002, la société Rallye a racheté puis annulé 5 000 000 actions au prix unitaire de 60 euros.

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Au 1^{er} janvier	1 518,6	1 141,6	1 033,2
Augmentation de capital	9,8	28,7	4,5
Prime d'émission	126,3	392,6	63,9
Réduction de capital	(300,0)	–	(1,6)
Dividende versé	–	(51,1)	(14,8)
Résultat de l'exercice	32,1	6,8	56,5
Au 31 décembre	1 386,8	1 518,6	1 141,6

5.3 Variation du capital en nombre d'actions

	2002	2001	2000
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	38 935 232	29 354 671	27 865 980
Exercice de bons de souscription d'actions	4 070	9 260 656	609 043
Annulation d'actions	(5 000 000)	–	–
Conversion d'obligations Rallye	3 261 922	319 905	879 648
Nombre d'actions au 31 décembre	37 201 224	38 935 232	29 354 671

Au 31 décembre 2002, le capital social s'établit à 111 603 672 euros, composé de 37 201 224 actions au nominal de 3 euros.

5.4 Titres donnant accès au capital

Dans le cadre de l'Offre publique d'échange formulée sur les titres de la société Casino, Guichard-Perrachon, la société Rallye a émis, en février 1998, 7 786 814 Obligations convertibles en actions Rallye de 44,21 euros de nominal en faveur des actionnaires de la société Casino ayant apporté leurs titres à l'offre. Ces obligations, arrivées à échéance au 1^{er} janvier 2003, étaient convertibles à tout moment jusqu'au 31 mars 2003 au gré des obligataires à raison de 1,07 action pour 1 obligation. Au 31 décembre 2002, 5 321 902 obligations ont été converties dont 3 069 278 au cours de l'exercice 2002. De plus, 2 348 obligations ont été converties au cours du premier trimestre 2003. Le solde, soit 2 462 564 obligations, est remboursable pour un montant de 119,8 millions d'euros dont 10,9 millions d'euros au titre de la prime de remboursement.

L'exercice de la totalité des 34 507 263 bons de souscription A et 34 507 263 bons de souscription B émis en février 2002 donnerait lieu à la création de 4 843 222 actions nouvelles après annulation des bons correspondant aux actions propres et exercice de 56 980 bons au cours de l'année 2002.

En janvier 2003, la société Rallye a procédé à une émission d'Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros. Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et pouvant être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1 action Rallye pour 1 OCEANE. Le nombre maximum d'actions Rallye pouvant être émis dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 011 362 actions.

NOTE 6 – PROVISIONS

(en millions d'euros)	Provisions pour risques				Provisions pour dépréciation		
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	Total	Immobilisations financières	Sur actif circulant	Total
Au 1^{er} janvier 2000	4,7	0,0	0,4	5,1	55,4	10,5	65,9
Augmentations	0,1	-	-	0,1	27,5	34,9	62,4
Diminutions	(0,8)	-	(0,4)	(1,2)	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Au 31 décembre 2000	4,0	0,0	0,0	4,0	82,8	45,3	128,1
Augmentations	-	-	1,6	1,6	131,2	21,6	152,8
Diminutions	(0,4)	-	-	(0,4)	(0,1)	(27,2)	(27,3)
Au 31 décembre 2001	3,6	0,0	1,6	5,2	213,9	39,7	253,6
Augmentations	0,4	17,2	7,4	25,0	51,2	16,3	67,5
Diminutions	-	-	(1,5)	(1,5)	(3,6)	(14,1)	(17,7)
Au 31 décembre 2002	4,0	17,2	7,5	28,7	261,5	41,9	303,4

Au cours de l'exercice 2002, la société Rallye a constaté une provision pour risques au titre de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire d'un montant de 460 millions d'euros émis en janvier 2001 pour un montant de 17,2 millions d'euros correspondant à l'étalement de cette prime sur la durée de l'emprunt. Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépréciations des titres des sociétés Miramont Finance et Distribution pour 208,8 millions d'euros et Parande pour 46 millions d'euros.

NOTE 7 – DETTES FINANCIÈRES

7.1 Ventilation et échéance des dettes financières

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Emprunts bancaires	449,6	518,6	449,3
Obligations convertibles	123,1	252,0	258,4
Obligations échangeables en AO Casino	564,1	570,4	274,5
Obligations échangeables en ADP Casino	41,2	48,3	116,8
Autres emprunts obligataires	526,2	526,2	513,4
Autres dettes financières	1,1	3,2	76,9
Total	1 705,3	1 918,7	1 689,3
– dont à taux fixe	1 039,7	1 181,9	1 022,1
– dont à taux variable	665,6	736,8	667,2
à moins d'un an	373,8	83,3	118,4
entre un et cinq ans	1 331,5	1 835,4	1 270,9
à plus de cinq ans	–	–	300,0

Le taux de rémunération des emprunts bancaires est indexé sur l'EURIBOR, s'agissant essentiellement de lignes de crédit confirmées à court et moyen terme. Par ailleurs au 31 décembre 2002, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 801,3 millions d'euros.

La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond à des financements arrivant à échéance en 2003 ainsi qu'aux intérêts courus au 31 décembre 2002 des dettes financières.

7.2 Caractéristiques des emprunts obligataires

• Emprunt obligataire convertible

Montant nominal de l'émission	344,2 millions d'euros
Date d'émission	février 1998
Taux d'intérêt annuel	3 %
Valeur nominale	44,21 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} janvier 2003
Valeur de remboursement	48,63 euros
Conversion	1,07 action contre 1 obligation
Cotation	oui
Visa COB	97 541 du 1 ^{er} octobre 1997
Nombre d'obligations en circulation :	
– à l'émission	7 786 814
– au 31 décembre 2002	2 464 912

• Emprunts obligataires échangeables en actions Casino

	OEAO	OEADP	OEAO
Montant nominal de l'émission	340,3 millions d'euros	122,6 millions d'euros	460 millions d'euros
Date d'émission	février 1998	février 1998	janvier 2001
Taux d'intérêt annuel	4,5 % ⁽¹⁾	4,5 % ⁽¹⁾	3,25 %
Valeur nominale	59,46 euros	59,46 euros	136 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} janvier 2005	le 1 ^{er} janvier 2005	le 30 juin 2006
Valeur de remboursement	59,46 euros	59,46 euros	150,40 euros
Échange	1,17 action contre 1 obligation	1,48 action contre 1 obligation	1,0196 action contre 1 obligation ⁽²⁾
Cotation	oui	oui	oui
Visa COB	97 541 du 1 ^{er} octobre 1997	97 541 du 1 ^{er} octobre 1997	–
Nombre d'obligations en circulation :			
– à l'émission	5 724 240	2 062 574	3 382 353
– au 31 décembre 2002	1 554 791	663 452	3 382 353

(1) Capitalisé pour les années 1998, 1999 et 2000, payé le 1^{er} janvier 2001 puis annuellement le 1^{er} janvier de chacune des années suivantes.

(2) Option d'échange exercable du 31 janvier 2003 au 30 juin 2006.

• Autres emprunts obligataires

	Juin 1998	Juillet 1998	Mars 1999
Montant nominal de l'émission	61 millions d'euros	152,5 millions d'euros	300 millions d'euros
Taux d'intérêt annuel	1 %	EURIBOR 3 mois + 0,35 %	4,625 %
Valeur nominale	68,75 euros	762,25 euros	10 000 euros
Amortissement normal	le 27 juin 2005	le 15 juillet 2003	le 13 mars 2006
Valeur de remboursement	indexée sur l'action ordinaire Casino	762,25 euros	10 000 euros
Cotation	oui	oui	oui
Visa COB	98 535 du 22 juin 1998	98 566 du 26 juin 1998	99 207 du 10 mars 1999

L'emprunt obligataire de 61 millions d'euros émis en juin 1998 a fait l'objet d'un échange de conditions d'intérêt comprenant l'incidence de l'indexation de la valeur de remboursement. Après cette opération, la rémunération de cet emprunt obligataire est établie sur la base de l'EURIBOR 3 mois.

• Émissions récentes

En janvier 2003, la société Rallye a procédé à une émission d'Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros. Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et servant un coupon de 3,75 %. Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1 action Rallye pour 1 OCEANE. Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

NOTE 9 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

9.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France et est essentiellement composé de prestations auprès de filiales.

9.2 Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment des commissions bancaires et des honoraires.

9.3 Personnel

Effectif au 31 décembre	2002	2001	2000
Cadres	26	22	22
Employés	12	13	10
Total	38	35	32
Rémunérations allouées aux dirigeants (en millions d'euros)	1,0	0,9	0,8

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Les autres dettes représentent essentiellement les avances en compte courant de la part des filiales de la Société, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an. Elles comprennent des charges à payer pour un montant de 3,3 millions d'euros.

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dividendes	80,6	27,1	37,7
Reprises de provisions pour dépréciations financières	11,8	1,5	0,1
Autres intérêts et produits assimilés	67,0	85,6	64,9
Divers	8,7	26,0	2,7
Produits financiers	168,1	140,2	105,4
Intérêts et charges assimilées	80,4	84,4	65,6
Dotations aux provisions pour dépréciations financières	64,5	133,7	28,1
Autres charges financières	10,4	7,5	2,4
Charges financières	155,3	225,6	96,1
Résultat financier	12,8	(85,4)	9,3

Au titre de l'année 2002, les dividendes proviennent essentiellement des sociétés Casino pour 22,3 millions d'euros, Omnium de Commerce et de Participations pour 13,3 millions d'euros et Parcade pour 42,6 millions d'euros. Les intérêts reçus représentent la rémunération des comptes courants avec les filiales. Les dotations aux provisions concernent principalement les sociétés Parande et Miramont Finance et Distribution.

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Cessions de titres de participation	64,8	92,5	94,8
Reprises (dotations) aux provisions	(22,8)	0,4	1,1
Autres produits (charges) exceptionnels	-	(0,7)	(0,2)
Total	42,0	92,2	95,7

Le résultat de cession de titres de participation correspond aux plus-values réalisées à l'occasion du reclassement de titres Casino au sein de filiales de la société Rallye et d'opérations de financement par cession d'actifs. La société Rallye a enregistré une provision de 11 millions d'euros au titre de la dépréciation de ses actions propres et une provision de 8,2 millions d'euros concernant des primes de remboursement.

NOTE 12 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

12.1 Ventilation

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat courant	(11,0)	(101,3)	(40,5)
Résultat exceptionnel	42,0	92,2	95,7
Résultat avants impôts	31,0	(9,1)	55,2
Impôt sur le résultat courant ⁽¹⁾	(0,2)	(0,5)	(1,0)
Impôt sur le résultat exceptionnel	(0,1)	(0,1)	(0,8)
Effet de l'intégration fiscale	1,4	16,5	3,1
Impôts	1,1	15,9	1,3
Résultat net	32,1	6,8	56,5

(1) Ce montant correspond à l'impôt relatif aux dividendes comptabilisés en valeur brute en produits de participation.

12.2 Allègement ou accroissement de la charge fiscale future

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Créance/(dette)			
Plus-values en sursis d'imposition	(31,6)	(34,2)	(43,8)
Résultats de sociétés transparentes	0,2	0,1	1,0
Amortissements différés et reports déficitaires	94,4	69,0	43,4

La situation de la fiscalité différée en fin d'exercice est calculée en prenant pour base le taux de fiscalisation des plus-values à long terme. Les amortissements différés et reports déficitaires sont constitués au sein de l'intégration fiscale et font l'objet d'un planning de récupération.

NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN

13.1 Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Instruments de couverture de taux	130,7	135,7	135,7
Autres engagements réciproques	0,0	2,9	2,8
Total des engagements réciproques	130,7	138,6	138,5
Cautions et garanties bancaires données	336,4	40,4	103,1
Primes de remboursement d'emprunts	31,5	24,5	25,8
Autres engagements donnés	37,5	21,8	158,1
Total des engagements donnés	405,4	86,7	287,0
Lignes de crédit confirmées non utilisées	801,3	105,2	317,4
Total des engagements reçus	801,3	105,2	317,4

Par ailleurs, au 31 décembre 2002, 10 403 325 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit. De même, 1 819 112 actions ordinaires et 981 914 actions à dividende

prioritaire Casino étaient séquestrées afin de servir les demandes d'échange des obligations échangeables en actions ordinaires et à dividende prioritaire.

13.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Promesses d'achat d'actions	55,8	19,0	121,7
Total des engagements réciproques	55,8	19,0	121,7

NOTE 14 – ENTREPRISES LIÉES

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
(en millions d'euros)		
Immobilisations financières nettes	889,1	0,7
Créances clients	66,4	-
Autres créances nettes	1 681,8	-
Dettes	54,8	-
Produits de participation	79,9	0,7
Autres produits financiers	70,1	-
Charges financières	55,2	1,2

NOTE 15 – CONSOLIDATION

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la Société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris.

Filiales et participations

(en millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)
Sociétés			
A – Filiales ⁽¹⁾			
(50 % au moins du capital détenu par la Société)			
Cobivia SAS	53,4	(20,4)	100,00 %
Kerrous SAS	184,5	(13,4)	100,00 %
Matignon Sablons SAS	10,8	0,9	100,00 %
MFD SA	35,2	(36,4)	99,99 %
OCP SAS	2,4	124,7	96,91 %
Parcade SAS	27,8	5,4	100,00 %
Parande SAS	75,0	(50,8)	100,00 %
Périaz SCI	1,2	0,3	100,00 %
Magasins Jean SAS	0,3	(0,1)	100,00 %
Matignon Montparnasse SAS	4,5	(2,9)	100,00 %
B – Participations ⁽¹⁾			
(10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
Casino, Guichard-Perrachon SA ⁽²⁾	166,3	4 604,6	13,21 %
Sivigral SCI	0,4	1,3	40,00 %
Groupe Go Sport SA	15,3	90,7	43,90 %
C – Autres filiales et participations			
Filiales non reprises en A	–	–	–

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital social de la Société.

(2) Y compris les actions classées en valeurs mobilières de placement.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
54,1	54,1	248,6	-	-	(2,8)	-
187,6	187,6	450,2	210,9	-	(8,7)	-
11,0	11,0	-	-	-	0,3	-
227,6	18,8	41,7	-	-	(25,3)	-
106,7	106,7	219,5	110,9	-	15,7	13,3
28,2	28,2	-	-	-	1,4	42,6
83,8	37,8	181,2	-	0,3	(18,0)	-
2,7	1,4	-	-	-	0,1	-
2,2	0,2	-	3,0	5,7	(0,3)	-
5,3	3,2	-	-	-	1,5	-
652,6	648,7	-	-	107,7	(393,5)	22,3
2,1	0,7	-	-	0,3	2,4	0,7
151,4	151,4	-	-	19,6	12,1	1,8
2,0	2,0	0,1	-	-	-	-

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Rallye,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations

de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe décrivant les principes généraux des règles et méthodes comptables qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 25 avril 2003

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & Autres
Michel Léger

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002 ⁽¹⁾
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	81 490 025	84 962 825	89 501 815	116 805 696	111 603 672
Nombre d'actions ordinaires existantes	26 726 976	27 865 980	29 354 671	38 935 232	37 201 224
Nombre maximal d'actions à créer :					
– par remboursement d'obligations	7 960 998	6 899 777	6 020 123	5 700 216	2 637 756
– par exercice d'options de souscription	96 235	–	–	–	–
– par exercice de bons de souscription	10 137 334	9 974 102	9 267 647	4 843 222	4 843 222
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	329 432	221 073	1 284 429	1 774 248	1 618 017
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	26 150 390	76 891 699	116 665 433	117 233 605	100 683 447
Impôts sur les bénéfices	(3 005 149)	(3 616 299)	(1 311 588)	(15 881 723)	(1 109 607)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 731 417	45 680 679	56 468 667	6 816 411	32 108 188
Résultat distribué	12 264 249	15 047 629	20 548 270	31 148 186	44 641 469
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,07	2,74	4,02	3,42	2,74
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,76	1,68	1,92	0,18	0,86
Dividende attribué à chaque action	0,46	0,54	0,70	0,80	1,20
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	28	31	33	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 947 995	2 735 122	3 062 115	3 665 762	3 605 094
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	857 947	1 249 184	1 516 064	1 528 318	1 707 120

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société Rallye,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC LA SOCIÉTÉ OMNIUM DE COMMERCE ET DE PARTICIPATIONS

(Personne concernée : M. Jacques DUMAS)

Le conseil d'administration du 11 avril 2002 a autorisé votre Société à conférer une garantie autonome à première demande au CIC (Crédit Industriel et Commercial) au titre de l'utilisation par sa filiale, la société Omnum de Commerce et de Participations, d'une ligne de crédit d'un montant de 50 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans et trois mois à compter de la date de signature de la ligne de crédit, soit jusqu'au 22 avril 2007, et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an.

À ce titre, votre Société a facturé la somme de 10 360 euros au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ KERROUS

(Personne concernée : M. Jacques DUMAS)

Le conseil d'administration du 5 juin 2002 a autorisé votre Société à se porter caution personnelle, solidaire et indivisible de votre filiale, la société Kerrous, au profit du Crédit Agricole Indosuez, au titre des engagements d'un montant maximum de 150 millions d'euros, pris au terme de contrats d'options de vente et d'achat sur des actions ordinaires de la société Casino, Guichard-Perrachon, d'une durée de cinq ans.

Cette caution est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des contrats, soit jusqu'au 5 juillet 2007, et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an.

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2002.

AVEC LA SOCIÉTÉ ALPÉTROL

(Personne concernée : M. Jacques DUMAS)

Les conseils d'administration du 11 avril 2002 et du 12 septembre 2002 ont autorisé votre Société à consentir à la société Bayerische Landesbank Girozentrale une garantie autonome et inconditionnelle de paiement à première demande d'un montant de 55 millions d'euros, en faveur de votre filiale, la société Alpétrol, dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de 50 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la ligne de crédit, soit jusqu'au 1^{er} août 2007, et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an.

À ce titre, votre Société a facturé la somme de 7 323 euros au cours de l'exercice écoulé.

Exercice clos le 31 décembre 2002

AVEC LES SOCIÉTÉS ALPÉTROL ET KERROUS

(Personnes concernées : MM. Jacques DUMAS et François de MONTAUDOUIN)

Les conseils d'administration du 12 septembre 2002 et du 12 décembre 2002 ont autorisé votre Société à consentir à HSBC une garantie autonome de paiement à première demande d'un montant de 105 millions d'euros, en faveur de vos filiales, les sociétés Alpétrol et Kerrous dans le cadre d'un contrat d'échange adossé sur des actions Casino, Guichard-Perrachon et portant sur un montant de 100 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du contrat d'échange, soit jusqu'au 16 décembre 2007, et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an.

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2002.

AVEC LA SOCIÉTÉ ALPÉTROL

(Personne concernée : M. Jacques DUMAS)

Le conseil d'administration du 16 octobre 2002 a autorisé votre Société à consentir à la société Deutsche Bank une garantie autonome et inconditionnelle de paiement à première demande, d'un montant de 120 millions d'euros, en faveur de votre filiale, la société Alpétrol, dans le cadre des engagements pris par cette dernière au titre d'un contrat financier à terme sur actions à dénouement optionnel en titres ou en numéraire et d'un contrat financier à terme sur actions à dénouement en numéraire, adossés sur des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon et portant sur un montant de 100 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de la ligne de crédit, soit jusqu'au 30 novembre 2006, et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an du montant utilisé.

À ce titre, votre Société a facturé la somme de 63 908 euros au cours de l'exercice écoulé.

GARANTIES EN FAVEUR DES FILIALES

(Personnes concernées : MM. Jacques DUMAS et François de MONTAUDOUIN)

Le conseil d'administration du 12 décembre 2002 a délégué, en vertu des dispositions de l'article 89 du décret du 23 mars 1967, tout pouvoir au Président Directeur Général de donner la garantie de votre Société pour ses filiales, au profit des établissements bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions particulières déjà consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 75 millions d'euros en une ou plusieurs fois, est valable pendant une année et concerne toutes les filiales du groupe Rallye détenues à plus de 90 %.

Cette autorisation n'a pas été appliquée au cours de l'exercice 2002.

CESSION DES ACTIONS GO SPORT.COM

(Personnes concernées : MM. André CRESTEY, Jacques DUMAS et François de MONTAUDOUIN)

Le conseil d'administration du 12 décembre 2002 a autorisé votre Société à céder à la société Groupe Go Sport la totalité des 40 327 actions qu'elle détenait dans la société Go Sport.com, moyennant un montant forfaitaire global d'un euro.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

GARANTIE DONNÉE À LA SOCIÉTÉ ALTARÉA POUR LE COMPTE DES SOCIÉTÉS GENTY IMMOBILIER ET PARTICIPATIONS ET MATIGNON COMMERCE

Dans le cadre de sa participation au sein de la société Foncière Cézanne Matignon, la société Rallye s'est portée garante des engagements pris par les sociétés Genty Immobilier et Participations et Matignon Commerce, et a donné sa contre-garantie, à due-proportion de la participation détenue, au titre de la caution, consentie par la société Altaréa aux établissements bancaires de la société Foncière Cézanne Matignon et de ses filiales pour un montant de 4,6 millions d'euros.

Cette garantie mise en place à effet du 14 novembre 2000 n'a pas donné lieu à facturation au titre de l'exercice 2002.

CAUTIONS ET GARANTIES DONNÉES AUX BANQUES POUR LE COMPTE DE FILIALES

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montant et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
BNP Paribas	Kerrous	15,2 M€ cautionnement	15/12/1999	02/04/2003
BNP Paribas	Kerrous	45,7 M€ cautionnement	15/12/1999	08/03/2004
CIC Crédit Industriel et Commercial	OCP	30,5 M€ cautionnement	14/10/1998	04/12/2002 ^(*)
CIC Crédit Industriel et Commercial	OCP	15,2 M€ cautionnement	03/03/1999	04/12/2002 ^(*)
HSBC CCF	OCP	60,9 M€ garantie à première demande	15/12/1999	11/04/2005
Crédit Lyonnais	Alpétrol	51,2 M€ cautionnement	06/04/1999	12/07/2004
NSMD	Alpétrol	30,5 M€ cautionnement	15/12/1998	01/04/2004
Natexis Banque Populaire	Alpétrol	24,4 M€ cautionnement	15/12/1999	17/06/2003
Crédit Agricole Île-de-France	Alpétrol	38,1 M€ cautionnement	15/03/2000	08/02/2004
HSBC CCF	Soparin	152,5 M€ garantie à première demande	15/12/1999	15/12/2003
CIC Crédit Industriel et Commercial	Athlete's Foot Group Inc.	15 M\$ cautionnement	12/12/2002	31/12/2003
Natexis Banque Populaire	Alpétrol	23 M€ cautionnement	03/12/2001	31/12/2006

() La société Omnium de Commerce et de Participations a renoncé à l'utilisation de ces lignes le 4 décembre 2002.*

Ces cautions continuent à être rémunérées au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre Société a facturé la somme de 838 436 euros au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 25 avril 2003

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & Autres
Michel Léger

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés qui font ressortir un bénéfice de 32 108 188,17 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de la Société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter tel qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

(en euros)		
Bénéfice de l'exercice		32 108 188,17
Dotation à la réserve légale au titre des plus-values à long terme dans la limite de 10 %	(-)	182 875,20
Report à nouveau antérieur	(+)	52 414 164,35
Bénéfice distribuable	(=)	84 339 477,32
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(-)	1 755 211,80
Versement d'un dividende aux actionnaires	(-)	44 641 468,80
Report à nouveau pour le solde	(=)	37 942 796,72

Le dividende de l'exercice, fixé à un montant net de 1,20 euro par action, est assorti d'un avoir fiscal au taux de 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales et au taux de 10 % pour les autres personnes morales.

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 28 mars 2003 sur décision du conseil d'administration du 18 mars 2003. Le solde, représentant un montant net de 0,40 euro par action sera versé le 16 juin 2003.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration à porter au compte "Report à nouveau" les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende.

En application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'assemblée générale constate en outre que les dividendes versés au titre de chacun des trois derniers exercices se sont élevés à :

(en euros)	2001	2000	1999
Dividende net	0,80	0,70	0,54
Avoir fiscal (au taux de 50 %)	0,40	0,35	0,27

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2002 et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 365 598 168 euros.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre FERAUD pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean LÉVY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. François de MONTAUDOUIN pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gilbert TORELLI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un censeur

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de censeur M. Julien CHARLIER demeurant à Monaco (98000) – 7, avenue de Saint-Roman – pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à acheter des actions de la Société selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- de régulariser les cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'effectuer des achats ou des ventes, en fonction de la situation du marché, dans le cadre de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres de la Société,
- de les attribuer aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société,
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, par intervention sur le marché ou hors marché, par transaction sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par la vente d'options.

L'assemblée générale décide que les prix d'achat et de vente limites seront les suivants :

- prix maximum d'achat par action : 70 euros ;
- prix minimum de vente par action : 20 euros.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit actuellement 3 720 373 pour un montant maximum de 260 426 110 euros.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2003 et au plus tard le 4 décembre 2004.

L'assemblée générale prend acte que ce programme d'achat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de Bourse en application de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement n° 2000-06.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet :

- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de la Commission des opérations de Bourse et du Conseil des marchés financiers,
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Fixation du montant global des jetons de présence des administrateurs et de la rémunération du censeur

L'assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence des administrateurs et de la rémunération du censeur, à la somme de 270 000 euros au titre du mandat écoulé.

Ce montant restera en vigueur pour les exercices suivants, sauf à être modifié par une prochaine assemblée générale.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émettre des obligations et/ou des titres de créance

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à procéder s'il le juge opportun, en une ou plusieurs fois, à tout moment, à l'émission d'obligations ou de tout autre titre de créance et, notamment, de titres subordonnés à durée déterminée ou non, à taux fixe et/ou variable, libellés en euros, en devises ou en unités monétaires composites, assortis éventuellement de bons de souscription à d'autres titres de créance de même nature, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros, en devises ou en unités monétaires composites.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser l'émission de ces titres, notamment pour :

- arrêter les caractéristiques des obligations et/ou titres de créance à émettre et des droits qui y seront attachés, spécialement la durée du ou des emprunts et leurs monnaies d'émission, leur date de jouissance, leur prime d'émission ou de remboursement et leur rémunération qui pourra être fixe ou variable et comporter un paiement différé en cas d'absence de bénéfices distribuables ;

- fixer les modalités de remboursement des emprunts, lesquels pourront comporter des clauses de subordination, être remboursables en espèces ou par dation en paiement, à terme fixe ou, au plus tard, à la dissolution de la Société ;
- stipuler toutes clauses d'amortissement, notamment d'amortissement anticipé ou de rachat par la Société ;
- assortir, le cas échéant, les obligations et/ou titres de créance de bons d'échange ou de souscription d'obligations nouvelles ou conférant à leurs titulaires un droit de créance quelconque, à l'exception de tous droits sur une quotité du capital, étant précisé que le montant nominal des obligations ou droits de créance susceptibles d'être émis par exercice des bons s'imputera sur le montant de l'autorisation ci-dessus donnée ;
- passer toutes conventions avec des établissements de crédit, accomplir toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier de ces obligations et/ou de ces autres titres de créance et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation, donnée pour une période de cinq ans à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire réunie le 6 juin 2001.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les propositions suivantes :

- autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre ;
- autorisations au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières, simples ou composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés.

I – AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Nous vous proposons, en vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de réitérer la délégation de pouvoir au conseil d'administration, consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 1999, afin de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des actions qu'elle viendra à acquérir dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions approuvé par l'assemblée générale ordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre total des actions détenues en propre et pouvant être annulées ne pourra excéder 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

Il convient que vous confériez au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette ou ces opérations de réduction de capital.

Cette autorisation sera donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 1999.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

II – AUTORISATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES, SIMPLES OU COMPOSÉES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous précisons que plusieurs autorisations d'émettre des valeurs mobilières, simples ou composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription, que vous aviez conférées au conseil d'administration lors des assemblées générales extraordinaires des 13 juin 2000, 6 juin 2001 et 5 juin 2002, arrivent à échéance.

Il paraît nécessaire que votre Société continue à être dotée des instruments aptes à faciliter, s'il y a lieu, son accès au marché financier par l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler ces autorisations.

1. Augmentation du capital social en numéraire

Le conseil d'administration sera autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par l'émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation sera donnée, pour une période de trois ans, à compter de la présente assemblée et à concurrence d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros. Elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2000.

2. Émission de bons autonomes de souscription d'actions

Le conseil d'administration sera autorisé à émettre en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des bons autonomes conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la Société.

Le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leurs droits de souscrire des actions nouvelles de la Société, sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

Cette autorisation sera donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée

générale extraordinaire du 4 juin 2003

par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002.

3. Émission d'obligations avec bons de souscription d'actions

Le conseil d'administration sera autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, des emprunts subordonnés ou non pour un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, en devises, ou en unités monétaires composites, avec suppression du droit préférentiel de souscription, le ou les emprunts étant représentés par des obligations avec bons de souscription d'actions de la Société.

Le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires des bons d'exercer leurs droits de souscrire des actions nouvelles de la Société, sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

Cette autorisation sera donnée pour une période de deux ans à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001.

4. Émission d'obligations convertibles en actions

Le conseil d'administration sera autorisé à émettre en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des emprunts subordonnés ou non, pour un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, en devises, ou en unités monétaires composites, le ou les emprunts étant représentés par des obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à date fixe, au gré de leurs titulaires.

Le conseil d'administration pour permettre aux obligataires d'exercer leurs droits de souscrire des actions nouvelles de la Société, sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

Cette autorisation sera donnée pour une période de deux ans à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001.

5. Émission d'autres valeurs mobilières

Le conseil d'administration sera autorisé à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, des valeurs mobilières, simples ou composées, visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, donnant droit par conversion, échange,

remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution à tout moment ou à date fixe, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux.

Le montant nominal total des titres représentant une quotité du capital susceptibles d'être émis en vertu de ces autorisations sera au maximum de 200 millions d'euros.

Le montant nominal global des titres d'emprunt émis en vertu de ces autorisations sera au maximum de 800 millions d'euros, en devises ou en unités monétaires composites.

Le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

Cette autorisation sera donnée pour une période de deux ans à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001.

6. Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société

Le conseil d'administration sera autorisé à procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, simples ou composées, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions Rallye en rémunération des titres apportés à toute Offre publique d'échange initiée par la société Rallye.

Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et de 800 millions d'euros, en devises, ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres d'emprunt.

Cette autorisation sera donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002.

Dans le cadre de ces autorisations, nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration à éventuellement conférer aux actionnaires un droit de priorité, non négociable, exerçable pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera et notamment en matière de souscription à titre irréductible ou à titre réductible le cas échéant.

Nous vous demandons d'autoriser également le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des valeurs mobilières, simples ou composées, émises dans le cadre des présentes autorisations.

Le prix d'émission des valeurs mobilières et les bases d'attribution seront déterminés afin que le prix des actions à obtenir lors de l'exercice des valeurs mobilières, simples ou composées, et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes soit au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés pour ces actions pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Il conviendra que vous confériez au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des autorisations d'émissions présentées, étant précisé que le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, autrement que par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, en vertu des autorisations données par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002 et par la présente assemblée, ne pourra dépasser 400 millions d'euros compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

Ce montant nominal global de 400 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux,
- à donner lors de la conversion des obligations "3,75 % – 2008" ou de l'exercice de bons de souscription d'actions,
- à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, émises en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société,
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

III – AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Nous soumettons aussi à votre approbation l'autorisation à donner au conseil d'administration, au titre des autorisations données par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002 et par la présente assemblée, d'augmenter le capital social en période d'Offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, en application de l'article L. 225-129-IV du Code de commerce.

IV – AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIÉS

La loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale a introduit diverses dispositions visant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié, notamment à travers les plans d'épargne d'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, lors de toute décision d'augmentation de capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. De même, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée pour se prononcer sur un tel projet de résolution si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration, les actions détenues par les salariés de la Société ou de celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital social.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé de renouveler l'autorisation au conseil d'administration, conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001, pour une durée de trois ans, afin de procéder, sur ses seules décisions, à une augmentation de capital par émission d'actions dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société Rallye dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le nombre total d'actions pouvant être émis en vertu de cette autorisation ne pourrait pas être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission.

Le prix d'émission des actions à libérer contre numéraire ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

V – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

Résolutions présentées à l'assemblée générale

PREMIÈRE RÉOLUTION

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, afin de procéder, à tout moment, à la réduction du capital social par annulation, dans la limite de 10% du capital social, des actions que la Société viendrait à acquérir en vertu d'une autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire et ce, par période de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction du capital social dans les limites ci-dessus fixées.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 1999.

D'une manière générale, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires pour mener à bonne fin ces opérations et procédera à l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires ainsi qu'à la modification des statuts.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constatant la libération intégrale du capital social :

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en numéraire, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription de ces actions, l'émission devant faire l'objet d'un appel public à l'épargne ;
- autorise le conseil d'administration à conférer, s'il le juge utile,

aux actionnaires un droit de priorité, non négociable, à la souscription des actions pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, notamment en matière de souscription à titre irréductible et réductible le cas échéant.

Le prix d'émission des actions qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés pour ces actions pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2000.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, notamment ceux énumérés à la huitième résolution de la présente assemblée générale pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

TROISIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constatant la libération intégrale du capital social :

- autorise, en vertu des dispositions de l'article L. 228-95 du Code de commerce, le conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, des bons autonomes conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la Société qui seront émises à cet effet, en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription de ces bons autonomes de souscription d'actions, cette émission devant faire l'objet d'un appel public à l'épargne ;

extraordinaire du 4 juin 2003

– autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leur droit de souscrire des actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ;

– autorise le conseil d'administration à conférer, s'il le juge utile, aux actionnaires un droit de priorité, non négociable, à la souscription des bons autonomes de souscription d'actions pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, notamment en matière de souscription à titre irréductible et réductible le cas échéant ;

– autorise le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des bons autonomes de souscription d'actions, émis dans le cadre de la présente émission.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des titulaires de bons, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises au fur et à mesure de la présentation de ces bons.

Le prix d'émission des actions à souscrire par l'exercice des bons et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés pour ces actions pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette autorisation est donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée ; elle met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, notamment ceux énumérés à la huitième résolution de la présente assemblée générale pour procéder à cette émission ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées aux dates, dans les délais, et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constatant la libération intégrale du capital social :

– autorise, en vertu des dispositions de l'article L. 225-150 du Code de commerce, le conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, des emprunts subordonnés ou non, pour un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, en devises, ou en unités monétaires composites, le ou les emprunts étant représentés par des obligations avec bons de souscription d'actions de la Société, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la Société qui seront émises à cet effet, en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription de ces obligations avec bons de souscription d'actions, l'émission devant faire l'objet d'un appel public à l'épargne ;

– autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires des bons d'exercer leur droit de souscrire des actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ;

– autorise le conseil d'administration à conférer, s'il le juge utile, aux actionnaires un droit de priorité non négociable à la souscription des obligations avec bons de souscription d'actions pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, notamment en matière de souscription à titre irréductible et réductible le cas échéant ;

– autorise le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des obligations avec bons de souscription d'actions émises dans le cadre de la présente émission.

Cette autorisation emporte de plein droit, au profit des titulaires des bons de souscription, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront souscrites lors de la présentation de ces bons.

Le prix d'émission des actions à souscrire par l'exercice des bons et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés pour ces actions pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette autorisation, donnée pour une période de deux ans à compter de la présente assemblée, met fin à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 juin 2001.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, notamment ceux énumérés à la huitième résolution de la présente assemblée générale pour procéder à cette ou ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constatant la libération intégrale du capital social :

– autorise, en vertu des dispositions de l'article L. 225-161 du Code de commerce, le conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions des emprunts subordonnés ou non pour un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, en devises, ou en unités monétaires composites, le ou les emprunts étant représentés par des obligations convertibles en actions de la Société qui seront émises à cet effet, à tout moment ou à dates fixes, au gré de leurs titulaires, en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription de ces obligations convertibles en actions, l'émission devant faire l'objet d'un appel public à l'épargne ;

– autorise également le conseil d'administration, au fur et à mesure de la conversion des obligations en actions, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ;

– autorise le conseil d'administration à conférer, s'il le juge utile, aux actionnaires un droit de priorité non négociable à la souscription des obligations convertibles en actions pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, notamment en matière de souscription à titre irréductible et réductible le cas échéant ;

– autorise le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des obligations convertibles en actions émises dans le cadre de la présente émission.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des titulaires d'obligations convertibles, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises par conversion des obligations.

Le prix d'émission des obligations et les bases de leur conversion en actions seront déterminés afin que le prix des actions à émettre lors de la conversion des obligations, et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, soit au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés pour ces actions pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette autorisation, donnée pour une période de deux ans à compter de la présente assemblée, met fin à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 juin 2001.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, notamment ceux énumérés à la huitième résolution de la présente assemblée générale pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'émission d'autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constatant la libération intégrale du capital social :

- autorise, en vertu des dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de valeurs mobilières, simples ou composées, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution à tout moment ou à date fixe, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ; à ce titre, lesdites valeurs mobilières pourront prendre la forme notamment d'actions assorties de bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions assorties ou non de bons de souscription d'actions, d'Obligations convertibles à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou en actions existantes, de bons d'acquisition ou de souscription d'actions, l'émission devant faire l'objet d'un appel public à l'épargne ;
- autorise le conseil d'administration à conférer, s'il le juge utile, aux actionnaires, un droit de priorité, non négociable, à la souscription de ces valeurs mobilières simples ou composées, pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera notamment en matière de souscription à titre irréductible et réductible le cas échéant ;
- autorise le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des valeurs mobilières, simples ou composées, visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Le montant nominal total des valeurs mobilières, simples ou composées, susceptibles d'être émises en vertu de cette autorisation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 800 millions d'euros, en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres d'emprunt.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées à émettre, d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

Cette autorisation emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission de valeurs mobilières et les bases d'attribution seront déterminés afin que le prix des actions à obtenir lors de l'exercice de ces valeurs mobilières, simples ou composées, et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, soit au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés pour ces actions pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette autorisation, donnée pour une période de deux ans à compter de la présente assemblée, met fin à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 juin 2001.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, notamment ceux énumérés à la huitième résolution de la présente assemblée générale pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières, simples ou composées, à émettre ;
- d'arrêter les conditions et les modalités d'exercice des droits d'attribution des actions issues de ces valeurs mobilières.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, délègue, en vertu des dispositions des articles L. 225-148 et L. 225-129 du Code de commerce, au conseil d'administration, au titre des autorisations d'émission données par la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, dans les conditions prévues à la huitième résolution, d'actions ou de valeurs mobilières, simples ou composées, y compris de bons de souscription d'actions émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions Rallye en rémunération des titres apportés à toute Offre publique d'échange initiée par la société Rallye sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 précité.

La décision de l'assemblée générale emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, visées par l'article L. 228-91 du Code du commerce, ou d'obligations avec bons de souscription d'actions émises en vertu de la présente autorisation, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières ou ces obligations avec bons de souscription d'actions pourront donner droit.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des titulaires d'obligations convertibles en actions ou de bons autonomes de souscription d'actions qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises lors de la conversion des obligations ou de la présentation des bons.

Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 800 millions d'euros en devises ou en unités monétaires composites s'il s'agit de titres d'emprunt.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration à augmenter le capital social pour permettre aux titulaires de ces valeurs mobilières d'exercer leurs droits d'attribution d'actions nouvelles de la Société d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

Cette autorisation est donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de déléguer dans les conditions fixées par la loi tous pouvoirs nécessaires aux émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières dans le cadre de la présente autorisation rémunérant les titres apportés lors d'une Offre publique d'échange et notamment ceux énumérés à la huitième résolution de la présente assemblée.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour la mise en œuvre des émissions de valeurs mobilières et montant nominal global des augmentations de capital

L'assemblée générale décide que les pouvoirs conférés au conseil d'administration dans le cadre des résolutions qui précèdent comportent, notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, ceux de :

I – En général

- procéder, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et le cas échéant à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, aux émissions autorisées et fixer leurs conditions ;
- fixer la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ;
- fixer la ou les dates et lieux d'émission ;
- fixer le nombre des titres nouveaux à émettre, leur date de jouissance même rétroactive, leur valeur nominale, ainsi que, dans les limites fixées par l'assemblée générale, leur prix d'émission, les conditions de leur libération et les conditions et bases d'attribution ou d'échange des valeurs mobilières ;

- fixer en cas d'émission de titres d'emprunt, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe ou variable, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société ;
- fixer la ou les périodes de souscription des valeurs mobilières émises ;
- fixer les conditions, modalités et délai d'exercice du droit de priorité éventuellement conféré aux actionnaires ;
- fixer les conditions et modalités d'exercice de cession ou de négociation des droits de souscription ou d'attribution attachés aux valeurs mobilières émises ;
- fixer, s'il y a lieu, le nombre d'actions existantes à attribuer, lors de l'exercice des valeurs mobilières concernées, et leur date de jouissance ;
- fixer les modalités d'achat, d'échange, à tout moment ou à des périodes déterminées, des titres émis ou à émettre ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée ;
- fixer les modalités suivant lesquelles les droits des titulaires des titres nouveaux seraient préservés si la Société procédait, postérieurement à leur émission et tant qu'ils existeront, à de nouvelles émissions de valeurs mobilières, avec droit préférentiel de souscription ou à d'autres opérations financières qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en préservant leurs droits ;
- recueillir les souscriptions aux titres nouveaux et les versements y afférents ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui pourront être réalisées tant par l'émission directe d'actions nouvelles que par conversion, remboursement, échange, exercice ou présentation d'obligations ou de bons selon le cas ou de titres donnant accès à terme à une quotité du capital ; accomplir les formalités qui en seront la conséquence et notamment effectuer les modifications corrélatives des statuts ;
- demander l'admission aux négociations sur le marché

réglementé des titres nouveaux et, le cas échéant, des valeurs mobilières qui en seront détachées ;

- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;

et d'une façon générale, fixer les conditions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres nouveaux, et le cas échéant, à la conversion, au remboursement, à l'exercice, à la présentation ou au rachat, à terme ou par anticipation, d'obligations, de bons ou autres valeurs mobilières selon le cas.

II – En cas d'émission de bons de souscription d'actions

- fixer, le cas échéant, le nombre de bons de souscription ;
- fixer le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice d'un bon ou le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action, et décider si le conseil d'administration le juge utile, au bénéfice des titulaires de bons de souscription, une faculté de rachat ou de remboursement par la Société de ces bons, et fixer corrélativement les conditions et les modalités de ce rachat ou de ce remboursement ;
- fixer le prix d'émission des actions à souscrire par l'exercice des bons, dans les limites fixées par l'assemblée générale, et la date de jouissance, même rétroactive, des actions émises sur présentations des bons ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des bons dans les limites fixées par l'assemblée générale.

III – En cas d'émission d'obligations assorties de valeurs mobilières donnant accès au capital

- fixer le montant et la durée du ou des emprunts, ainsi que la ou les monnaies dans lesquelles ils seront libellés ;
- fixer les caractéristiques des obligations dans les limites définies par l'assemblée générale, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt fixes ou variables, la date de mise en paiement du coupon, le prix de remboursement, la durée et les modalités d'amortissement.

Le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, autrement que par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, en vertu des autorisations données par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002 et par la présente assemblée ne pourra dépasser 400 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

L'assemblée générale décide que le montant nominal global de 400 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à donner lors de la conversion des obligations "3,75% – 2008" ou de l'exercice de bons de souscription d'actions ;
- à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'augmentation de capital en période d'Offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, autorise expressément le conseil d'administration, au titre des autorisations données par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002 et par la présente assemblée générale, à augmenter le capital social en période d'Offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, en application de l'article L. 225-129 IV du Code de commerce.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'augmenter le capital social au profit des salariés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, en application de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires :

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social ;
- soit dans la mesure où il apparaît, au vu du rapport du conseil d'administration, que les actions détenues par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3% du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents dans le cadre d'un plan épargne d'entreprise de la société Rallye dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission.

Le prix de souscription des actions ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la date de la présente assemblée ; elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, pour procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées, et notamment de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

ONZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- **Dénomination sociale** : Rallye
- **Siège social** : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
- **Siège administratif** : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris

Forme juridique

Rallye est une société anonyme régie par le livre II du Code de commerce et le décret N°67-236 du 23 mars 1967.

Législation

Législation française

Constitution – durée

Date de constitution : 20 janvier 1925

Date d'expiration : 31 décembre 2064

Durée : 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

Objet social

Article 3 des statuts :

“La société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
- la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
- l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
- la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.”

Registre du commerce et des sociétés

Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054500574.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris.

Exercice social

1^{er} janvier au 31 décembre. Durée : 1 an.

Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts :

“I – Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

II – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende

de caractère général concernant Rallye

aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.”

Renseignements relatifs aux assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.

À défaut et conformément à l'article L. 225-103 du Code de commerce, elles peuvent être convoquées par les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en justice, à la demande soit de l'intéressé en cas d'urgence, soit de plusieurs actionnaires réunissant au moins un tiers du capital social ou par les liquidateurs.

Modes de convocation

Trente jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) un avis contenant les mentions prévues par la loi.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires et dans un journal d'annonce légale dans le département du siège social quinze jours au moins sur première convocation et six jours au moins sur convocation suivante avant la tenue de l'assemblée. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi.

Conditions d'admission

- Les titulaires d'actions nominatives libérées des versements exigibles et inscrits sur les registres de la Société cinq jours avant l'assemblée peuvent assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter sans formalité préalable ;
- les titulaires d'actions au porteur ayant produit cinq jours avant l'assemblée un certificat d'immobilisation des titres délivré par l'intermédiaire teneur de compte peuvent assister aux assemblées générales ;

- les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire ;
- les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires ;
- les usufruitiers, nus-proprétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi.

Composition de l'assemblée générale

Article 25 des statuts :

“En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer et de voter à distance, par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication garantissant leur identification.”

Conditions d'exercice du droit de vote

Article 28 des statuts :

- “ Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation à la seule exception des cas prévus par la loi ;
- les votes sont exprimés par mains levées, ou de façon électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée et ce sous réserve de la faculté prévue à l'article 25-IV ;
- les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales.”

Conditions d'acquisition du droit de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1993).

Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50 %, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification de l'actionnariat

Article 10.III des statuts :

"En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1 du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote, est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application des articles L. 228-3-2 et L. 228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L. 228-2-II ou L. 228-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnés par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce jusqu'à la date de régularisation de l'identification."

Renseignements de caractère général concernant le capital

MONTANT DU CAPITAL

Montant du capital au 31 décembre 2002 : 111 603 672 euros.

Nombre d'actions au 31 décembre 2002 : 37 201 224.

Montant du capital au 31 mars 2003 : 111 611 202 euros.

Nombre d'actions au 31 mars 2003 : 37 203 734.

Nominal de l'action : 3 euros.

Toutes les actions sont libérées et de même catégorie.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les autorisations ont été conférées au conseil d'administration par les assemblées générales du 13 juin 2000, 6 juin 2001, 5 juin 2002 et 4 juin 2003.

Type d'émission	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal (en millions d'euros)	Utilisations (en millions d'euros)	Montants résiduels (en millions d'euros)
Autorisation d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003	3 ans	04/06/2006	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission de bons autonomes de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003 ⁽³⁾	1 an	04/06/2004	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003 ⁽³⁾	2 ans	04/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003 ⁽³⁾	2 ans	04/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Autorisation d'émission d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003 ⁽³⁾	2 ans	04/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société	04/06/2003 ⁽³⁾	1 an	04/06/2004	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾

(1) Au titre de l'augmentation de capital.

(2) Au titre de l'emprunt.

(3) Sous réserve de l'approbation des résolutions de l'AGE du 4 juin 2003.

Type d'émission	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal (en millions d'euros)	Utilisations (en millions d'euros)	Montants résiduels (en millions d'euros)
Autorisation d'émettre des valeurs mobilières en cas d'Offre publique d'achat ou d'échange	04/06/2003 ⁽³⁾	1 an	04/06/2004	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Autorisation d'augmentation du capital social par incorporation de réserves, de primes, de bénéfices	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	800 ⁽¹⁾		800 ⁽¹⁾
Autorisation d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission de bons autonomes de souscription d'actions à titre gratuit ou à titre onéreux avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Autorisation d'émission d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾
Montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, autrement que par incorporation de réserves, de primes, de bénéfices				400⁽¹⁾		400⁽¹⁾

(1) Au titre de l'augmentation de capital.

(2) Au titre de l'emprunt.

(3) Sous réserve de l'approbation des résolutions de l'AGE du 4 juin 2003.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 MARS 2003

Le capital potentiel au 31 mars 2003 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 31 mars 2003	37 203 734
Exercice des bons de souscription A ⁽¹⁾	2 421 606
Exercice des bons de souscription B ⁽¹⁾	2 421 616
Conversion des OCEANE ⁽²⁾	6 011 362
Nombre d'actions potentiel	48 058 318

(1) Les caractéristiques des bons de souscription sont détaillées page 85 de l'annexe aux comptes sociaux.

(2) Les caractéristiques des OCEANE sont détaillées dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes sociaux page 91.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)		
1978	Incorporation de réserves	150 000	2 286 735,26	-		
31/12/1978					4 573 470,52	1 500 000
1993	Apport en nature et fusion-absorption	9 779 325	29 816 969,71	407 626 491,98		
31/12/1993					34 390 440,23	11 279 325
1994	Paiement du dividende 1994 en actions	41 542	126 660,74	1 013 285,93		
	Émission d'ABSA	1 509 448	4 602 277,28	25 312 525,06		
31/12/1994					39 119 378,25	12 830 315
1995	Paiement complémentaire du dividende 1994 en actions	16 511	50 341,71	402 733,72		
	Émission complémentaire d'ABSA	2 201	6 710,81	36 909,43		
	Exercice de BSA	1 549 814	4 725 352,42	27 388 868,48		
31/12/1995					43 901 783,20	14 398 841
1996	Émission d'actions nouvelles	3 601 177	10 979 917,89	79 604 404,71		
	Paiement du dividende 1995 en actions	2 173	6 625,43	57 972,55		
	Exercice de BSA	1 603 291	4 888 402,75	29 381 127,12		
31/12/1996					59 776 729,27	19 605 482
1997	Exercice d'options de souscription	38 356	116 946,69	1 160 988,30		
	Exercice des BSA remboursables	631 334	1 924 924,96	9 246 823,80		
31/12/1997					61 818 600,91	20 275 172
1998	Émission d'ABSA	5 068 793	15 454 650,23	193 183 127,86		
	Remboursement d'obligations remboursables en actions ORA	1 308 408	3 989 310,27	18 364 465,96		
	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	74 603	227 463,08	2 660 516,92		
31/12/1998					81 490 024,50	26 726 976
1999	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	1 157 585	3 529 453,91	44 120 953,36		
	Annulation d'actions	(18 581)	(56 653,10)	(1 020 581,38)		
31/12/1999					84 962 825,31	27 865 980
2000	Exercice de bons et d'obligations convertibles	1 488 691	4 538 989,60	64 990 279,85		
31/12/2000					89 501 814,91	29 354 671
2001	Conversion du capital en euros	-	(1 437 835,66)	-		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice d'obligations convertibles	2 510	7 530,00	103 437,10		
31/03/2003					111 611 202,00	37 203 734

Répartition du capital et des droits de vote

SITUATION AU 31 MARS 2003

Nombre total de droits de vote au 31 mars 2003 : 53 855 477.

Nombre d'actionnaires : plus de 5 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiés.

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% capital	Droit de vote	% droit de vote
Foncière Euris	22 072 370	59,33 %	41 716 827	77,46 %
Autres sociétés du Groupe	493 598	1,33 %	494 046	0,92 %
Autres membres du conseil d'administration et de direction	55 253	0,14 %	75 518	0,14 %
Sous-total	22 621 221	60,80 %	42 286 391	78,51 %
Autodétention ⁽¹⁾	800 709	2,15 %	–	–
Autocontrôle ⁽²⁾	2 725 565	7,33 %	–	–
Autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ⁽³⁾	2 120 000	5,70 %	2 120 000	3,94 %
Autres actionnaires ⁽⁴⁾	8 936 239	24,00 %	9 448 084	17,55 %
Total	37 203 734	100,00 %	53 855 477	100,00 %

(1) Dont 764 465 affectées au titre des plans d'options d'achat d'actions.

(2) Les actions détenues en autocontrôle sont détenues par Soparin (2 504 600) et HMB (220 965).

(3) Actions détenues par la société HSBC Investment Bank Plc et faisant l'objet d'une promesse de vente exerçable jusqu'au 15 décembre 2004 au bénéfice de la société Foncière Euris.

(4) À la connaissance de la Société, aucun des "Autres actionnaires" ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

La société Foncière Euris détient au 31 mars 2003, directement et indirectement 69,11 % du capital et 77,67 % des droits de vote de la société Rallye.

La société Finatis, contrôlée par M. Jean-Charles NAOURI, détient au 31 mars 2003, directement et indirectement, 74,48 % du capital et 91,45 % des droits de vote de la société Foncière Euris.

Programme de rachat par la Société de ses propres actions

En application des articles 2 et 3 du règlement n° 98-02, la Commission des opérations de Bourse a apposé le 16 mai 2002 son visa n° 02-571 sur la note d'information établie dans le cadre du programme d'achat par la société Rallye de ses propres actions.

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- les attribuer aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce ;
- régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance ;
- effectuer des achats ou des ventes, en fonction de la situation du marché, dans le cadre de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres de la Société ;
- favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées ;
- les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société, telle qu'autorisée par l'assemblée générale du 1^{er} juin 1999.

Les prix d'achat et de vente limites, fixés par l'assemblée générale du 5 juin 2002, sont les suivants :

- prix maximum d'achat par action : 90 euros ;
- prix minimum de vente par action : 30 euros.

L'utilisation de l'autorisation ne peut avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation d'achat d'actions a été donnée pour une durée qui prend fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2002.

L'assemblée générale en date du 4 juin 2003 est appelée à reconduire ce programme d'achat d'actions pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2003 et au plus tard le 4 décembre 2004. Ce programme d'achat d'actions a donné lieu à l'établissement d'une note d'information, visée par la Commission des opérations de Bourse, en date du 12 mai 2003 sous le numéro 03-402, en application de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement n° 2000-06.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2002			Situation au 31/12/2001			Situation au 31/12/2000		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris	22 072 370	59,34 %	77,68 %	25 148 883	64,59 %	78,30 %	19 644 457	66,92 %	81,24 %
Autocontrôle	2 725 565	7,32 %	-	1 174 824	3,02 %	-	806 863	2,75 %	-
Autodétention	741 587	1,99 %	-	576 219	1,48 %	-	211 665	0,72 %	-
Autres actionnaires	11 661 702	31,35 %	22,32 %	12 035 306	30,91 %	21,70 %	8 691 686	29,61 %	18,76 %
Total	37 201 224	100,00 %	100,00 %	38 935 232	100,00 %	100,00 %	29 354 671	100,00 %	100,00 %

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

Nantissement de titres

Au 31 décembre 2002, 15 841 945 actions Rallye étaient nanties par des actionnaires nominatifs dont 15 837 473 par Foncière Euris au profit de différents créanciers.

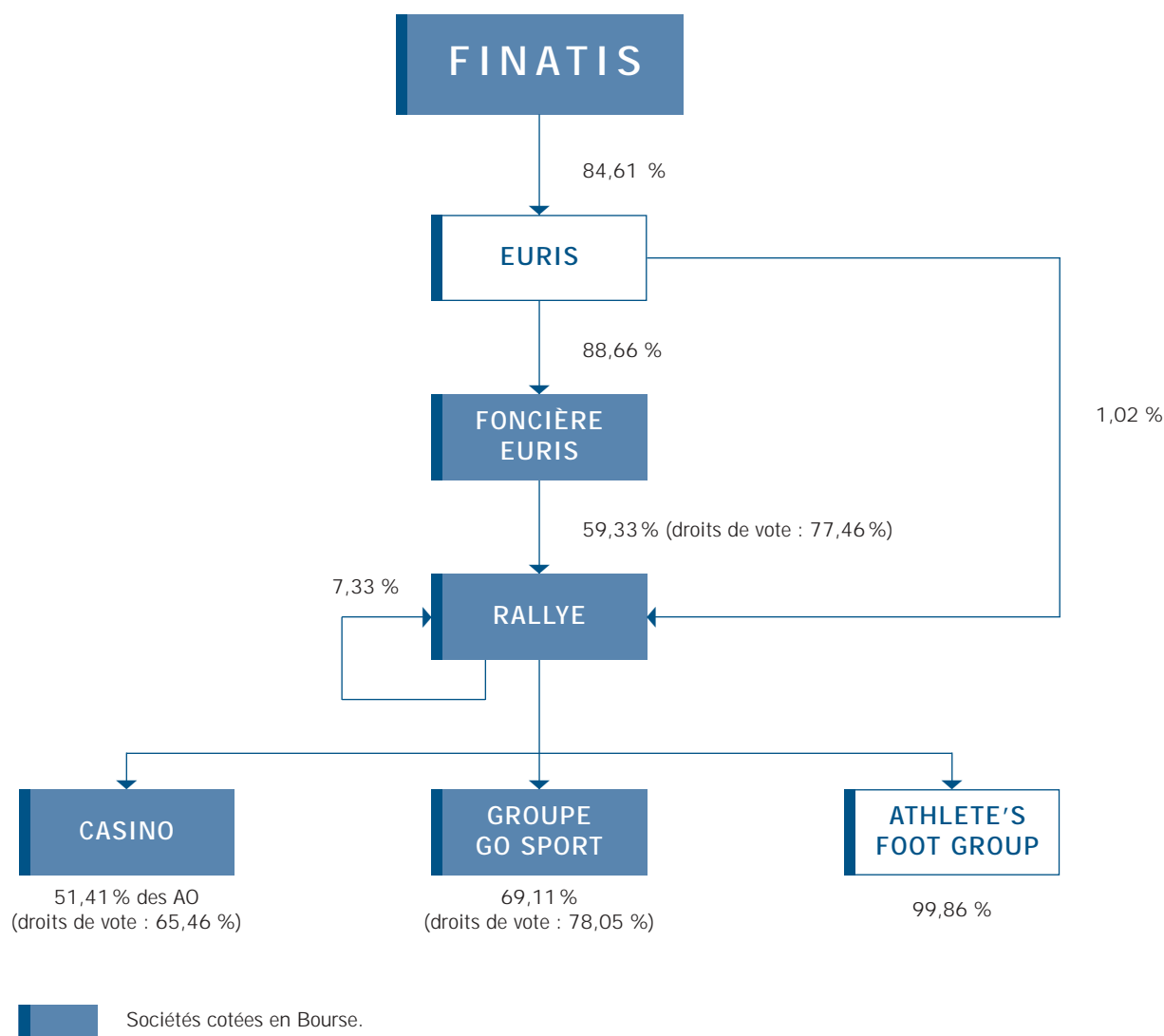
Pacte d'actionnaires

Néant.

Actions de concert

Néant.

Organigramme du Groupe au 31 mars 2003



La structure actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours des exercices 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;
- l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'Offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997 ainsi que par la fusion-absorption de la société Courir, désormais dénommée Groupe Go Sport, en date du 27 décembre 2000.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles.

Cotation des titres de la Société

LISTE DES TITRES COTÉS AU PREMIER MARCHÉ DE LA BOURSE DE PARIS

- L'obligation Rallye 4,625 % mars 2006 (code Sicovam : 49214)⁽¹⁾.

LISTE DES TITRES COTÉS AU SECOND MARCHÉ DE LA BOURSE DE PARIS

- l'action Rallye (code Sicovam : 6061)⁽²⁾,
- les bons de souscription d'action Rallye, BSA A février 2002 et BSA B février 2002 (code Sicovam : 4995 et 21865)⁽²⁾,
- l'obligation Rallye 4,5 % février 1998 échangeable en action ordinaire Casino (code Sicovam : 20893)⁽³⁾,
- l'obligation Rallye 4,5 % février 1998 échangeable en action à dividende prioritaire Casino (code Sicovam : 20894)⁽³⁾,
- l'obligation Rallye 3,75 % janvier 2003 à option de conversion et/ou d'échange en action nouvelle ou existante Rallye (OCEANE), (code Sicovam : 18 127) émise le 16 janvier 2003⁽²⁾,
- l'obligation Rallye juillet 1998 – juillet 2003 (code Sicovam : 20963) à taux variable est cotée sous la rubrique "Obligations secteur privé"⁽⁴⁾,
- l'obligation Rallye juin 1998 – juin 2005 (code Sicovam : 20931) indexée sur le cours de l'action ordinaire Casino est cotée sous la rubrique "Obligations secteur privé"⁽²⁾.

LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

- L'obligation Rallye 3,25 % janvier 2001 échangeable en action ordinaire Casino (code Euroclear : 48498) émise le 31 janvier 2001⁽³⁾.
- L'obligation Rallye 3,25 % avril 2003 échangeable en action ordinaire Casino (Code Euroclear : 47398) émise le 30 avril 2003⁽³⁾.

Établissements assurant le service financier des titres

(1) CRÉDIT LYONNAIS Luxembourg SA
26 A, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

(2) EURO EMETTEURS FINANCE
47, boulevard des Batignolles
75017 Paris – France

(3) CCF
Direction Titres
Avenue Robert-Schumann
BP 2704
51051 Reims Cedex – France

(4) BNP
Centre de Comptabilité Titres
BP 164
22104 Dinan Cedex – France

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR 18 MOIS ⁽¹⁾

Année/mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut historique (en euros)	Plus bas historique (en euros)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
2001				
Octobre	802 431	51,10	47,80	39 904
Novembre	836 446	50,95	46,50	40 655
Décembre	719 036	54,80	50,00	37 098
2002				
Janvier	561 270	52,75	49,30	28 407
Février	374 027	50,00	46,00	17 812
Mars	640 233	50,30	46,12	31 502
Avril	649 058	53,50	49,40	33 596
Mai	483 856	54,60	51,55	25 784
Juin	780 985	54,35	51,50	41 867
Juillet	814 142	52,90	43,50	39 174
Août	265 055	47,50	42,30	11 879
Septembre	935 342	45,50	36,00	37 606
Octobre	1 291 227	37,90	29,60	42 330
Novembre	528 900	38,10	31,96	18 506
Décembre	332 718	37,70	34,00	11 811
2003				
Janvier	1 219 158	38,25	28 65	39 441
Février	701 650	29,80	23,13	19 294
Mars	815 991	29,20	21,70	20 848

(1) Source : Euronext Paris

Au 31 mars 2003, le cours de bourse de Rallye s'établissait à 25,80 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 1 milliard d'euros.

COURS DES AUTRES TITRES ⁽¹⁾

	BSA A ⁽²⁾	BSA B ⁽²⁾	OC ⁽³⁾	OEAO ⁽³⁾	OEADP ⁽³⁾	OCEANE ⁽⁴⁾
Nombre de titres échangés en 2002	5 292 700	4 584 532	1 178 375	129 043	94 198	
Capitaux traités en 2002 (en milliers d'euros)	1 633	1 913	63 702	12 312	8 550	
Plus haut en 2002 (en euros)	0,52	0,65	63,99	105,00	100,00	
Plus bas en 2002 (en euros)	0,06	0,15	44,60	70,00	65,00	
Cours au 31/12/2002 (en euros)	0,07	0,16	49,50	85,50	78,50	
Nombre de titres échangés du 01/01/2003 au 31/03/2003	909 287	714 225		23 623	17 436	509 732
Capitaux traités du 01/01/2003 au 31/03/2003 (en milliers d'euros)	37	68		1 646	1 188	21 629
Plus haut du 01/01/2003 au 31/03/2003 (en euros)	0,08	0,18		85,90	80,00	45,00
Plus bas du 01/01/2003 au 31/03/2003 (en euros)	0,01	0,05		65,45	61,20	41,75
Dernier cours coté au 31/03/2003 (en euros)	0,01	0,09		72,00	71,90	43,00

(1) Source : Euronext Paris

(2) Issus de l'émission de BSA A et de BSA B en février 2002 – première cotation le 19 février 2002.

(3) Émis dans le cadre de l'OPE sur les titres Casino – première cotation le 10 mars 1998.

(4) Issues de l'émission des Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Rallye (OCEANE) en janvier 2003 – première cotation le 16 janvier 2003.

DIVIDENDES

(en euros par action)	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002 ⁽¹⁾
Dividende net	0,46	0,54	0,70	0,80	1,20
Avoir fiscal ⁽²⁾	0,23	0,27	0,35	0,40	0,60
Nombre d'actions	26 726 976	27 865 980	29 354 671	38 935 232	37 201 224
Distribution totale	12 294 409	15 047 629	20 548 270	31 148 186	44 641 469

1) Conformément aux résolutions proposées à l'assemblée générale du 4 juin 2003.

2) Au taux de 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales.

Le délai de prescription des dividendes est celui du droit commun soit cinq ans. Les dividendes non réclamés sont versés à l'État.

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Une fois par an, les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. L'information financière est disponible sur Internet sur le site de la Société (www.rallye.fr) et sur le site de la Commission des opérations de Bourse (www.cob.fr).

Intéressement et participation

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS

Après correction de l'incidence des opérations financières réalisées sur le capital social et les réserves, les plans d'option d'achat d'actions Rallye en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe ont les caractéristiques suivantes :

Date de l'assemblée	AGE du 23/06/94	AGE du 26/02/98	AGE du 26/02/98	AGE du 26/02/98	AGE du 26/02/98	AGE du 06/06/01	AGE du 06/06/01
Date du conseil d'administration	29/07/96	02/04/98	06/04/99	13/06/00	06/04/01	19/12/01	11/04/02
Nombre de bénéficiaires à l'origine	12	16	19	28	42	20	45
Nombre total d'options initialement attribuées	83 240	45 500	46 500	54 500	157 250	216 040	222 050
Dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	45 180	21 000	13 000	11 000	21 400	21 800	66 000
Dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés	22 200	8 000	9 000	19 000	52 000	30 600	65 150
Point de départ du délai d'exercice des options	29/07/98	02/04/01	06/04/02	13/06/03	06/04/04	19/12/04	11/04/05
Date d'expiration des options	29/07/03	02/10/03	06/10/04	13/12/05	06/10/06	19/09/06	11/10/07
Prix d'exercice en euros ⁽¹⁾	25,14	46,62	52,20	55,13	55,00	48,91	49,71
Nombre d'options exercées au 31 mars 2003	39 200	-	-	-	-	-	-
Dont exercées en 2002	31 960	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions acquises dans le cadre de l'exercice d'options au 31 mars 2003 ⁽¹⁾	41 774	-	-	-	-	-	-
Dont acquises en 2002	34 302	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31 mars 2003 ⁽²⁾	-	5 000	11 000	6 000	4 050	16 100	1 600
Dont annulées en 2002	-	-	-	-	1 350	-	1 600
Options restantes au 31 mars 2003	44 040	40 500	35 500	48 500	153 200	199 940	220 450
Nombre résiduel d'actions pouvant être achetées au 31 mars 2003 ⁽¹⁾	47 269	42 120	36 920	50 440	159 328	207 938	220 450

(1) Après ajustements consécutifs aux opérations réalisées sur le capital et les réserves, soit un coefficient d'ajustement de 1,07 pour le plan du 29/07/1996 et de 1,04 pour les plans du 02/04/1998, 06/04/1999, 13/06/2000 et 06/04/2001.

(2) À la suite du départ de bénéficiaires.

Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
À chaque mandataire social						
Jacques Dumas	Rallye	11/04/2002	11/10/2007	53 000	53 000	49,71
	Groupe Go Sport	29/03/2002	29/09/2007	6 100	6 100	45,27
François de Montaudouin	Rallye	11/04/2002	11/10/2007	13 000	13 000	49,71
	Groupe Go Sport	29/03/2002	29/09/2007	8 900	8 900	45,27
André Crestey	Groupe Go Sport	29/03/2002	29/09/2007	2 900	2 900	45,27
Aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options consenties est le plus élevé						
	Rallye	11/04/2002	11/10/2007	65 150	65 150	49,71
	Groupe Go Sport	29/03/2002	29/09/2007	10 234	10 234	45,27

Options d'achat levées pendant l'exercice

	Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options levées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Par chaque mandataire social						
André Crestey	Rallye	29/07/1996	29/07/2003	17 000	18 245	25,14
Par les dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options levées est le plus élevé						
	Rallye	29/07/1996	29/07/2003	11 340	12 171	25,14

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2002

(en milliers d'euros)	BARBIER FRINAULT et Autres ⁽¹⁾		KPMG Audit	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
– Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	290		353	
– Missions accessoires	–		–	
Sous-total	290	100 %	353	100 %
Autres prestations				
– Juridique, fiscal, social	–		–	
– Technologies de l'information	–		–	
– Audit interne	–		–	
– Autres	–		–	
Sous-total	–	–	–	–
Total	290	100 %	353	100 %

(1) Barbier Frinault et Autres a intégré le réseau Ernst & Young à compter du 1^{er} septembre 2002. Pour information, le montant des honoraires du réseau Ernst & Young pris en charge par le Groupe en 2002 s'est élevé à 3,1 millions d'euros.

Renseignements concernant l'activité de Rallye

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

En février 2002, Rallye a racheté 5 millions de ses actions par voie d'une Offre publique de rachat d'actions (OPRA) pour un montant total de 300 millions d'euros, soit 60 euros par action. Les autres investissements de Rallye et des filiales sous-holdings, en 2002, ont essentiellement consisté en l'acquisition de titres Casino pour 22 millions d'euros et de titres Rallye (actions et obligations convertibles) pour un montant net des cessions réalisées de 6 millions d'euros.

Les filiales opérationnelles du Groupe réalisent des investissements dont le montant annuel évolue comme suit :

(en millions d'euros)	
2000	2 159
2001	1 180
2002	1 439
2003 (prévision)	772 ⁽¹⁾

(1) Les prévisions 2003 intègrent uniquement des investissements courants.

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, se référer à la partie "Évolutions et Perspectives" page 21.

INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE RALLYE

Après les cessions de centres commerciaux réalisées au cours de l'exercice 1997, Rallye ne détient plus en propre d'actif immobilier significatif. Le chiffre d'affaires encore réalisé n'est plus que de 0,8 million d'euros pour l'exercice 2002.

Rallye était présent via une participation indirecte, à hauteur de 20%, dans une société foncière, en partenariat avec sa maison mère Foncière Euris et la société Altaréa spécialisée dans le domaine des centres commerciaux, qui a pour objet la maîtrise et le développement en France de 10 opérations représentant environ 100 000 m² de surfaces commerciales. Le montant de l'investissement de Rallye au 31 décembre 2002 était de 7,4 millions d'euros. En février 2003, Rallye a cédé sa participation à Altaréa pour un montant de 12 millions d'euros. Aux États-Unis, Rallye possède des participations minoritaires via des fonds spécialisés aux côtés d'investisseurs de premier plan (Carlyle et Landmark) dans des actifs immobiliers pour une valeur de 98 millions d'euros au 31 décembre 2002.

GESTION DES RISQUES

RISQUES DE MARCHÉ

Risque de liquidité

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Rallye a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture. Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

et gestion des risques

Risque de taux

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Rallye a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. "Informations sur le hors-bilan"). Une information détaillée sur ce risque figure dans l'annexe des comptes consolidés (note 12.3).

Risque sur actions

Le Groupe détient des actions Rallye, Casino et Groupe Go Sport comptabilisées en valeurs mobilières de placement. L'analyse de ce risque figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 27).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Rallye, dans le cadre de son activité de holding, n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, dans le cadre de leur activité courante, ses différentes filiales sont exposées à un certain nombre de risques, dont principalement :

Risques liés à l'approvisionnement

Casino référence plus de 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux.

De plus, Casino dispose, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique (869 600 m² sur 36 sites), réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Le marché des articles de sport est caractérisé par une forte concentration de la production. À l'instar de ses concurrents, Groupe Go Sport réalise une large part de ses achats (43 %) auprès de 4 fournisseurs (Nike, Adidas, Reebok et Puma).

Pour ces 4 sociétés, la position concurrentielle forte de Groupe Go Sport en fait un acteur incontournable et un client stratégique sur le marché français.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Chez Casino, ces réseaux représentaient 44 % des points de vente au 31 décembre 2002, concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Chez Groupe Go Sport, l'intégralité des magasins est détenue en propre.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar", pour laquelle il bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino, Géant Crédit, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). L'international représentait, en 2002, 23,5 % du chiffre d'affaires consolidé et 3,9 % du résultat d'exploitation.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données sociales et environnementales" en pages 33 à 35 du rapport annuel.

RISQUES JURIDIQUES

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Il n'existe à la connaissance de la Société aucun risque juridique susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société et du Groupe.

Des litiges opposent Casino à la société Cora en relation avec l'opération d'*equity swap* conclue avec Deutsche Bank portant sur les titres de la société GMB et ayant conduit Cora à dénoncer son contrat d'agent commercial avec la société Opéra. Dans le cadre du contentieux relatif à la résiliation de la centrale d'achat Opéra, le Tribunal arbitral, suivant jugement en date du 10 février 2003, a constaté que Casino n'avait pas enfreint les accords passés avec Cora en avril 1999 en concluant un contrat d'*equity swap* avec Deutsche Bank et a condamné Cora à rembourser à Casino l'indemnité de 61 millions d'euros versée à titre provisoire en février 2002, majorée des intérêts, soit la somme totale de 63,5 millions d'euros. Le Groupe est ainsi tout à fait confiant dans l'issue de la procédure intentée, par ailleurs, par Cora devant le Tribunal de commerce et visant à faire annuler l'*equity swap* et la cession des actions Cora par Carrefour à Deutsche Bank.

ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription, la gestion des polices d'assurance et le suivi des sinistres sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe Go Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

Assurances souscrites

– Concernant les filiales opérationnelles, l'ensemble des branches d'assurance IARD (incendie – accidents – risques divers) fait partie intégrante des garanties d'assurances mises en place par le Groupe pour la couverture des risques aléatoires : dommages aux biens, responsabilité civile générale et particulières, transport, automobile, construction, accidents/assistance et rapatriement.

La très grande majorité des sites du Groupe Rallye étant classés ERP (établissements recevant du public), l'exposition du Groupe est particulièrement significative au regard du risque responsabilité civile exploitation et responsabilité produits. De même, l'exposition au risque d'incendie est très importante eu égard au nombre important de sites assurés (plusieurs centaines) et au montant des capitaux exposés en valeur d'assurance (plusieurs milliards d'euros) : bâtiments, aménagements, embellissements, mobilier, matériel, marchandises, perte d'exploitation.

– En ce qui concerne l'activité de holding de la société Rallye, les principales assurances souscrites concernent :

- Les assurances de responsabilité civile (atteintes corporelles, matérielles et immatérielles, accidents automobiles, activité des mandataires sociaux et dirigeants).
- Les assurances de dommage (immeubles en propriété ou en location, matériel).

Niveau de couverture

Concernant les filiales opérationnelles, les niveaux de couverture liés à chaque type d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les rapports annuels 2002 des sociétés Casino et Groupe Go Sport.

Au niveau de la société Rallye, les assurances de dommages sont souscrites à hauteur des montants en risque ; dans certains cas, elles peuvent être assorties de limitations contractuelles agréées avec les assureurs. En matière de responsabilité civile, le montant maximum du risque étant difficile à apprécier, les niveaux assurés sont fonction de l'estimation que la Société et ses experts font de chaque risque.

Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles NAOURI, Président Directeur Général.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.”

Le Président Directeur Général – Jean-Charles NAOURI

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

– KPMG Audit Département de KPMG SA,
1, Cours Valmy, 92923 Paris-la-Défense Cedex, représenté par M. Gérard RIVIÈRE, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

– BARBIER, FRINAULT et Autres,
41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Michel LÉGER, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Commissaires aux comptes suppléants :

– Monsieur Patrick-Hubert PETIT,
1, Cours Valmy, 92923 Paris-la-Défense Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

– Monsieur Paul HURTUT,
41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Attestation des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société Rallye,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rallye et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de M. Jean-Charles NAOURI, Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le présent document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées issues d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit

par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000, l'observation formulée relative à la première application du règlement CRC n° 99-02 du 29 avril 1999 ;
- pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, l'observation formulée relative à la présentation des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- et pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les observations relatives, d'une part, pour les comptes annuels et les comptes consolidés, au changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture et, d'autre part, pour les comptes consolidés, au changement de présentation de l'impôt dans le compte de résultat portant sur le résultat courant et sur le résultat exceptionnel.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentés dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 13 mai 2003

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & Autres
Michel Léger

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

Responsable de l'information

M. Didier CARLIER – Directeur Général Adjoint

Téléphone : 01 44 71 13 73

Télécopie : 01 44 71 13 70

E-mail : info@rallye.fr

Table de concordance

Sommaire renvoyant aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de Bourse.

Attestation des responsables

Attestation du responsable du document de référence	141
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	142
Politique d'information	134

Renseignements de caractère général

Émetteurs

– Réglementation applicable (sociétés étrangères)	na
---	----

Capital

	124 à 130
– Particularité (limitation à l'exercice des droits de vote...)	124
– Capital autorisé non émis	125 et 126
– Capital potentiel	127
– Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	128

Marché des titres

	132 à 134
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	133
Dividendes	134

Capital et droits de vote

Répartition actuelle du capital et des droits de vote	129
Évolution de l'actionnariat	130
Pacte d'actionnaires	130

Activité du Groupe

Organisation du Groupe (relations mère et filiales, informations sur les filiales)	131, 8 à 15
Chiffres clés du Groupe	4 et 5
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	8 à 15, 138
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	8
Politique d'investissements	138
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	20

Analyse des risques du Groupe

Facteurs de risques

	138 à 140
– Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	138, 139, 63, 64, 74
– Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	139 et 140
– Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	140
– Risques industriels et liés à l'environnement	140

Assurances et couverture des risques

140

Patrimoine, situation financière et résultats

Comptes consolidés et annexe	38 à 79
Engagements hors bilan	70 à 73
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	137
Comptes sociaux et annexe	80 à 104

Gouvernement d'entreprise

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	25 à 32
Composition et fonctionnement des comités	32
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	26 à 28, 136
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	136
Conventions réglementées	102 à 104

Évolution récente et perspectives d'avenir

Évolution récente	21
Perspectives d'avenir	21 et 22

Règlement COB 98.01



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des opérations de Bourse le 15 mai 2003 conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de Bourse.

